L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1670 - VENDREDI 04 MARS 2022 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Pages 18 à 26

Répondre aux attentes les plus diverses



Photo : Réussir SA

La fin de l'hiver correspond à la période des portes ouvertes dans les établissements d'enseignement agricole. C'est le moment où les désirs d'orientations des jeunes, mais aussi des adultes en reconversion, peuvent trouver leur concrétisation dans l'offre pédagogique très large qui se trouve ainsi proposée. Retrouvez des exemples de la richesse de cette offre dans notre dossier spécial de neuf pages.

Encart : Catalogue Delta Force (sur certains cantons)

Côte d'Or

› SIA 2022

Un chouette salon



Nièvre

› Tour de plaine bio

Partage des connaissances



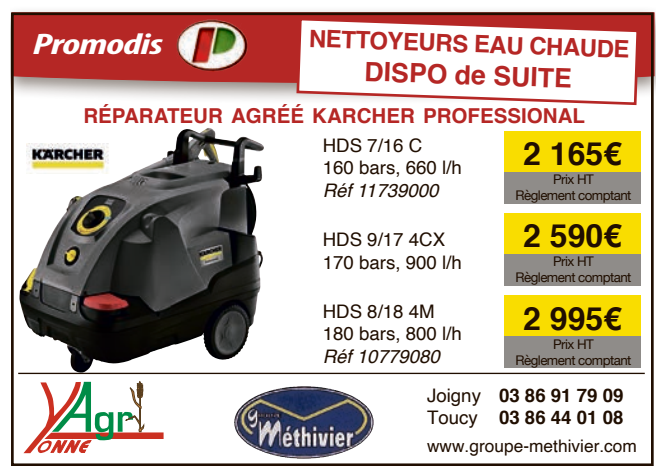
Yonne

› Salon de l'agriculture

24 vins icaunais médaillés d'or







Sommaire

Côte d'Or

04 • Sia 2022 : Un chouette salon
05 • Reprise d'exploitation : Comme un grand
06 • Installation : Avec une touche féminine
07 • Biosécurité : Place à l'action !

Nièvre

08 • Salon de l'agriculture 2022 : Une fierté immense
09 • Salon de l'agriculture 2022 : Une race peu connue
10 • Tour de plaine bio : Partage des connaissances
11 • Revalorisation des retraites : Une réunion départementale pour comprendre

Yonne

12 • ÉGAA : Mettre l'accent les initiatives qui définissent l'agriculture d'aujourd'hui et de demain
13 • UPVY: Retour sur plus de trois ans de présidence avec Laurent Poncet
14 • FDSEA : L'assurance récolte et la Pac 2023, les sujets centraux des réunions cantonales

Région et ailleurs

15 • Recherche : L'unité expérimentale de l'Inrae rénovée à Bretenière
16-17 • Présidentielle 2022 : Les marqueurs forts des programmes électoraux

Dossier

28-26 • Spécial enseignement agricole

Filières

27 • Élevage Coûts de production : Des indicateurs de référence en forte hausse en viande bovine
28 • Cultures Fertilisation azotée du colza : Ajuster la dose pour éviter des dépenses inutiles

Infos Services

29 • Économie et Gestion
30-31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80 075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

Média

Grosses évolutions en vue pour Terres de Bourgogne

Votre hebdomadaire d'information agricole va connaître une évolution importante de sa maquette dans les semaines qui viennent. Un site internet totalement revu va compléter ce renouvellement.

Vous avez peut-être vu sur les réseaux sociaux cette vidéo réalisée par notre confrère Aurélien Genest qui, en une minute et demie et de manière humoristique, vous rappelle que lire Terres de Bourgogne n'attend pas ! On ne voulait pas en dire trop mais cette vidéo est en fait le moyen de vous alerter sur les importantes évolutions que vous allez constater dans votre hebdomadaire préféré, dans les semaines qui viennent. Terres de Bourgogne va proposer une maquette profondément renouvelée. L'actuelle datait d'une dizaine d'années et un journal se doit d'évoluer, dans sa forme comme dans son fond. Attendez-vous donc à une nouvelle physionomie de nos pages mais, rassurez-vous ! Vous y trouverez toujours des informations agricoles en quantité et en qualité. Comme aujourd'hui, vous retrouverez de l'information technique, syndicale, et la proximité qui est notre raison d'être, sera bien sûr toujours notre priorité : Terres de Bourgogne nouvelle formule va continuer à refléter les mille-et-un aspects de la vie agricole de Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne, et plus largement, de la Bourgogne Franche-Comté. Ce lien de proximité, construit avec vous, lecteurs, depuis plusieurs décennies, reste au centre des préoccupations quotidiennes de l'équipe qui, chaque semaine, fabrique ce journal. Avant la concrétisation de cette nouvelle maquette, qui devrait arriver, comme le retour des beaux jours, au printemps, nous vous en présenterons les principaux aspects dans nos pages, de manière très pédagogique. Cela vous permettra de vous familiariser avec de nouvelles habitudes de lecture et de vous approprier ce journal renouvelé.

Avec un seul but : vous être utile et ce d'autant plus que ce renouvellement de maquette s'accompagnera aussi d'une offre numérique elle aussi repensée en profondeur avec, dans un premier temps, un tout nouveau site internet.

BERTY ROBERT



La vidéo qui annonce des évolutions à venir pour Terres de Bourgogne est à retrouver sur les réseaux sociaux, et notamment sur notre page Facebook.

en bref

Crédit Agricole La possibilité de s'exprimer en un clic pour l'assemblée générale

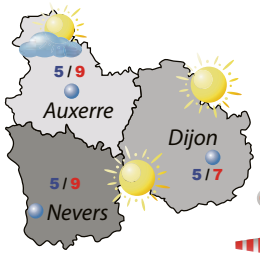
Les assemblées générales des caisses locales, qui se sont tenus du 1er au 4 mars, se sont adaptées cette année encore au contexte sanitaire. Limitées à la partie statutaire, elles se sont déroulées selon le protocole en vigueur, avec les membres du Conseil d'administration de la caisse locale, sans moment de convivialité. Pour donner la parole aux 283 000 sociétaires, les caisses locales ont renouvelé le dispositif de vote en ligne pour élire les représentants/administrateurs de chaque caisse locale. Les votes étaient ouverts en ligne et en agence durant les 15 jours qui précédaient l'assemblée générale. L'assemblée général de la caisse régionale Champagne-Bourgogne aura lieu, quant à elle, le 23 mars à Dijon.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 4 Mars



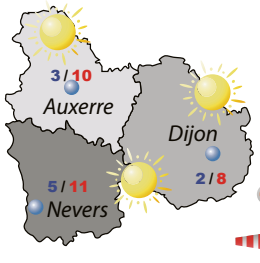
Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 8 à 10°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Casimir
Soleil : 07h27 - 18h39
Lune : 08h33 - 20h50

Samedi 5 Mars



Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents seront modérés.

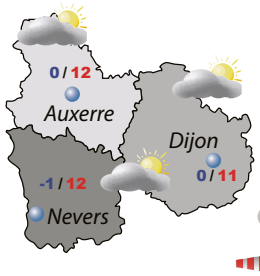
T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 9 à 11°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Olive
Soleil : 07h25 - 18h41
Lune : 08h50 - 22h03

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 6 Mars



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 11 à 13°C

Vents : Ouest 10 km/h

Sainte Colette
Soleil : 07h23 - 18h42
Lune : 09h07 - 23h14

Prévisions à 7 jours

Lundi 7 Mars au Mercredi 9 Mars

Un ciel couvert s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 6 à 8°C

Du Jeudi 10 Mars au Dimanche 13 Mars

Le ciel sera nuageux à couvert, avec quelques précipitations.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 3 à 5°C

clin d'œil



Guerre en Ukraine

Les enjeux du conflit pour le secteur agricole

Pour la FNSEA et les Chambres d'agriculture, l'attaque russe en Ukraine présente deux risques majeurs à court terme : la hausse des cours des matières premières, qui pourrait encore pénaliser l'élevage, et l'instauration de sanctions commerciales. Si la sécurité alimentaire n'est pas en jeu, l'Élysée confirme surveiller la situation « *de près*», en ne s'interdisant pas d'intervenir sur l'énergie.



Réussir SA

Le déclenchement de la guerre en Ukraine aura inévitablement des impacts en matière agricole. Ici une vue du port d'Odessa.

Les sanctions annoncées par les Européens dans le conflit russo-ukrainien constituent un « *sujet de forte inquiétude* » pour l'agriculture française, a affirmé le 22 février la présidente de la FNSEA Christiane Lambert sur BFM Business. Un sentiment partagé de l'autre côté des Alpes par Luigi Scordamaglia, directeur général de Filiera Italia (association réunissant le monde agricole et l'industrie agroalimentaire italienne), craignant qu'un blocus engendre de « *graves formes d'insécurité alimentaire mondiale* ». Premier effet à court terme, détaille-t-il, « *une nouvelle hausse du prix du blé, qui a déjà augmenté de 20 % en un jour, atteignant un nouveau record historique* ». Car alors que Russie et Ukraine pèsent ensemble près de 30 % du marché mondial, l'interruption des départs sur la mer Noire déstabilise l'ensemble des acteurs dans le monde. Mais dans l'immédiat, note Sébastien Windsor, président de l'APCA (Chambres d'agriculture), la situation pourrait malgré tout « *bénéficier à la France, en lui ouvrant quelques marchés* ». La Syrie, l'Irak ou l'Iran, par exemple, qui se fournissent habituellement auprès de l'Ukraine, devraient ainsi chercher de nouvelles origines. Les conséquences seront en revanche complexes pour les éleveurs, en France comme ailleurs. Luigi Scordamaglia rappelle ainsi « *l'importance des exportations de maïs de l'Ukraine vers l'Italie, sans lesquelles de nombreux produits d'élevage de qualité de notre pays sont menacés* ». Alors que la hausse du coût des matières premières se fait déjà sentir sur les aliments, dans un contexte de crise sanitaire en porc comme en volaille, le renchérissement des céréales face au conflit pourrait aussi, selon Sébastien Windsor « *continuer à déstabiliser l'élevage français* ». « *Personne ne peut dire aujourd'hui combien de temps ce conflit va durer, mais il pourrait être très destructeur* », redoute-t-il.

Lait et vins en sursis

Les orages pourraient aussi se déclarer du côté des sanctions commerciales, prononcées d'un côté ou de l'autre. Comme le rappelle Christiane Lambert, lorsque l'UE avait pris des sanctions en 2014 à l'encontre de la Russie en réponse à l'annexion de la Crimée, « *l'agriculture avait été le premier secteur ciblé* » par un embargo russe sur « *le lait, le fromage et tous les produits laitiers* » notamment. « *Nous n'avons jamais retrouvé les volumes que nous avons perdus à ce moment-là* », s'est désolée la présidente de la FNSEA, car M. Poutine « *en a profité pour reconquérir sa souveraineté alimentaire* ». « *Les produits laitiers, les spiritueux et le vin pourraient trinquer* », acquiesce Sébastien Windsor. Autres effets à prévoir dans l'ensemble des filières : la hausse de l'énergie, et dans son sillage celle des fertilisants. Christiane Lambert a ainsi rappelé que les engrais ont déjà augmenté de 90 % en un an. Une nouvelle hausse aurait donc pour elle « *indéniablement* » des « *répercussions sur les prix de production pour les industries agroalimentaires* ». Du côté de l'Élysée, on estime que « *l'enjeu de la crise ukrainienne dans le secteur agricole concerne plutôt ses effets sur les cours mondiaux qu'une inquiétude sur l'approvisionnement de la France* ». Car l'Hexagone, rappelle-t-on, est « *indépendant* », avec une production de blé tendre de 35 Mt en 2021-2022, à comparer aux 230 000 tonnes importées la même année. Indiquant que l'on surveille la situation « *de près* », et notamment sur la hausse de l'énergie, « *le gouvernement interviendra s'il le faut* », rassure-t-on à l'Élysée.

I.L., R.M., Y.G. (ACTUAGRI)

Des productions conséquentes dans la région concernée

La Russie produit 125 millions de tonnes (Mt) de céréales dont 80 Mt de blé, le reste en orge et en maïs. Les exportations s'élevaient à 50 Mt en 2020. De son côté, l'Ukraine produit 70 Mt (blé, maïs) et fait jeu égal avec la Russie pour les exportations à 50 Mt. La Roumanie améliore chaque année sa production de céréales et oléagineux qui atteint environ 30 Mt. La France vient d'y envoyer des soldats. Enfin, la Bulgarie produit environ 10 Mt de céréales. Ces deux derniers pays font partie de l'Union européenne qui produit 280 Mt, dont 60 Mt pour la France, derrière les États-Unis à 446 Mt (blé, maïs, soja).

en bref

Conflit russo-ukrainien Le blé à un niveau inédit

Les prix des grains flambaient le 24 février à la mi-journée sur le marché européen, avec un pic totalement inédit pour le blé à 344 €/t (+57 €/t), quelques heures après le début de l'invasion russe de l'Ukraine. En blé et maïs, dont l'Ukraine est respectivement le 5e et le 4e exportateur mondial, les cours se sont envolés dès l'ouverture, avant de se dégonfler dans la journée autour de 320 €/t pour le blé. Le colza suivait la même tendance, prenant 37,75 €/t sur l'échéance rapprochée, à 778 €/t en fin d'après-midi. Devenue en 2018 le premier exportateur mondial de blé, la Russie est « *cruciale* » pour alimenter la planète, mais les analystes s'inquiètent surtout pour les capacités d'exportation de l'Ukraine. « *Les autorités russes interdisent la navigation sur la mer d'Azov, les ports d'exportation sont fermés et Odessa a été bombardée, cela veut dire que les céréales ukrainiennes ne peuvent plus sortir du pays* », relève pour l'AFP l'économiste Philippe Chalmin, coordinateur du guide Cyclope sur les marchés mondiaux. « *À part le problème d'accès aux ports, il y a aussi un risque de dommage aux récoltes ukrainiennes si des combats au sol ont lieu* », ajoute le cabinet d'analyse Capital Economics dans une note.

Présidentielles Les Chambres d'agriculture dévoilent un plan chiffré à 500 millions d'euros

L'Assemblée permanente des Chambres d'agricultures (APCA) a dévoilé ce 24 février 60 propositions pour la présidentielle pour une enveloppe totale de 500 M€, dont une partie pourrait venir de fonds existants comme ceux d'Écophyto. Au cœur du programme : la généralisation d'un diagnostic technique et environnemental complet qui permettra à chaque exploitant « d'élaborer son propre projet », dans l'esprit du diagnostic agroécologique lancé par l'Acta en 2015. « *Avec les travaux sur le conseil stratégique en phytos, nous avons des outils déployables sous six mois* », prévoit Sébastien Windsor, président de l'APCA, demandant de prolonger de 300 M€ les dispositifs de France relance, en plus de 80 millions supplémentaires pour les MAEC « *mesures de transition* », et de 45 millions d'euros pour des « *chèques conseils* » destinés aux agriculteurs. Des mesures qui permettraient d'investir dans des outils numériques pour « *moderniser l'élevage* », mais aussi, grâce à une enveloppe de 50 M€ supplémentaire, de « *développer des petites filières comme le lin dans les territoires* ». Comme les JA, les Chambres souhaiteraient également accompagner les cédants, par des allègements fiscaux ou une meilleure prise en compte de la transition dans le calcul des retraites. « *Le ministre y est sensible, mais il s'agirait plutôt de mesures liées à un projet de loi de finance, qui dépendront donc de la prochaine majorité* », détaille Sébastien Windsor.

Financement Miimosa veut mesurer les effets de ses soutiens

Comme Sofiprotéol, la plateforme de financement participatif Miimosa indique dans un communiqué du 24 février qu'elle soumet désormais « *tous les projets accompagnés en prêt rémunéré à une évaluation via une grille de 48 questions* » visant à examiner les critères extra-financiers des projets. Chaque projet sera donc analysé pour mesurer son potentiel de création d'emplois, ses garanties en matière de santé et de bientraitance animale, ou encore sa capacité à augmenter le stockage de carbone et à restaurer la biodiversité. L'entreprise elle-même, après avoir mesuré son bilan « *sociétal et économique* » en 2021, annonce par ailleurs s'associer avec le cabinet Carbone 4 pour « *mesurer l'impact carbone des projets accompagnés par Miimosa puis leur impact sur la biodiversité dès 2023* ».

Négociations commerciales Seulement 30 % de contrats signés en marques nationales à l'approche de l'échéance

Quelques jours avant la fin des négociations commerciales annuelles le 1er mars, le taux de signature des contrats entre industriels et distributeurs était de 30 % pour les marques nationales et 75 % pour les PME, a informé le ministère de l'Agriculture à l'issue du quatrième comité de suivi des négociations, le 23 février. Le taux de signature moyen est inférieur à la normale (-20 points par rapport à 2021). Quant aux coopératives, les deux tiers ont finalisé leurs contrats ou sont dans « *une avancée favorable* », déclarait la Coopération agricole. Le dernier tiers est « *dans une zone à risque* » et craint de ne pas signer ses contrats avant la date butoir. Les blocages concernent particulièrement certains produits comme les œufs, la volaille, la charcuterie ou les légumes en conserve. « *La situation est encore plus tendue sur le non alimentaire* », relève le cabinet du ministre. « *Ceux qui reprochent à la loi Égalim 2 de créer de la complexité et d'empêcher les signatures ont tout faux, conclut l'entourage du ministre. Les tensions sont plus liées à l'inflation des coûts de production agricoles et industriels* ». Le gouvernement rappelle sa détermination à faire appliquer la loi et cible plusieurs « *comportements inadmissibles* » de la part d'industriels « *qui refusent toute transparence* » ou de distributeurs « *qui remettent en cause le prix de la matière première agricole, même certifié* ».

Sia 2022

Un chouette salon

De nombreux Côte-d'oriens étaient ce mardi en déplacement à Paris. Retour en images sur cette belle journée.

Le Conseil départemental organisait sa traditionnelle visite au salon de l'agriculture ce mardi, pour encourager ses éleveurs en lice dans différents concours. Une belle délégation du 21 s'était formée, avec notamment François Sauvadet, Marc Frot, Vincent Lavier et Fabrice Genin. La Côte-d'Or a une nouvelle fois brillé et démontré l'excellence de sa génétique. Le Sia ferme ses portes ce dimanche, Terres de Bourgogne reviendra plus en détail sur les résultats dans son édition du 11 mars.

AG



Le Gaec Poillot, de Thoisy-la-Berchère, réalise un nouveau carton à Paris avec deux premiers prix et le prix de rappel de championnat mâles Suffolk. Sans oublier les prix de championnat mâles et femelles dans la race Southdown. Tous les résultats des éleveurs ovins dans le prochain journal.



« Adversaires » au salon, en couple au quotidien, Alexis Magnière (Chazeuil) et Claire Daniel (Villecomte, Gaec du Creux bleu) ont vécu une belle expérience mardi, lors du concours de la Simmental Française. Odysée, du Gaec Magnière, remporte un premier prix de section et le prix de la meilleure mamelle jeune.







François Sauvadet a inauguré le tout premier lait « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or » dès le début de journée. Cette brique élaborée avec du lait de vaches élevées dans le département est produite par la fromagerie Delin de Gilly-lès-Cîteaux. La commercialisation est programmée pour la fin du mois d'avril.



Première participation et premier podium (3ème place) obtenu par Dominique Bizot (Braux) dans le concours Trait Auxois, avec Idéal de Posanges.





CD21

Énorme suspense lors de la finale du concours Trait Auxois, avec les finalistes Florian et Léane Bizouard d'un côté et Édouard Beurton de l'autre. La victoire est revenue à Flicka d'Huilly appartenant à la jeune Léane (voir la vidéo sur la page Facebook de Terres de Bourgogne).





Laurette Millot (Argilly, EARL du Meix de Chêne) participait au concours Simmental Française avec Marquise, fille de Daphnée, vache plusieurs fois lauréate au Sia. Un très bel hommage a été rendu à Justine Millot par Simmental France et le public parisien, à cette occasion.



Sur le stand de la Brune avec plusieurs représentants de La Barotte : Jérémie Cernesson (responsable du troupeau de l'exploitation du lycée de Châtillon-sur-Seine), Justine Côte et Aurélien Cereza (BTS Acse). Les résultats de Miss BGS et le classement des Brunes d'Or, étudiants inscrits au trophée international de l'enseignement agricole, sont à retrouver dans la prochaine édition de Terres de Bourgogne. Plusieurs élèves de haute Côte-d'Or participent également aux finales départementales de jugement de bétail.



CD21



CD21

Côte-d'Or, tes supporters sont là ! Plus de 80 personnes avaient remporté un voyage à Paris dans le cadre d'un jeu Facebook organisé par le Conseil départemental.

Reprise d'exploitation

Comme un grand

Clément Mairet a fêté mardi le premier anniversaire de son installation, à seulement 21 ans.



Le jeune agriculteur dans l'un de ses bâtiments à Bligny-le-Sec.

Chef d'exploitation à seulement 20 ans, avant même la fin de ses études. C'est la belle histoire de Clément Mairet qui a repris l'an passé la ferme de Dominique Garrot à Bligny-le-Sec. *« J'étais en BTS Acse à La Barotte, à Châtillon-sur-Seine. Je passais l'examen au mois de juin et je me suis installé trois mois plus tôt, le 1er mars, pour saisir l'opportunité qui se présentait à moi. Cette exploitation se libérait dans mon secteur. Le train ne passe souvent qu'une fois, alors j'ai foncé »*, retrace Clément Mairet, dont les parents ne sont pas agriculteurs. Le jeune Côte-d'orien n'a pas délaissé ses études pour autant, son agenda a été plus que chargé pour s'occuper de tous les dossiers : *« j'ai commencé mon parcours à l'installation et ma deuxième année de BTS au même moment, en septembre 2020. Je tenais vraiment à aller au bout de ma scolarité pour apprendre un maximum de choses, notamment en comptabilité et en gestion. Cela n'a pas été toujours simple mais tout s'est finalement bien passé, j'ai même décroché le diplôme avec la mention assez bien ! Je dois reconnaître que le coronavirus, avec le confinement et le télétravail, a permis de me libérer du temps pour mes différentes tâches, avec notamment plusieurs déplacements à Dijon »*.

Des oncles en soutien

Alors en classe de maternelle à Bligny-le-Sec, Clément Mairet s'était rendu à plusieurs reprises dans l'exploitation qui est aujourd'hui la sienne : *« je n'ai pas beaucoup de souvenirs de ces visites organisées dans le cadre scolaire, mais il faut croire que c'était écrit quelque part, il fallait que je reprenne cette ferme ! Celle-ci est orientée en polyculture-élevage, elle s'étend sur 230 ha de SAU et compte 45 vaches principalement en race charolaise, avec quelques limousines et croisées. J'étais en contact avec Dominique Garrot depuis l'été 2020 et nous nous étions calés sur la transmission. J'aurais toujours été en classe de Terminale CGEA à La Barotte, je ne me serais certainement pas installé tout de suite, cela aurait été trop tôt. Heureusement que j'étais en BTS, cela a pu se faire. Malgré tout, on m'a déjà dit plusieurs fois que j'étais un peu jeune pour reprendre une ferme, qu'il fallait peut-être aller travailler ailleurs avant, mais comme je l'ai déjà dit, ce genre d'opportunité n'allait peut-être jamais se représenter, d'autant plus que je voulais absolument m'installer dans le secteur, près de mes oncles sans qui rien n'aurait été possible »*.

De bons débuts

Clément Mairet, membre de l'équipe JA de Saint-Seine-l'Abbaye depuis deux ans, profite de l'occasion pour remercier Jean-Luc et Laurent Chevalier, ses oncles agriculteurs à Cestres : *« leur accompagnement s'opère sur tous les plans, notamment technique et financier… Nous travaillons ensemble, pour ainsi dire. Je ne me serais pas engagé sans eux, cela aurait été trop difficile pour moi, c'est certain. Merci également à l'ancien exploitant qui m'a aidé pour les papiers et lorsque j'étais à l'école, je salue aussi les propriétaires des terres qui me font confiance, les parcelles étant en location »*. Le bilan de la première année du jeune chef d'exploitation s'avère positif : *« même si l'été dernier a été pluvieux et a compliqué les récoltes, les rendements ont été plutôt bons et ont permis de reconstituer des stocks de fourrages. Les cours de la viande et des céréales se portent bien mieux, il est vraiment dommage que les charges grimpent autant… En grandes cultures, je pratique le labour pour utiliser le minimum de produits phytosanitaires. Les vêlages étaient une première pour moi, il reste d'ailleurs six veaux à naître. Tout se passe bien là aussi, j'espère que cela va continuer ainsi »*.

AG

Témoignage

Dominique Garrot, l'ancien exploitant, a travaillé durant 41 ans sur la ferme et se dit ravi d'avoir transmis à un jeune très motivé : *« J'ai été associé avec mon beau-frère qui est aujourd'hui décédé, nous nous étions fait la promesse que la transmission allait se faire avec un jeune hors cadre familial, pour contribuer à notre façon au renouvellement des générations. C'est chose faite avec Clément qui a donc frappé à la bonne porte. Je connais ses oncles mais pas lui, il a vraiment du mordant et cela fait d'autant plus plaisir de l'avoir trouvé ».*



Formations

Vendre ses produits en ligne

Mieux connaître les outils de e-commerce existants, comprendre les attentes des consommateurs et se positionner sur le web.
Contact : Jade Rolée, Conseillère en animation de réseaux CA21, 06 31 70 71 03-jade.rolee@cote-dor.chambagri.fr
8 mars. Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Prévenir vaut mieux que guérir

Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21, 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
Mettre en place des mesures de prévention des maladies adaptées à son élevage en alliant zootechnie, médecine conventionnelle et phyto-aromathérapie
10 mars. Chambre d'agriculture Pouilly en Auxois (21)

Agir pour ma cessation et la transmission de mon exploitation

Une journée pour tout connaître sur la Cive
Contact : Amélie Fercoq, conseillère en entreprise CA21, 06 87 55 78 90 - amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr
15 et 30 mars. Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Valoriser sa viande bovine en caissette

Pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs ! De l'élevage à la vente.
Contact : Alice Faivre, Conseillère diversification CA21, 03 80 68 66 31 - alice.faivre@cote-dor.chambagri.fr
17 mars. Chambre d'agriculture Pouilly en Auxois (21)

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/



Installation

Avec une touche féminine

Une jeune éleveuse de Vitteaux a créé sa microentreprise avec plein d'idées originales en tête.

Éleveuse, Lisa Griffond a toujours voulu le devenir. Après un Bac STAV au lycée de Quetigny, la jeune fille originaire de Velars-sur-Ouche prend la direction de Pouilly-en-Auxois et de la MFR Auxois sud Morvan pour y suivre un BTS Acse. Un apprentissage sur la ferme de Benoît Laprée s'avère très formateur. La jeune fille laisse son *« empreinte »* en soumettant plusieurs idées de diversification à l'éleveur pollien. Un atelier de poules pondeuses et une activité de vente directe en viande bovine voient notamment le jour avec un succès certain. Son diplôme en poche, Lisa Griffond fait la rencontre de Quentin Munier, jeune éleveur à Vitteaux. Elle rejoint sa ferme à Vitteaux après plusieurs CDD qui la confortent dans son choix de travailler dans le monde agricole. Sa microentreprise *« Le Lopin de la Mouillère »* est créée l'été dernier pour développer un atelier avicole. *« En plus de poules pondeuses rousses et noires, je me suis penchée vers les cailles, avec l'idée de me lancer dans une production pas ou peu répandue dans le secteur »*, confie la jeune Côte-d'orienne. Ses œufs sont aujourd'hui vendus dans son entourage, au marché de Barbirey-sur-Ouche un dimanche matin sur deux et chaque samedi matin chez son ancien maître de stage à Pouilly-en-Auxois. Les œufs de caille notamment riches en antioxydants et en oligo-éléments attirent la curiosité des consommateurs, de belles ventes ont notamment été réalisées avant les fêtes de fin d'année.


Lisa Griffond et l'une de ses 80 cailles du Japon.


Une dizaine de poules Araucana pondent des œufs à coquille vert-bleu.


Les œufs de caille, cinq fois plus petits que les œufs de poules, peuvent être consommés à la coque, sur le plat, en omelette ou encore en raclette.

Bientôt des brebis

Lisa Griffond élève aussi une dizaine de poules Araucana. Cette race originaire du Chili est connue pour pondre des œufs à coquille vert-bleu ! Au-delà de l'effet de surprise des clients, ces œufs présentent la caractéristique d'être faiblement riches en cholestérol. La jeune éleveuse possède également plusieurs oies et quelques canes. Pour ces dernières, la race coureur indien originaire d'Angleterre est notamment présente. Dans le même temps, Lisa Griffond possède quelques ovins, un troupeau d'une centaine de brebis verra d'ailleurs le jour dans les prochains mois en race Blanche du Massif Central (BMC), avec l'idée de vendre des agneaux en fin d'année et à Pâques. Sylvain Munier, le père de Famille, voit plutôt d'un bon œil cette touche d'originalité apportée par sa belle-fille : *« Il faut parfois tenter beaucoup de choses afin de trouver sa voie et essayer de vivre de son métier. Dans notre cas, à l'époque, nous avions cultivé du lupin, du soja, de la féverole, du sorgho, de l'épeautre et de la moutarde, ce qui n'était pas très courant il y a 10, 20 ou 30 ans. Au niveau de notre troupeau charolais, nous développons actuellement le sans corne, cette particularité sera omniprésente dans notre cheptel d'ici quelques années »*.

AG

Contact : 07 89 31 22 03, lisa.griffond@orange.fr, page Facebook « Le lopin de la Mouillère ».

Rencontre

Que devient Guy Buntz ?

L'ancien président d'Alysé, en retraite depuis quatre ans, a accepté de se livrer sur sa « nouvelle » vie.

Sa tête n'est pas inconnue dans Terres de Bourgogne, où il est apparu dans bon nombre de compte-rendus d'assemblées générales. Ce grand passionné de vaches laitières les aime toujours autant, et c'est avec grand plaisir que cet homme de 64 ans s'est rendu il y a quelques jours sur l'exploitation de Thomas Cotiby, à Villy-en-Auxois, dans le cadre de l'assemblée générale de la Simmental. Guy Buntz est en retraite depuis 2017 et a aujourd'hui stoppé toute responsabilité professionnelle, après avoir présidé le syndicat Prim'Holstein, l'Union des races et Côte-d'Or Conseil Élevage (aujourd'hui Alysé) pendant plusieurs années.

Un *« petit »* coup de main

Le cheptel de 140 Prim'Holstein et Montbéliardes est aujourd'hui géré par ses fils Fabien et Aurélien. Guy Buntz a-t-il réussi à *« décrocher »* ou continue-t-il de travailler sur l'exploitation qu'il a créée de A à Z, lui qui avait commencé par une vache et quatre brebis en 1982 ? C'est un peu la question qui motive cette entrevue. Le petit sourire en coin de l'intéressé en dit long… *« On n'arrête jamais totalement quand on aime autant ce métier. La traite, je viens toujours la finaliser et je viens faire du nettoyage, je ne peux pas m'en passer. C'est comme ça, c'est ma vie ! Oui, je suis encore bien opérationnel, notamment dans les coups de bourre et quand un de mes fils est absent »*, confie Guy Buntz, qui laisse malgré tout ses enfants s'occuper de la majorité du travail dans leur 2x12, traite par l'arrière. Concernant son réveil le matin, aucune modification n'a été effectuée depuis que l'éleveur a fait valoir ses droits à la retraite : *« je n'ai jamais mis d'alarme près de mon lit durant toute ma carrière, même quand il fallait se réveiller en pleine nuit pour aller surveiller une vache, il n'y a donc aucun changement de ce côté-là. Je continue de me lever entre 5 heures et 5 h 30, il faut croire que les éleveurs ont une horloge biologique bien réglée en eux ! Les grasses matinées ? Je n'en ai jamais fait et je ne compte pas en faire, j'aurais l'impression de perdre mon temps. Par contre, le soir, il n'y a plus personne. Après la météo, je m'endors très vite… »*.

Déstressé

Guy Buntz a beau s'occuper des génisses, très tôt, dans la matinée, son quotidien n'est plus le même qu'avant selon lui : *« j'ai appris à lever le pied. Aujourd'hui, nous sommes en visite à Villy-en-Auxois : je ne suis pas pressé pour rentrer chez moi. J'ai aujourd'hui beaucoup plus de temps pour m'occuper de mes six petits-enfants. D'ailleurs, au moins deux d'entre eux semblent très intéressés par l'élevage, ce serait une grande satisfaction s'ils reprenaient la ferme à leur tour. Je m'occupe aussi de mon jardin et de ma basse-cour : je mets un point d'honneur à ravitailler toute la famille… Je voyage quand je peux, même si le covid nous pénalise sur ce point. Je prends aussi davantage de temps pour lire le journal, Terres de Bourgogne arrive d'ailleurs encore chez moi ! Dans l'exploitation, je laisse bien entendu les décisions à mes enfants, je ne me torture plus l'esprit pour connaître par cœur la réglementation, cela me fait du bien. Je m'occupe en revanche de la trésorerie : à ce titre, même s'il y a une petite embellie en ce moment en élevage, je m'inquiète de l'ampleur de toutes ces factures, toutes les charges augmentent et c'est quand même très inquiétant. Enfin, concernant mes anciennes responsabilités professionnelles, il est vrai que cela fait un grand vide de ne plus voir beaucoup de monde. Les relations humaines sont très importantes pour moi. J'ai toujours aimé côtoyer les passionnés de l'élevage. Je ne manque aucune occasion de les revoir, quand je suis invité comme aujourd'hui »*.


L'ancien éleveur de Tarsul, près d'Is-sur-Tille, en visite le 17 février à l'assemblée de la Simmental française.

AG

Biosécurité

Place à l'action !

Le Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or, réuni en assemblée générale le 24 février, invite les éleveurs à multiplier, sans plus attendre, les mesures de biosécurité.

Cette thématique n'est pas nouvelle, mais ses bienfaits sont tellement nombreux qu'elle a de nouveau été mise en avant lors de l'assemblée du GDS. La biosécurité, ensemble des mesures de protection sanitaires permettant de maîtriser les risques de contaminations à l'entrée, à la sortie et au sein même des élevages, devient une grande priorité préventive dans le département. La tuberculose bovine n'est pas la seule maladie à éviter par ces mesures de protection. *« Allez-y résolument, engagez-vous »*, a d'ailleurs répété à plusieurs reprises Benoît Haas, directeur de la DDPP21.

Implication maximale

La biosécurité fait et va faire l'objet de nombreux travaux au sein même du GDS au cours de l'année 2022. Huit formations et trois journées techniques sont ainsi proposées sur la maîtrise du microbisme et l'abreuvement en pâture. Une intervention en lycée agricole est également prévue pour sensibiliser les futures générations. *« Nous avons rencontré les techniciens du pôle élevage de la Chambre d'agriculture, et programmons un webinaire le 25 mars pour sensibiliser les intervenants en élevage, un webinaire sera aussi programmé avec des vétérinaires. Nous allons également nous entretenir avec les syndicats de race mais aussi avec la coopération et le négoce. Il y a beaucoup à faire en termes de biosécurité, avec parfois des actions très simples à mettre en place »*, énonce Florent Lefol, secrétaire général du GDS. Des opérations sont actuellement engagées pour apporter des solutions techniques et financières aux éleveurs : *« la thématique de l'abreuvement au pré est étudiée avec la DDT et les syndicats de rivière. Celle de l'aménagement foncier le sera prochainement avec la Safer, l'association des maires et le Département. Nous discutons de MAE avec la Chambre d'agriculture et de biodiversité avec la Fédération des chasseurs »*, poursuit le secrétaire général. Celui-ci précise que des financements seront notamment disponibles via le *« pacte biosécurité bien-être animal »* (un appel à projets sera bientôt lancé) et par l'intermédiaire du plan *« biosécurité tuberculose »* du Conseil départemental.

Le plein de rendez-vous

Le GDS ne s'arrête pas en si bon chemin : trois réunions seront organisées sur les secteurs à risque tuberculose (Montbard, Villy-Villeberny, Ouche) avant la mise à l'herbe, un rendez-vous sera aussi programmé spécifiquement pour les « voisins » de foyer. Dans le même temps, le GDS21 prévoit de passer la vitesse supérieure en termes de communication. Enfin, en juin prochain se tiendra une grande journée qui abordera toutes les facettes de la biosécurité.

BVD et IBR

Ce rendez-vous a également abordé d'autres dossiers. Grâce à une mobilisation sans précédent des éleveurs, d'excellents résultats sont obtenus en BVD (0,18 % d'IPI). Le dépistage auriculaire va se poursuivre jusqu'en 2025/2026 (nécessité de ne pas stopper précocement la vaccination des élevages identifiés à risque, en lien avec le GDS et le vétérinaire sanitaire). Concernant l'IBR, le GDS vise l'éradication dans le département avant 2027 (85 % des élevages sont qualifiés, 97 % des élevages sont négatifs). Un accompagnement spécifique est mis en place pour les élevages concernés. Une prophylaxie moins coûteuse sera effective pour les élevages négatifs dès cette campagne.

Un poste dédié

« Nous devons faire appel à notre esprit d'innovation afin que la biosécurité soit un atout majeur pour nos élevages et non une contrainte supplémentaire », lance pour sa part Jean-Luc Chevalier, président du GDS, *« subir les choses édictées n'est pas avancer, c'est simplement être poussé. Avancer demande un esprit moteur, demande de l'énergie. Nous avons trouvé cette énergie en recrutant une animatrice biosécurité en la personne du docteur Françoise Roulleau. Cette énergie doit être maintenant transmise au terrain. Cogéré par le GTV et le GDS, le plan d'action tuberculose sur le département de Côte-d'Or prend forme avec Françoise qui sillonne nos campagnes. Des rencontres ont déjà eu lieu avec plusieurs partenaires »*. Jean-Luc Chevalier rappelle que, d'une manière générale, les éleveurs sont favorables aux actions de biosécurité : *« ils le sont à la condition que des actions efficaces de surveillance et de lutte contre la tuberculose soient également réalisées sur la faune sauvage. En effet, force est de constater que ces actions ne sont pas réalisées avec la même intensité d'une campagne sur l'autre »*. Présents à cette assemblée, Isabelle Bourion (sous-préfète), Vincent Lavier (Chambre d'agriculture), Marc Frot (Conseil départemental) et Benoît Haas, directeur de la DDPP21, ont tous approuvé et encouragé les différentes démarches du GDS.

Un bel hommage a été rendu à Bernard Terrand, président d'honneur du GDS, décédé en novembre. Des interventions de Rémi Garrot, Patrick Raphat et Pascal Martens ont retracé son riche parcours au sein de la famille des GDS (GDS départemental, national et européen), ainsi que l'importance de son action et de sa vision en particulier du sanitaire et d'une plus large mesure de l'agriculture.

AG



Jean-Luc Chevalier, président du GDS, et Françoise Roulleau, animatrice biosécurité, la semaine dernière à Sombernon.

Quelques chiffres

Plusieurs données ont été présentées lors de cette assemblée. En 2021, 376 blaireaux ont été analysés dans le département, 21 étaient porteurs de la tuberculose. Sur 378 sangliers analysés, des sérologies positives (présence d'anticorps) ont été observées chez 26 d'entre eux. Quatre exploitations agricoles côte-d'oriennes ont été foyers tuberculose (dont un en zone blanche, du côté de Pontailler-sur-Saône). L'actuelle campagne de prophylaxie s'apprête à enregistrer son tout premier cas, une baisse du nombre de foyers est espérée. Fabrice Chevalier, référent national à la DGAL dans le dossier tuberculose, a présenté la nouvelle stratégie nationale contre la maladie lors de cette réunion : l'intervenant a profité de l'occasion pour signaler que la Côte-d'Or est en bonne voie sur ce sujet. Le GDS, par la voix de son président, a tenu à féliciter les éleveurs qui font la promotion de la génétique bovine dans un tel contexte : *« Bravo à vous, éleveurs, qui présentez des animaux de qualité dans divers concours et comices ou autres rassemblements. L'élevage côte-d'orien, malgré ce qu'il a subi, a su garder une génétique encore pleinement appréciée. Les résultats des élevages et de la dernière vente de la station charolaise en témoignent ».*

Union Charolais Croissance

Sur une bonne note

La vente aux enchères de Créancey présente un bilan de 32 transactions à un prix moyen de 3166 euros.

L'Union Charolais Croissance terminait sa saison le 23 février au pôle agricole de Créancey. Le bilan chiffré s'avère positif avec 32 ventes avec une moyenne de 3 166 euros. *« Nous avons seulement quatre veaux invendus, c'est très bien »*, confie Bruno Elmanowsky, technicien à l'UCC, *« il s'agissait là de notre dernière vente de l'année pour laquelle nous atteignons un total de 208 transactions sur l'ensemble de nos rendez-vous. C'est une bonne campagne, les profils des veaux que nous avons fait entrer en station ont particulièrement plu aux éleveurs. Les origines étaient variées, une offre complète a été proposée pour satisfaire un maximum de monde »*.

Une enchère à 4 800 euros

La top-vente de Créancey a été réalisée par Safran, un veau né à l'EARL Desplanches (89).

Ce reproducteur impressionnant dans sa morphologie et présentant de belles facilités de naissance a été acquis par le Gaec Noireaut, de Meilly-sur-Rouvres, pour la somme de 4 800 euros. La deuxième enchère la plus élevée de cette réunion de l'UCC (4 700 euros) a également été réalisée par un élevage côte-d'orien, celui de Françoise Loichot de Précy-sous-Thil, qui a acheté Relatif provenant du Gaec Bonin (89).

Deux nouveautés

Cinquante-deux acheteurs potentiels s'étaient munis d'une palette avant le défilé des animaux sur le ring. *«Sept étaient en ligne, c'était une nouveauté de cette édition, permise par Gènes Diffusion et l'OS Limousine»*, poursuit Bruno Elmanowsky, *« les personnes connectées étaient de la région mais pas seulement, nous avions notamment un éleveur de la Vendée. Le déjeuner organisé en amont était lui aussi une première, il a été très apprécié et a permis de faire venir du monde dès la matinée »*. Les organisateurs remercient les fidèles acheteurs mais aussi les *« petits nouveaux »* ayant effectué leur tout premier achat à l'UCC cette année. Le rendez-vous est d'ores et déjà donné pour la campagne 2023.

AG



Safran, veau né à l'EARL Desplanches (89), a réalisé une enchère à 4 800 euros.

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

Salon de l'agriculture 2022

Une fierté immense

Pour le Gaec Deboux, cette nouvelle édition du Salon de l'agriculture est un peu particulière puisque 7 animaux venant du Gaec y sont sélectionnés.



Pour rappel, le Gaec est composé de Jérôme (en photo), Hervé, Olivier et Martine Deboux.



Olympe sera présente au salon suitée de son veau Triomphe.

« *C'est un immense honneur de voir 7 animaux issus soit du Gaec soit de la SAS de la Ferme du Rompoué venir au Salon de l'agriculture, mais nous restons humbles face à cette sélection car cet engouement peut tourner* » souligne Jérôme Deboux, l'un des exploitants du Gaec Deboux à Niault (Chougny).

Les vedettes

Ainsi, le Gaec Deboux sera présent avec Navette (Charolaise de 5 ans ayant fait le 2e prix au national Charolais), Nativa (Charolaise de 5 ans ayant également fait le 1er prix au national Charolais), Olympe (Charolaise de 4 ans avant fait le 2e prix au national Charolais) et Okapi (taureau de 4 ans, avec pour palmarès le 1er prix de Nevers et le 3e prix au national). « *Déjà pouvoir y aller avec autant d'animaux est une vraie chance. Mais en plus, d'autres seront là!* ». Ces deniers sont des taureaux nés au Gaec Deboux : Record (de Gilles Trinquet -58), Nevers (Gaec Micaud - 03), New-Look - frère d'Olympe - (Gaec Richard - 85) et enfin Newman (Max Soulard – 17). « *Voir que notre travail est reconnu, avec les animaux que nous apportons est une chose, mais constater que ceux vendus arrivent eux aussi à être dans les sélections est un sentiment très appréciable qui nous fait très chaud au cœur ; c'est indescriptible* ».

Paris, mon amour

Même s'il serait heureux de faire une plaque, pour lui, être au salon est déjà beaucoup : « *c'est une chance qui n'est pas donnée à tout le monde. Paris est un moment très particulier que nous apprécions à chaque fois, même si cela demande un investissement non négligeable de notre part, que ce soit en temps ou en argent* ». Au total, le Gaec déboursera environ 1 500 euros pour amener les 4 animaux.

La vie rurale

Outre la visibilité que cet événement donne au Gaec, le salon est aussi le moment propice pour alerter sur divers points : « *notre vie d'éleveur n'est pas simple tous les jours, et je pense que d'avoir l'occasion d'expliquer nos pratiques au grand public est un bon moyen pour la simplifier. De plus, dans nos campagnes, et particulièrement dans la Nièvre, l'accès aux services divers (animations, enseignements, activités extrascolaires, etc.) n'est pas des plus aisé que ce soit à cause du manque de transport ou de l'état des routes. Nous avons un département qui est magnifique mais qui a été oublié par les politiques de tous bords durant des années ou qui a été victime de choix malheureux de leur part. Le salon de l'agriculture est LE moment où nous avons la parole pour aborder toutes ces problématiques* ».

CHLOÉ MONGET

Remerciements

La famille Deboux remercie la commission de sélection ainsi que l'association du Herd-Book et l'O.S. qui organisent le concours ; sans oublier le personnel, toujours disponible pour tout renseignement.

La relève assurée ?

Fiers du parcours de leur famille, les enfants de Jérôme pensent déjà à l'avenir. Si Antonin, 13 ans, voudrait reprendre la suite de son père « *car j'ai toujours aimé cela depuis tout petit* », Constantin, 10 ans voudrait, pour sa part, être footballeur : « *Le jour où j'ai vu la France gagner la coupe du monde j'ai voulu faire ça et depuis ça n'a pas changé* ». De son côté, la plus grande de la fratrie, Flavie, 17 ans, désirerait travailler avec les enfants, et suit d'ailleurs une formation SAPAT au Legta du Morvan. Pour leur père : « *pousser les enfants à reprendre n'est pas la solution. Il faut leur laisser le choix de leur voie. Nous sommes uniquement là pour les soutenir dans leurs décisions. Les forcer n'est pas la solution* ».

Trophées de l'agroécologie 2021-2022

Le GIEE Paill'ô Bois se distingue

Le GIEE Paill'ô Bois est lauréat régional des Trophées de l'agroécologie 2021-2022. En attendant sa présentation au jury national, retour sur le parcours de ce groupe d'éleveurs nivernais.

Lancé en avril 2021, le concours national les Trophées de l'agroécologie a pour but de récompenser les initiatives agroécologiques innovantes au niveau régional puis national. Pour candidater, la démarche présentée doit répondre à trois enjeux majeurs : avoir un impact positif sur l'environnement, être économiquement viable et respecter des aspects sociaux et territoriaux tels que la qualité de vie de l'exploitant ou la bonne intégration du projet dans l'environnement socio-économique local.

Une réponse adaptée

En ce début d'année 2022, c'est donc le groupe d'éleveurs nivernais du GIEE Paill'ô'bois qui a été distingué pour leurs pratiques agroécologiques, répondant aux trois critères principaux. Pour rappel, l'objet de ce GIEE est de réduire la dépendance des éleveurs vis-à-vis de la paille en utilisant de la plaquette de bois comme litière. Cette pratique permet donc l'intégration du bois de l'exploitation (haies et lisières) comme un élément technico-économique à part entière, favorisant sa bonne gestion au sein des fermes. Dans un contexte de changement climatique, la bonne gestion du bocage est un atout formidable pour les élevages en termes de services écosystémiques et de bien-être des animaux, par exemple. Les études du groupe ont également montré que le paillage plaquette améliore les conditions de travail de l'éleveur, entraînant moins d'astreintes liées au paillage.



La déchiqueteuse de la CUMA Terr'eau

Aller plus loin

L'objectif du groupe est aujourd'hui de continuer à développer cette activité, en se penchant notamment sur la rémunération pour le stockage du carbone dans les haies. Si vous êtes intéressés par ces thématiques, n'hésitez pas à contacter le GIEE à : julie.chaboz@cuma.fr ou au 06 44 06 06 93. Pour l'heure, le GIEE continue sa route et présentera ses résultats au jury national courant février.

COMMUNIQUÉ GIEE PAILL'Ô BOIS

Salon de l'agriculture 2022

Une race peu connue

Claude Auboin, 75 ans, est installée depuis 1992 comme éleveuse canine spécialisée dans les épagneuls King-Charles. Elle participera au salon de l'agriculture 2022, pour la sixième fois.



Claude Auboin (photo) sera représentée par Claudine Aupetit, vice-présidente du club de race, au Salon de l'agriculture.

« C'est toujours un rendez-vous agréable avec une renommée internationale » pointe Claude Auboin, éleveuse de King-Charles Spaniel à Saint-Martin-du-Puy (élevage De Sorine), avant d'ajouter : *« C'est une occasion de faire découvrir cette race si particulière auprès du grand public »*.

Un roi oublié

« L'épagneul King-Charles est souvent oublié face à son cousin le Cavalier King-Charles et cela est fort dommage, car c'est une race intéressante » souligne Claude Auboin. *« Si le Cavalier peut être mis entre toutes les mains, le King, lui, a un caractère plus introverti. C'est un sensitif très proche de ses maîtres. De par ce caractère particulier, il ne fera pas plaisir à son maître sans réfléchir. Il doit comprendre pourquoi il fait telle ou telle chose avant de s'y engager. De moins en moins répandu, il tend à être négligé par tous alors qu'il est un compagnon intelligent et fidèle. Le salon de l'agriculture est l'occasion de présenter ce roi oublié au grand public afin de le démocratiser de nouveau »*.

Positionnement

Au-delà de cela, le salon de l'agriculture est aussi l'occasion pour Claude d'alerter sur l'avenir de la race : *« La Norvège et les Pays Bas sont en train d'interdire l'élevage de chiens à face plate pour le bien-être animal. Pour moi cela est une ineptie, car avec la génétique nous avons réglé de nombreux problèmes, notamment cardiaques sur cette race de chien. Même s'ils ont la face plate, ils ne souffrent pas pour autant, tant que l'on sait comment s'en occuper »*. Elle conclut : *« le salon de l'agriculture est un moment privilégié pour alerter les politiques ainsi que le grand public sur tout cela »*.

Chloé Monget

Pour contacter l'élevage De Sorine : claude.auboin@orange.fr ou 03 86 22 62 27.



Pour représenter l'élevage De Sorine, c'est La Scala de Sorine qui est *« un petit modèle de 6 ans, très féminin pour sa race et assez capricieuse »* souligne Claude avec affection.

Le hasard de l'amour

Tout l'attachement que Claude à pour les King-Charles réside dans une rencontre : *« J'allais chercher ma vignette auto et, sur le comptoir, il y avait un bébé King. C'est là que l'histoire d'amour a commencé »*. Infirmière de profession, Claude ne se considère pas comme une professionnelle de l'élevage canin : *« j'ai une dizaine de chiens et tous vivent à la maison. J'ai un attachement particulier pour chacun et je ne fais pas cela pour gagner de l'argent mais par passion. D'ailleurs, ils font un peu partie de la famille car ils sont élevés dans la maison. Je n'envisage pas de les mettre en chenil. Mais, cela est possible car je n'en ai pas beaucoup »*.

Salon de l'agriculture 2022

Créer un lien entre les exploitants

Odile Blanchard, 69 ans, s'est installée en 2007 à Giry comme éleveuse canine (élevage de Mayobé). Cette année, elle participe à son 5ème Salon de l'agriculture (SIA).

« C'est une chance de venir au salon car cela signifie que l'on a déjà remporté le CAC à la nationale d'élevage et donc cela récompense notre travail ainsi que celui des chiens » détaille Odile Blanchard, éleveuse d'épagneuls King-Charles à Giry. Cet événement est aussi l'occasion de faire le point sur son parcours.

Éleveuse depuis 2007, Odile Blanchard, née à Paris, a toujours aimé les chiens : *« Depuis mes 14 ans environ, cela ne me quitte pas. À l'époque, ma marraine avait des chiens et dès que l'occasion se présentait j'allais la voir pour les garder. Puis, à mes 18 ans, nous sommes partis avec mes parents vivre au Gabon. Nous y sommes restés 18 ans. Puis, en 1988, je suis rentrée en France et faisais des concours avec mes Bobtails »*.

Le coup de foudre avec les King-Charles arrive un peu plus tard, lorsqu'elle rend service à une autre éleveuse, Claude Auboin (Élevage de Sorine). *« Elle avait besoin qu'on lui transporte un chien. Je me suis donc proposée pour l'aider. C'était un King-Charles et pendant tout le trajet en voiture il m'a regardé si affectueusement que le lendemain j'ai appelé Claude pour qu'elle me réserve une petite chienne. Et, c'est avec elle que mon élevage a commencé »*. Odile précise d'ailleurs que son affixe est issu de la contraction de Maya, sa première Bobtail, et Obélix, son premier Cavalier King-Charles.

Une vie au poil

Aujourd'hui, Odile a cinq King, un Cavalier King-Charles et un Akita américain et tous sans exception sont dans la maison : *« Je n'envisage pas l'élevage autrement. Mes chiens sont toute ma vie, il est donc normal qu'ils y soient complètement intégrés. De plus, comme le King-Charles a un caractère un peu réservé cela ne lui fait pas de mal de voir du monde »* sourit Odile. Elle ajoute : *« Certes les King ne sont pas à mettre entre toutes les mains, mais ils sont si agréables que je trouve cela dommage qu'ils soient un peu boudés. Le prix en élevage peut paraître élevé, mais il faut prendre conscience de tout le travail qu'il y a derrière »*. Inscrits au LOF (Livre des origines française) , ces chiens sont certifiés purs King-Charles : *« en tant qu'éleveur c'est un peu le luxe de la race d'avoir un LOF »*.

Lien social

« Il faut avoir en tête tous les à-côtés : hébergement, nourriture, transports, etc. ; c'est un véritable gouffre. Malgré tout on y va quand même, car on sait que l'on va passer un bon moment et c'est le plus important ». Odile rajoute que : *« Le salon de l'agriculture est un événement convivial, même si je regrette qu'on ne puisse pas avoir un dîner, par exemple, entre tous les agriculteurs du département présents afin de faire connaissance et de voir ce qu'ils font. Cela permettrait de créer un tissu social entre nous, rendant la Nièvre un peu plus vivante »*.

Top forme

Pour cette 5ème participation au salon de l'agriculture, Odile viendra avec deux femelles King-Charles : Instant d'Impatience De Sorine dite Patty (9 ans) et Mille et une nuits de Mayobé dite Mély (5 ans et demi) : *« Je me rappelle que pour l'édition du SIA 2020, le vétérinaire qui jugeait m'a dit : Instant d'Impatience De Sorine a eu le 1er prix du groupe 9, car nous voulions mettre l'accent sur la santé »* pointe Odile avant de conclure *« cela m'a beaucoup touché car cela veut dire que mes chiens sont en bonne santé, et c'est là le principal »*.



Instant d'Impatience De Sorine dite Patty (9 ans), championne de France 2014 dans la catégorie meilleure jeune.

Chloé Monget

L'élevage De Mayobé, 3 le Grand Domaine, 58 700 Giry. Tél. : 06 68 02 06 08 (Odile Blanchard) ou demayobe@hotmail.fr

Trouver sa place

Si les éleveurs canins font partie de l'agriculture, ils ne sont pas considérés comme agriculteur ou exploitant : *« C'est un statut un peu particulier qui nous dessert car on ne sait pas trop dans quelle case nous mettre. De ce fait, nous sommes les parents pauvres de l'agriculture dans son ensemble, et un peu abandonnés des grandes instances. C'est triste, car, grâce à notre travail, certaines races perdurent et ne se perdent pas. Le Salon de l'Agriculture est une manière de nous réimposer dans cet univers, même si nous sommes dans un pavillon un peu excentré ce qui n'aide pas les visiteurs à venir nous voir »*.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

▶ Agenda

10/03 Retraite Réunion d'information

La revalorisation des retraites agricoles (chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs) est un acquis syndical fort et il est important pour nous que chacune et chacun puisse accéder à ses droits. Beaucoup d'entre vous ont des questions au sujet de leurs droits, de leur montant de retraite, et sur les modalités de calcul, sur les retenues… La Section des Anciens exploitants de la FDSEA de la Nièvre vous invite à une réunion d'information sur les retraites agricoles le jeudi 10 mars à 14 heures à la salle des fêtes d'Ouroux en Morvan en présence des conseillers MSA.
Cette réunion présentera :
- la mise en place de la revalorisation pour les conjoints collaborateurs et les chefs d'exploitation, les conditions d'éligibilité aux 85 %
- le détail des différentes retenues, et les modalités de calcul de ces retenues
- la différence entre SMIC agricole et SMIC normal
- la bonification enfant
- le droit et le calcul de la majoration des petites retraites
Cette réunion est ouverte à tous. Elle sera suivie d'un moment de convivialité. Si vous avez des attentes et questions particulières, merci de nous les adresser par retour de mail dès que possible : fdsea58@wanadoo.fr

Rendez-vous dans le Morvan

De nombreuses animations sont prévues dans les mois à venir au sein du Parc naturel régional du Morvan, notamment à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides.
• **Animations :**
- Mercredi 2 mars à 14 heures à Saint-Brisson, animation avec pour découvrir quels animaux de la forêt se cachent derrière quelles traces. Tarif : 4 euros/personne et gratuit pour les moins de 8 ans.
• **Stages :**
Arbres fruitiers et verger :
samedi 5 mars : la taille
Rendez-vous de 10 heures à 17 heures à la Maison du parc (Saint-Brisson). Tarifs 5 euros / personne. Renseignements et réservations : 03 86 78 79 57.
• **Ateliers abeilles :**
samedi 19 mars
samedi 16 et 30 avril
Pour toutes les dates : de 9 heures à 17 heures à la Maison du Parc. Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne. Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

Théâtre Une œuvre qui résonne

La saison Côté Jardins de la Maison de la Culture à Nevers se poursuit avec le 14 avril la représentation de Petit paysan tué. L'œuvre écrite et mise en scène par Yeelem Jappain, est inspirée du parcours d'un éleveur bio de vaches Charolaises en Saône-et-Loire. À la salle polyvalente de Clamecy à 20 heures (durée 1 h 30). Renseignements : 03 86 93 09 09.

Tour de plaine bio

Partage des connaissances

Le 23 février, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une demi-journée d'échanges sur les exploitations de Vincent Cintract et de Nicolas Johanet sur la commune de Donzy ; l'occasion de revenir sur ses pratiques et les changements de la réglementation bio.



Vincent Cintract dispose de 160 ha en bio dans la Nièvre et de 690 ha en bio dans l'Yonne.

« *Je suis passé en bio afin de retrouver une indépendance face à la chimie. Aujourd'hui, mes seuls intrants sont l'achat de fumiers et de composts pour fertiliser mes sols. La production de céréales bio nécessite plus de travail notamment dans la recherche constante de nouvelles techniques pour le désherbage, ce qui est passionnant tout en étant gratifiant. Il me semble normal de partager mon expérience avec mes confrères et qu'ils partagent la leur avec moi, afin que nous maîtrisions mieux la production des cultures bio* » pointe Vincent Cintract accueillant sur son exploitation à Donzy la demi-journée organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Il était d'ailleurs accompagné par Bertrand Arrault son salarié et bras droit.

Matériel

De nombreux sujets ont été abordés par Philippe Jaillard (conseiller d'entreprise et conseiller bio élevage et grandes cultures) et François Bonal, (conseiller productions végétales, référent grandes cultures en agriculture biologique, missions d'accompagnement sur les bassins-versants).
Parmi ceux-ci, du côté désherbage, une des problématiques en culture bio, a été évoquée l'utilisation de la herse étrille : « *elle ne peut être utilisée qu'au stade maxi de 4 feuilles pour les adventices, car passé celui-ci, il est plus difficile de désherber efficacement. La roto-étrille, quant à elle, peut s'employer à des stades plus tardifs des plantules d'adventices. Dans tous les cas, il faut s'assurer dès le semis de la densité suffisante et de la profondeur pour pouvoir intervenir avec du désherbage mécanique* ».
Autre point évoqué, le triage de la récolte lors de la moissonneuse : « *afin de rendre sa marchandise la plus propre possible pour pouvoir espérer une meilleure valorisation* » souligne Philippe Jaillard.

Entraide

Pour cette rencontre, une dizaine d'exploitants avaient fait le déplacement, à l'image de Guy Lahaussois, exploitant sur la commune de Ciez : « *Il y a une certaine solidarité entre les exploitants bios qui permet de trouver des solutions ensemble. Nous mettons en commun nos connaissances ainsi que notre matériel pour nous perfectionner* ».



Le salissement des parcelles a été évoqué durant la rencontre, ainsi que les moyens d'en venir à bout.

Des conseils utiles

Côté semence, il stipule : « *je ne conseillerai jamais assez à ceux se procurant leurs semences en dehors de leur exploitation d'en trouver chez des personnes qui ont des similitudes de sol avec leurs propres parcelles. Il faut faire attention également à la densité de semis car on peut avoir une limite dans la réserve hydrique du sol et donc que la production en souffre, à cause d'un trop fort peuplement qui occasionne des petits grains* ». Il pointe aussi l'utilisation des fertilisants naturels qui doit se faire dans certains cas avec prudence. « *Si le sol est très nourrissant, cela va permettre aux adventices, comme le vulpin ou le ray-grass de proliférer et donc demandera des traitements mécaniques plus réguliers* ».

Ajustements

La nouvelle réglementation Bio entrée en vigueur le 1er janvier 2022 a été évoquée et plus précisément sur l'utilisation de semences, des adjuvants, ainsi que certaines règles en matière d'élevage sur le bien-être animal, le logement, l'alimentation et les nouvelles dérogations pour certaines actions à demander à l'Inao (Institut National de l'Origine et de la Qualité) - www.inao.gouv.fr

Prendre une décision

L'après-midi, s'est conclu par la visite de parcelles des deux agriculteurs. Ceci a permis d'apprécier les implantations de parcelles de : blé d'hiver, d'avoine d'hiver, petit épeautre ainsi qu'une parcelle de mélanges céréales-protéagineux (blé + féverole). « *L'état de salissement ou de propreté a pu être visualisé : prémices permettant de prendre les bonnes décisions dans les prochaines semaines concernant le désherbage mécanique des cultures. Le tout en attendant de bonnes conditions climatiques pour assurer un ressuyage des sols corrects pour réaliser les travaux de désherbage et d'ouverture de sols pour la future culture de printemps et d'été* » conclut Philippe Jaillard.

CHLOÉ MONGET

Rendez-vous

La vie du sol dans les prairies

Le groupe Gaia organise le vendredi 18 mars de 14 heures à 17 heures une demi-journée technique sur la vie du sol des prairies (temporaires ou non) à destination de tous sur une parcelle de Quentin Aurousseau (rue de Tingeat à Charrin) – membre du groupe. Selon Christophe Dagouneau conseiller de la Chambre d'agriculture de la Nièvre spécialisé bovins allaitants, cette rencontre à deux objectifs : « *Le premier est de donner des clefs pour interpréter les résultats d'analyses de sol afin que les exploitants puissent acquérir une certaine autonomie. Le second, est de cibler les leviers possibles pour être en mesure d'apporter rapidement des ajustements que l'étude de sol aura potentiellement mis au jour* ». Thierry Ferrand, conseiller agropédologue, ajoute : « *bien évidemment cela sera mis en lien avec la fosse réalisée – indispensable pour constater certains éléments comme la compaction du sol par exemple* ». Quentin Aurousseau complète : « *tout ceci nous permet d'en savoir un peu plus sur le fonctionnement de notre terrain ; très intéressant surtout pour sécuriser son rendement par exemple. Pour moi, revenir au profil du sol pour avancer est élémentaire et indispensable* ». Thierry Ferrand insiste : « *il n'y a aucune solution miracle, mais via certains éléments, on peut comprendre le comportement des terrains pour prendre quelques mesures, sur le long terme, car il ne faut pas perturber trop violemment un sol déjà affaiblit* ». Christophe Dagouneau conclut : « *via le groupe Gaia, et ces journées techniques organisées régulièrement, nous voulons faire réfléchir les agriculteurs sur leurs pratiques, car rien n'est le fruit du hasard lorsque l'on met en place des actions correctives* ».



Renseignements : 06 45 16 33 19 (Thierry Ferrand) ou 06 33 63 91 32 (Christophe Dagouneau).

Revalorisation des retraites

Une réunion départementale pour comprendre

Suite à la revalorisation des retraites des chefs d'exploitations puis des conjoints collaborateurs, la section des Anciens Exploitants de la FDSEA organise le 10 mars une réunion d'information sur le sujet avec la MSA.



« Les courriers reçus sont très succincts et ne justifient aucun des éléments transmis » déplore Yves Delfolie avant d'ajouter : *« le tout numérique peut être une bonne chose mais, en l'état, cela est un frein pour nous ».*

« Certains sont perdus ou découragés… » Pierre Bobin témoigne

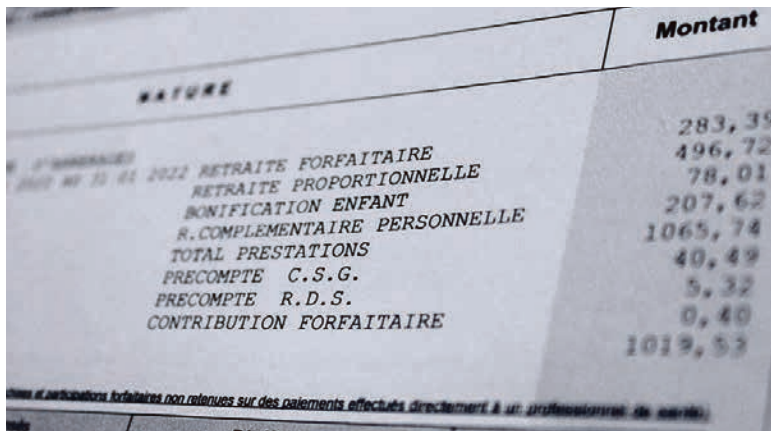
« Beaucoup d'entre vous se posent des questions sur les montants de leur retraite, et souhaitent des informations sur leurs droits. Ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver ! De plus, beaucoup de démarches se font sur Internet et certains d'entre nous ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique. La présence des conseillers MSA sur le terrain est très importante, nous avons besoin de point de rencontre physique pour le suivi de nos dossiers, et encore plus avec les changements liés à la revalorisation des montants. Parfois, certains agriculteurs se découragent, faute de trouver des explications. C'est très dommage ! »

Jusqu'au 1er novembre 2021, un agriculteur à carrière complète touchait un minimum basé sur 75 % du Smic alors qu'un salarié bénéficie, quant à lui, d'une retraite minimum calculée sur 85 % du Smic. Une injustice contre laquelle les sections des anciens de la FNSEA se sont battues depuis des années auprès des différents ministères et gouvernements.

Une joute ayant porté ses fruits, puisque depuis le 1er novembre, les pensions des chefs d'exploitation sont revalorisées ! D'ailleurs, le travail de la FNSEA a continué afin d'obtenir une autre revalorisation : celle des conjoints collaborateurs et aides familiaux.

Sentiment d'isolement

« Cette réforme vient réparer une injustice. C'est la reconnaissance de la valeur de notre travail, et cela apporte un pouvoir d'achat supplémentaire et mérité pour les chefs d'exploitation ainsi que pour les conjoints collaborateurs », témoigne Yves Delfolie, président de la section des anciens exploitants de la Nièvre avant d'ajouter : *« Mais, encore faut-il que nous soyons en capacité de comprendre nos droits et les calculs qui s'appliquent à chacune de nos carrières ! »*.



« Cette réunion d'information pourrait être renouvelée, mais il faudra que la MSA soit présente à chaque fois » pointe Yves Delfolie. Pour le 10 mars, quatre parlementaires sont invités à participer ainsi que Dominique Bossong, président de la MSA BFC et la directrice générale : Armelle Rutkowski.

En effet, il évoque des intitulés divers et variés ou encore des calculs différents pour une bonification enfant de parents d'une même famille : *« Nous sommes face à un système que nous ne maîtrisons pas. Et, cela ne s'arrange pas lorsque l'on veut avoir des éléments de compréhension puisque tout passe par internet. Or, il faut rappeler que la grande majorité des retraités ne sont pas à l'aise avec cet outil ou n'ont tout simplement pas Internet. Sans avoir la possibilité de poser nos questions à un être humain, nous nous retrouvons face à un mur qu'il paraît difficile de franchir seul et tout cela uniquement pour faire valoir nos droits. On se sent complètement isolé et abandonné »*.

Y voir plus clair

Afin de remédier à cette situation, Yves Delfolie souligne : *« il nous paraissait normal, au sein de la Section des Anciens, d'organiser une rencontre avec la MSA pour que chacun puisse accéder à une information fiable, tout en ayant la possibilité de poser ses questions, notamment sur les mécanismes de calculs des retraites. Nous désirons, via des exemples concrets, aborder divers sujets afin d'appréhender les outils nécessaires à nos calculs plus sereinement. À noter que lors du rendez-vous, nous ne pourrons pas traiter les dossiers individuels des participants, mais plutôt interroger les conseillers MSA présents sur les procédés applicables »*. La rencontre avec la MSA aura lieu le jeudi 10 mars à 14 heures à la salle des fêtes d'Ouroux-en-Morvan (1 place de la Mairie) et sera suivie d'un moment de convivialité.

CHLOÉ MONGET
ET LUCIE LECOINTE, FDSEA

Ordre du jour

Durant la rencontre, seront abordés les sujets suivants :
- la mise en place de la revalorisation pour les conjoints collaborateurs et les chefs d'exploitation, les conditions d'éligibilité aux 85 %
- le détail des différentes retenues, et les modalités de calcul de ces retenues
- la différence entre SMIC agricole et SMIC normal
- la bonification enfant
- le droit et le calcul de la majoration des petites retraites

▸ *Formations*

10/03 lieu à définir Équilibre minéral et prévention du parasitisme avant la mise à l'herbe de mes ruminants

Bio Bourgogne organise une formation ayant pour objectifs : de connaître les besoins des animaux en minéraux et oligo-éléments et savoir anticiper les situations à risque pour en éviter les carences ; d'établir une posologie d'administration des plantes moulues et/ou d'huile essentielle afin de stimuler efficacement les défenses immunitaires des animaux avant une période à risque ; de concevoir un plan de complémentation adapté à son élevage et à chaque catégorie d'animaux, intégrer ces mélanges dans un bloc à lécher fabriqué à la ferme. Inscriptions obligatoires.
Renseignement : Damien Nicolas – 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org

15/03 lieu à définir Mieux vivre son métier d'agriculteur

Bio Bourgogne vous propose de venir échanger durant deux jours avec des intervenantes spécialisées dans l'orientation professionnelle et l'épanouissement dans le cadre du travail. La seconde journée aura lieu à l'automne. Tarif de la formation : personnes éligibles VIVEA : la formation coûte 70 euros. Autre public (ex : salariés) : la formation coûte 150 euros/j soit 300 euros. Renseignements : Julianne Aubertot, animatrice Territoriale de la Nièvre au 03 86 36 94 25. Renseignements : Julianne Aubertot, animatrice Territoriale de la Nièvre au 03 86 36 94 25.

15/03 lieu à définir Manipuler et contenir ses bovins

Participez à cette journée pour manipuler et contenir vos bovins en découvrant des gestes simples ! Un accident sur deux déclarés par les exploitants sont liés aux activités d'élevage bovins. L'attitude que l'on a dans son travail avec les animaux conditionne leur comportement, une approche sereine permet un travail en toute sécurité avec ses animaux. Cette approche se construit dès la naissance de ses animaux.
Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr

12/04 lieu à définir Se convertir en bio en polyculture-élevage : quelle faisabilité sur mon exploitation ?

Sur 3 jours Bio Bourgogne propose une formation afin d'appréhender la faisabilité d'une conversion en bio. Plusieurs objectifs sont mis en avant pour y parvenir comme : évaluer les impacts réglementaires, agronomiques, zootechniques, économiques, sociaux et environnementaux d'une conversion à l'agriculture biologique de sa ferme ; analyser sa ferme dans la globalité par rapport à la labellisation bio et ses débouchés ainsi q'au changement climatique ; établir un plan d'action réaliste à mettre en place à court terme sur sa ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignements : Adrien Lurier – 06 77 30 78 82, ou adrien.lurier@biobourgogne.org



▸ En bref

MSA Un après-midi ciné-débat le 17 mars

La MSA Bourgogne organise un après-midi ciné-débat, de 14 heures à 16 heures, le jeudi 17 mars, à Auxerre, autour du documentaire : *« Aidants : les héros sont fatigués »*. Un film réalisé en 2015, par Gaël Chauvin, produit par la société Pulsations et diffusé dans l'émission Enquête de santé sur France 5.
Cet après-midi est à destination des salariés ou exploitants agricoles qui aident un proche dans son quotidien. *« 60 % des aidants familiaux exercent une activité professionnelle »*, indique la MSA Bourgogne. *« Travailler tout en accompagnant, jour après jour, un proche dans la maladie ou le handicap peut impacter le quotidien, entraînant stress, fatigue, problèmes de concentration, d'organisation dans son travail »*.
L'objectif de ce ciné-débat (organisé en partenariat avec le dispositif d'appui à la coordination et le réseau de santé mentale de l'Yonne) est de sensibiliser à l'importance de prendre soin de soi *« pour prévenir les situations d'épuisement »*.
Pour participer, il est possible de s'inscrire jusqu'au 15 mars, au 03 86 94 39 90 ou par mail à rsmy.marcellin@outlook.fr.
Le synopsis du film : *« Ils font le ménage, la cuisine et les courses, tout en assurant l'hygiène, les soins infirmiers, une surveillance médicale et un soutien psychologique à la personne qu'ils accompagnent. Ces « aidants proches » s'occupent de leur mari atteint d'Alzheimer, de leur enfant polyhandicapé, ou encore de leur mère dépendante. Ils seraient plus de huit millions en France, un chiffre susceptible d'augmenter au fur et à mesure du vieillissement de la population. […] Mais ces aidants familiaux, livrés à eux-mêmes, s'épuisent, moralement et physiquement. […] Enquête sur la nouvelle loi qui leur est consacrée »*.

C.L. D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Terres de Bourgogne
Rejoignez TdB sur Twitter
Rejoignez TdB sur facebook

États généraux de l'agriculture alternative

Mettre l'accent les initiatives qui définissent l'agriculture d'aujourd'hui et de demain

Le vendredi 25 et le samedi 26 février ont eu lieu les premiers États généraux de l'agriculture alternative, organisés par l'association Renaissance Joigny, à Joigny. Lors de ces deux jours, six tables rondes ont été animées, sur des thématiques mettant en avant des solutions ou des pistes de réflexion pour contrer les problématiques du monde actuel, tant en agriculture que sur le territoire en général.



La première édition des EGAA s'est tenue à la salle Claude Debussy de Joigny.

Donner la parole au monde agricole et à ce qui en dépend. C'était l'objectif premier de ces premiers États généraux de l'agriculture alternative, organisés par l'association Renaissance Joigny. *« Notre objectif était de créer un espace de dialogue entre les entités importantes pour la vie des territoires. On voulait clairement montrer aux uns et aux autres, tous publics confondus, ce qui est mis en œuvre actuellement, qui existe ou qui est expérimenté, pour résoudre les problématiques qui concernent l'agriculture et les territoires »*, explique Éric Lenoir, membre de la collégiale de l'association Renaissance Joigny.
Lors de ces deux jours (les 25 et 26 février), six tables rondes étaient organisées sur différentes thématiques : multiplier les sources de revenus, innovation et nouvelles cultures, alimenter le territoire, agriculture et biodiversité, transmettre et s'installer, résilience des exploitations et des territoires. *« À travers ces thématiques, on avait la volonté de montrer que beaucoup d'initiatives sont prises et que les prises de conscience sont importantes »*, continue Éric Lenoir.

Réunir les entités agricoles

Alors, comment ont-elles été choisies ? *« Tout d'abord, on les a choisies en se limitant, car on aurait pu en aborder encore d'autres. Mais on voulait mettre en avant ce qui avait le plus de sens »*, répond-il. Des tables rondes où les représentants des différents acteurs du monde agricole étaient présents. *« L'idée n'était pas de faire des débats, c'était de montrer ce qui existe en matière d'agriculture alternative, à travers toutes ces entités et offrir des réponses aux questions des gens »*.
Quant à l'origine de la création de ces États généraux de l'agriculture alternative ? *« L'idée de mettre cet événement en place a commencé à germer il y a très longtemps, lorsque j'ai assisté, il y a plusieurs années, à une réunion organisée par l'association « Le ruban vert » qui avait réussi à mettre dans la même salle des agriculteurs, des chasseurs et des écologistes, dans le but de créer des corridors verts entre Villeneuve-sur-Yonne et Courtenay (Loiret). J'ai vu qu'il était possible de réunir tous les acteurs du monde agricole local pour parler de sujets qui les concernent tous »*, conclut Éric Lenoir.

CHRISTOPHER LEVÉ

Quels intervenants étaient présents ?

Lors des six tables rondes des États généraux de l'agriculture alternative, une multitude d'intervenants ont participé : Guy-Michel Desmartins (céréalier), François Bientz (maraîcher et horticulteur), Jean-Bertrand Brunet (polyculteur-éleveur), Claude Féraud (FDC 77), Jean Lalès (maraîcher), Romuald Bardot (agroforestier), Gilles Robillard (céréalier, président de Terres Inovia et vice-président de la FDSEA), Arnaud Rousselat (céréalier), Nicolas Soret (maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien et troisième vice-président de la région BFC en charge des finances, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi), Christian Morel (13e vice-président de la région BFC en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire, et agriculteur en Saône-et-Loire), Jean Massé (agriculteur à la retraite), Claude Grosset (coopérative Germinal), Anne-Sophie Ballard (écologue, Le ruban vert), Hervé Covès (ingénieur agronome), Alix Bell (Les jardins du Côteau à Joigny), Éric Bénéteau (Terre de Liens à Joigny), Louis Tessier (Fédération départementale des foyers ruraux de l'Yonne), Florestan Bargain (Bio Bourgogne) et Éric Lenoir (Renaissance Joigny).

Qu'est-ce que Renaissance Joigny ?

***« Renaissance Joigny est une association qui est facilitatrice de la transformation du territoire pour le rendre plus propice à résister à ce qui nous menace : l'érosion de certains types de population, la disparition de paysans, la capacité à vivre en commun, la capacité à résoudre les enjeux climatiques et écologiques (la biodiversité et la dépression des ressources) Tout cela avec un regard très réaliste. On a un leitmotiv qui est de faire en sorte de créer des espaces de dialogue et de coopération »*, développe Éric Lenoir.**

UPVY

Retour sur plus de trois ans de présidence avec Laurent Poncet

Après un peu plus de trois ans à la tête de l'UPVY, Laurent Poncet a transmis le flambeau de la présidence à Damien Renoux, le 24 janvier dernier. Désormais premier vice-président, Laurent Poncet accompagnera son successeur dans sa nouvelle mission. Il revient, avec nous, sur ses années comme président.



Laurent Poncet a présidé l'UPVY entre le 11 septembre 2018 et le 24 janvier 2022.

« *Place aux jeunes* », lance-t-il avec un large sourire. Entre le 11 septembre 2018 et le 24 janvier 2022, Laurent Poncet a assuré le rôle de président de l'UPVY. Depuis le début d'année, il a passé le relais à Damien Renoux (lire édition 1668). Désormais premier vice-président, il assure une transition en douceur en accompagnant son successeur. « *Je reste à sa disposition s'il a besoin de moi, mais je ne veux pas non plus l'empêcher de prendre ses propres décisions* », assure Laurent Poncet.

Durant ces un peu plus de trois années de présidences, des opérations ont été menées par l'UPVY, « pour essayer de faire avancer les choses à notre niveau ».

Tout d'abord, une rencontre avec les parlementaires, en 2019, chez Vincent Jouan (Sénonais), en rapport avec la loi Égalim. « *Cela nous a permis d'obtenir une entrevue avec le représentant du ministère de l'agriculture au moment du salon de l'agriculture. On avait pu défendre la position des organismes stockeurs au niveau de la loi Égalim sur la séparation de la vente et du conseil, qui pour nous était une fausse bonne idée* », confie Laurent Poncet.

En 2020, c'est cette fois-ci le préfet de l'Yonne qui est reçu par le syndicat, au siège des Moulins Dumée, à Gron. « *On avait pu aborder avec lui les sujets sur les Égalim, les trois R (réduire, recycler, réutiliser) et la réglementation sur le temps de travail par rapport à la moisson, avec des inégalités d'un département à l'autre* ».

Une plateforme d'essais à Gy-l'Évêque

C'est aussi sous sa présidence que la plateforme d'essais sur colza de Gy-l'Évêque à vu le jour. « *Cela s'est construit à travers une prise de conscience liée à l'évolution de la législation de la loi sur la préservation de l'eau, avec l'instauration de BAC (bassin d'alimentation de captage) où il y a de plus en plus de comités de pilotage dans différents secteurs du département qui ont été mis en place* », explique Laurent Poncet. « *Cela découle également de la problématique liée à la culture du colza. L'Yonne a été le premier département producteur de colza pendant longtemps, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui* ». Les agriculteurs peinent désormais à en produire. « *On a toute la zone des plateaux de Bourgogne, qui s'étend de plus en plus, où l'on a une grosse problématique insecte* ».

Cette plateforme d'essais a « *deux aspects* », comme l'explique le désormais ancien président. « *L'un phytosanitaire, par rapport aux résidus de pesticides que l'on peut éventuellement trouver dans les nappes phréatiques. L'autre qui est la directive nitrates avec les taux de nitrate dans les eaux. On a donc fait d'une pierre deux coups. En implantant cette plateforme, on a essayé de trouver des leviers qui permettaient de diminuer les produits phytosanitaires, là-dessus on était d'une manière contraint de le faire car beaucoup d'insecticides ont été supprimés. On travaille sur les variétés, sur les plantes compagnes qui peuvent servir de leurre. Et on travaille aussi sur l'aspect azote, en mettant des légumineuses comme plantes compagnes. Car de par leur système de fonctionnement, les légumineuses produisent elles-mêmes de l'azote* ».

Auparavant, d'autres types d'essais avaient été mis en place pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires avec l'introduction du désherbage mécanique. « *On a eu des réussites plus ou moins bonnes. On n'oublie pas que l'on travaille avec du vivant et avec le climat* », conclut Laurent Poncet.

Dorénavant, il est l'un des représentants d'Ynovae au sein de l'UPVY. Et nul doute qu'il jouera son rôle d'accompagnateur de Damien Renoux avec la plus grande bienveillance possible.

CHRISTOPHER LEVÉ

Comment s'est construit l'UPVY à l'origine ?

Membre de l'UPVY depuis plusieurs années, Laurent Poncet a rappelé l'objectif de la création de ce syndicat. « *Le but était d'être un interlocuteur privilégié vis-à-vis de l'administration par rapport à toutes les problématiques qui peuvent concerner les filières agricoles. À l'UPVY, on prend les problématiques des agriculteurs mais aussi des organismes stockeurs, qui ne sont pas les mêmes. Cela permet de mettre en relation les agriculteurs avec leurs OS mais aussi ceux des autres. Cela permet de mieux se comprendre au sein même du monde agricole et de pouvoir porter une parole, qu'on veut être la plus juste possible vis-à-vis du grand public, qui n'est pas une image déformée de la réalité des choses* ».

Concours général agricole

24 vins icaunais médaillés d'or

Lors de la finale du concours général agricole, qui s'est tenue le samedi 26 février, à Paris, 60 vins icaunais ont été médaillés, dont 24 en or.



60 vins icaunais ont été médaillés au concours général agricole.

La finale des vins du concours général agricole s'est déroulée le samedi 26 février, au salon international de l'agriculture, à Paris. Ce ne sont pas moins de 60 vins icaunais qui ont été médaillés lors de cette édition, dont 24 en or (26 en argent et 10 en bronze). Pour rappel, lors du dernier concours général agricole qui s'était tenu en 2020, les vins de l'Yonne avaient déjà été médaillés d'or 24 fois, pour 78 médailles au total.

À noter que les vins présentés étaient des millésimes 2020, sauf les grands crus en Chablis et les Irancy (de 2019) ainsi que les crémants de Bourgogne (de 2018). Voici le palmarès des vins médaillés d'or en 2022.

En Bourgogne : Domaine Wengier Vincent et Earl de Mauperthuis. En Bourgogne aligoté : SARL Baptiste Bienvenu. En Bourgogne Épineuil : Domaine Alain Mathias et Vignoble Dampt. En Chablis : Vignoble Dampt Éric Earl, Gaec Domaine du Château de Fleys, La Chablisienne, SCEA Jean-François et Pierre-Louis Bersan et SCEA Domaine de la Motte. En Chablis grand cru Vaudésir : SAS Tremblay Gérard. En Chablis premier cru Beauroy : SAS Tremblay Gérard. En Chablis premier cru Côte de Lechet : La Chablisienne. En Chablis premier cru Fourchaume : Earl Le Preuses. En Chablis premier cru Mont de Milieu : Simonnet Febvre. En Chablus premier cru Montée de Tonnerre : Domaine Régis Fèvre. En Chablis premier cru Vaillons : SCEV Gautheron. En Chablis premier cru Vau Ligneau : Domaine Alain Geoffroy SAS. En crémant de Bourgogne : Caves Bailly-Lapierre (millésime 2018) et Caves Bailly-Lapierre (millésime non millésimé). En Irancy : Domaine Verret et SARL Baptiste Bienvenu. En Petit Chablis : Domaine Milcent. En Saint-Bris : Earl Goisot Anne et Arnaud.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸Agenda

Assemblées générales de Groupama Paris Val de Loire

Dix assemblées générales de Groupama Paris Val de Loire auront lieu les prochaines semaines dans le département. Pour chacune d'entre elle, une seconde partie sera consacrée à une intervention sur la thématique de la forêt, que le CRPF (centre national de la propriété forestière) animera (pour neuf des dix AG).

- 16/03 Caisse locale de Vanne et Othe. À 18 heures, à la salle des fêtes de Pont-sur-Yonne.
- 17/03 Caisse locale de Puisaye/Forterre. À 18 heures, à la salle des fêtes de Ouanne.
- 18/03 Caisse locale du Chablisien. À 18 heures, à la salle des fêtes de Beines.
- 21/03 Caisse locale de l'Auxerrois. À 18 heures, à Auxerrexpo, à Auxerre.
- 23/03 Caisse locale de l'Armançon. À 18 heures, à la salle des fêtes d'Ancy-le-Franc.
- 28/03 Caisse locale du Centre Yonne. À 18 heures, aux salons de l'hôtel de ville de Joigny.
- 29/03 Caisse locale du Florentinois. À 18 heures, à la salle des fêtes de Germigny.
- 31/03 Caisse locale de la Sénonaise. À 18 heures, à la salle Magnolia de Malay-le-Grand.
- 04/04 Caisse locale du pays Avallonnais. À 18 heures, à la salle des fêtes du marché couvert d'Avallon.
- 07/04 Caisse locale du nord-est Sénonais. À 18 heures, à la salle polyvalente de Sergines.

▸Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

08/03 Conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation
À Auxerre. Contact : Jules Martin 03 86 94 26 38.

10/03 MesParcelles : solution internet pour piloter mes vignes
À Auxerre. Contact : Emilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

23, 25 et 30/03 Anticiper la transmission de son exploitation
À Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

28 et 31/03 Maîtriser les chiffres clés de son projet
À Auxerre. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

29/03 Regreffage de la vigne
À Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

12/04 Commercialiser en circuits courts
À Auxerre. Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19.

FDSEA

L'assurance récolte et la Pac 2023 : sujets centraux des réunions cantonales

La FDSEA de l'Yonne rencontre, chaque hiver, ses adhérents en réunions cantonales. Les agriculteurs non-adhérents mais curieux de découvrir le fonctionnement de la FDSEA étaient également les bienvenus lors de ces échanges. Près d'une vingtaine de réunions ont eu lieu depuis mi-décembre permettant aux animatrices et élus du bureau d'être au plus près des adhérents, sur leurs cantons. Les réformes de 2023 sont au cœur du programme : assurance récolte et PAC. Il s'agit aussi d'un moment privilégié pour aborder les actualités locales et recenser les besoins des adhérents.

Depuis mi-décembre, la FDSEA parcourt le département à la rencontre des adhérents lors des réunions cantonales. Les agriculteurs non-adhérents désireux d'en apprendre plus sur le syndicat sont également conviés à ces réunions d'informations et d'échanges. En première partie, les intervenants présentent la réforme de l'assurance récolte : l'historique, l'architecture du nouveau dispositif envisagé et les leviers permettant sa réussite. Le sujet principal et tant attendu de ces réunions cantonales est la future PAC, qui prendra effet en 2023. Le budget et l'articulation de cette nouvelle PAC sont abordés. La conditionnalité renforcée est détaillée et la FDSEA attire notamment l'attention de ses adhérents sur la BCAE 8 consistant à respecter un certain pourcentage d'éléments non productifs sur les terres arables.


De nombreux agriculteurs du tonnerrois ont répondu présents à la réunion cantonale.

L'éco-régime, la nouveauté de la réforme de la PAC

La grande nouveauté de cette réforme est l'éco-régime, dont l'enveloppe représente 25 % du budget du second pilier. Les adhérents présents ont pu tester leur accès à cette aide via la voie « pratiques culturales » grâce à un simulateur mis au point par les associations spécialisées grandes cultures de la FNSEA et basé sur l'assolement de leur exploitation. La FDSEA met en vigilance ses adhérents sur le simulateur qui est un outil d'aide à la réflexion sur l'accès aux écorégimes qui a été construit selon les dernières modalités connues, qui peut donc évoluer. En effet, le PSN (plan stratégique national) de la France est en cours d'évaluation par la Commission Européenne.

Un focus sur le fonctionnement complexe de la nouvelle aide couplée bovine a été fait.

Comme tous les ans, il est proposé d'accompagner les agriculteurs dans leur déclaration PAC. Une formule verra le jour cette année pour également faire la simulation des aides PAC 2023.

Des échanges sur les actualités locales enrichissants

De nombreux agriculteurs ont interagi sur les sujets précédemment cités et ont pu faire part de leurs problématiques et préoccupations locales comme les dégâts de gibier, les ZNT, le manque de main-d'œuvre ou encore les aléas climatiques. La FDSEA est à l'écoute de ses adhérents et travaille quotidiennement sur ces sujets pour tenter de trouver des solutions. Cette rencontre permet aussi de discuter des projets locaux : projet énergétique, nouvel atelier, nouvelle culture… Il s'agit enfin d'un moment propice à l'émergence d'idées de formation ou de projet pouvant répondre aux besoins des adhérents.

FDSEA DE L'YONNE.

GDS

Un dispositif de soutien au diagnostic pour la section bovine

Le dispositif de soutien au diagnostic, pour la section bovine, existe. Il permet une prise en charge partielle des frais d'analyses réalisées dans le cadre d'une suspicion clinique. Pour en bénéficier, il faut, dans un premier temps, être adhérent au GDS pour la section bovine, à jour de sa cotisation et avoir réalisé plus de 300 € HT d'analyses à visées diagnostic sur l'année civile 2021.

Les analyses éligibles sont : les coprologies/recherches sur diarrhées, les autopsies (acte + analyses associées), analyses d'eau, les antibiogrammes, les recherches diverses (virus respiratoire, e.coli...), les profils métaboliques, les dosages IgG (ex : anticorps colostrum), les sérologies douve et les analyses diverses non aidées.

Cependant, d'autres analyses ne rentrent pas dans ce dispositif : celles déjà prises en charge (même partiellement) sur votre facture laboratoire par le Conseil régional ou le GDS (certaines analyses avortement, IBR à l'introduction, Besnoitiose…), celles concernant les maladies réglementées (FCO, brucellose, IBR, BVD…), celles à visée commerciale (concours, qualification de cheptel comme le dépistage paratuberculose), ou encore les analyses de prophylaxie, les plans de maîtrise et les factures du GDS.

La prise en charge pour 2021 a été fixée 50 % du total (HT). Les factures associées à ces analyses sont à transmettre au GDS (factures vétérinaires et/ou laboratoire). Dans le cas d'analyses non réalisées par Eurofins, il est nécessaire d'envoyer également le résultat de l'analyse ou le compte rendu d'observation.

La date limite de retour des dossiers est fixée au 31 mars 2022. Les documents sont à adresser par courrier à GDS 89, 10, avenue du 4ème Régiment d'infanterie - BP 46, 89000 Auxerre, ou par mail à gds89@reseaugds.com.

GDS 89

Recherche

L'unité expérimentale d'Inrae rénovée à Bretenière

Le 23 février, le centre Inrae Bourgogne-Franche-Comté a inauguré des locaux rénovés de l'unité expérimentale Inrae du domaine d'Époisses, à Bretenière, en Côte-d'Or.



Inrae

La rénovation des locaux du Centre Inrae du domaine d'Epoisses, à Bretenière, s'intègre dans le bâtiment originel dont la construction remonte au XII ème siècle.



De gauche à droite : lors de l'inauguration, Fabrien Sudry, préfet de Bourgogne-Franche-Comté et de Côte-d'Or, Marie-Guite Dufay, présidente de Région BFC et Philippe Mauguin, PDG d'Inrae.

Le site Inrae d'Époisses, à Bretenière, en Côte-d'Or, vient de bénéficier d'un vaste programme de rénovation immobilière de 4,2 millions d'euros. Lancé en 2016 et achevé fin 2020 en pleine pandémie, ce programme a été cofinancé par la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) (1,80 M€), l'Union européenne via le Fonds européen de développement régional (Feder) pour un montant de 1,35 M€ et Inrae (1 M€). Le centre Inrae BFC est une référence européenne en matière de recherche sur les systèmes de culture agroécologiques. Il conduit pour cela des expérimentations en plein champ sur les 140 hectares de son unité expérimentale de Bretenière. Le 23 février les locaux entièrement rénovés de l'unité expérimentale ont été inaugurés par Philippe Mauguin, P.-D.G. d'Inrae, en présence de Fabien Sudry, préfet de la Région BFC et préfet de la Côte-d'Or, et de Marie-Guite Dufay, présidente de la Région BFC. Les constructions, aménagements et rénovations des anciennes installations réalisés dans le cadre de ce projet permettent à Inrae de bénéficier d'un cadre approprié au développement de ses activités en matière d'expérimentation pour une agriculture plus durable.

Un support d'innovation

Sur le plan scientifique, l'aboutissement de ce programme permet à l'unité expérimentale d'être un support d'innovation dans les domaines de la recherche agronomique : expérimentation dédiée au développement de l'ingénierie agroécologique dans les systèmes agricoles, analyse de la diversité dans les systèmes agricoles, analyse des différents services écosystémiques, support d'outils collectifs stratégiques (phénotypage et essais systèmes), accueil de partenaires de recherche, de formation et du développement nationaux et internationaux. Le Centre Inrae BFC est l'un des 18 centres de recherche régionaux d'Inra. Présidé par Nathalie Munier-Jolain, il concentre ses recherches sur trois identifiants scientifiques : Agroécologie : biodiversité, interactions biotiques et systèmes de culture. Alimentation, goût, sensorialité. Économie et sociologie du développement des territoires ruraux et périurbains. En 2021, l'effectif total du centre s'élevait à plus de 830 personnes, dont 40 % de partenaires de site (Institut Agro Dijon, CNRS, universités de Bourgogne et de Franche-Comté, CHU Dijon). L'unité expérimentale du domaine d'Époisses (U2E) est située à une dizaine de kilomètres du site de Dijon. Ce domaine trouve ses origines au XIIe siècle lorsque des religieux de l'ordre de Grandmont y édifient un monastère. En grande partie détruit à la Révolution, il n'en subsiste aujourd'hui que le prieuré.

Dédié à la transition agroécologique

En 1930, la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée (PLM) achète le site et le transforme en ferme expérimentale. Elle y crée une station d'amélioration des plantes, en liaison avec l'Institut de la recherche agronomique (Ira), ancêtre de l'Inra. Ce dernier, créé en 1946, achète le domaine en 1953 et y installe une unité expérimentale. Plusieurs chercheurs en agronomie devenus par la suite directeurs généraux de l'Institut sont passés par Époisses pour y mener leurs travaux. Depuis les années 1990, les 140 hectares du domaine, répartis en plusieurs dizaines de parcelles, permettent aux chercheurs du Centre Inrae d'expérimenter des systèmes de culture visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. En 2018, l'U2E a décidé d'aller plus loin et s'est lancée totalement dans la transition agroécologique : la quasi-totalité de sa surface est aujourd'hui dédiée à la nouvelle plateforme de recherche et d'expérimentation collaborative baptisée « CA-SYS ». Ce projet co-porté avec l'UMR Agroécologie permet de tester sur 125 hectares une diversité de systèmes de culture agroécologiques sans pesticides.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Engrais azotés

Limiter les effets de la hausse des prix

Les cours des engrais azotés ont été multipliés par deux en un an et par trois voire, quatre, en deux ans ! En cause : la flambée des prix des matières premières et de l'énergie partout dans le monde sur fonds de fortes tensions militaires et de guerres commerciales. Un contexte international que la coopérative Bourgogne du Sud tente de temporiser au mieux, alors que de nouvelles réglementations pourraient venir en rajouter une couche sur les conditions d'approvisionnement.



Sur le terrain, il faut jongler entre hausse des prix et disponibilité des produits restreinte...

Même si les cours des céréales suivent globalement depuis mars 2020 une tendance haussière, les augmentations ne sont pas du niveau de celles observées pour les engrais ou les énergies. Ainsi, la stratégie déployée depuis ce début de campagne par Bourgogne du Sud a été d'anticiper au maximum les achats et ce *« tout autant pour une question de capacité financière que dans une logique de stockage, pour garantir l'approvisionnement à nos adhérents le moment venu »*, explique Lionel Borey, le président de la coopérative. Quant à s'orienter, sur le terrain, vers d'autres cultures, il le rappelle : *« nous sommes déjà dans une zone où la diversification des assolements est importante, tout le monde est engagé dans cette démarche depuis plusieurs années »*. Il reste peu de marge de manœuvre donc de ce côté-ci.

La juste dose

Là où la coopérative peut en revanche accompagner ses adhérents, c'est sur l'efficience des engrais. *« C'est un raisonnement habituel, mais d'autant plus exacerbé cette année par le contexte de prix »*. Lionel Borey insistant sur le fait qu'il s'agit plus que jamais *« d'apporter l'unité d'azote la plus efficace possible, et si elle ne se justifie pas, de ne pas l'apporter »*. Pour cela, l'accompagnement par les techniciens de la coopérative peut se faire via des outils de pilotage, d'analyse de reliquat et de sols, des bilans de fertilisation, que ce soit en prévisionnel comme en suivi de culture. De plus, alors que la filière s'organise tout autant pour optimiser ses recours aux engrais que pour anticiper au mieux ses approvisionnements, un projet de réglementation vient jeter une couche d'inquiétude supplémentaire.

Opportunité à saisir

En août 2020, l'explosion meurtrière et dévastatrice du port de Beyrouth a rappelé au monde entier l'extrême dangerosité d'un mauvais stockage des ammonitrates. En France, une mission relative à la gestion des risques autour de ces produits avait été lancée ces derniers mois. Il en est ressorti un projet de réglementation préconisant un maximum de stockage de 150 tonnes des produits à base d'ammonitrate (contre actuellement 500 tonnes en big-bags et 250 tonnes en vrac). Cependant, si ce projet de réglementation peut sembler *« mal à propos vu le contexte »*, Lionel Borey veut aussi voir qu'il *« tombe bien, car cela permet d'alerter sur les enjeux de la chaîne d'approvisionnement et sur ceux de la logistique »*. Ainsi, Bourgogne du Sud a décidé d'alerter par courrier l'ensemble des parlementaires de Saône-et-Loire notamment, pour les sensibiliser à la question, entre les coûts générés et les risques que cela laisse planer sur la capacité pour les agriculteurs à disposer en temps et en heure des produits nécessaires.

FRANÇOISE THOMAS

Présidentielle 2022

Les marqueurs forts des programmes

En passant au peigne fin le programme des candidats à la présidentielle, on constate des thématiques communes, comme la souveraineté alimentaire, ou une meilleure rémunération des agriculteurs. En revanche, les propositions les plus clivantes sont celles sur le modèle pour la Ferme France.

Alors que les Français ont redécouvert la notion de pénurie alimentaire lors du premier confinement lié à la crise Covid, on peut déplorer qu'ils aient la mémoire courte car les sujets de l'agriculture et l'alimentation ne font pas partie des thématiques de cette campagne présidentielle. Que contiennent les programmes politiques des candidats autour de l'agriculture et de l'alimentation ? C'est ce qu'a voulu mettre en évidence le groupe Réussir Agra dans le cadre des Controverses de l'Agriculture et de l'Alimentation le 15 février, en invitant neuf candidats ou leur représentant. Cet évènement était organisé en partenariat avec le Salon de l'Agriculture, le Centre de recherche politique de Sciences Po (Cevipof) et le Syndicat national de la presse agricole et rurale (SNPAR).

Restaurer une souveraineté alimentaire

L'épisode Covid a influencé les candidats car il est beaucoup question de souveraineté alimentaire. Sur les neuf programmes analysés, plusieurs parlent d'augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective, sorte de prolongement de la loi Égalim. C'est Marine Le Pen (RN) qui va le plus loin en proposant 80 % de produits alimentaires français dans les cantines. Cet objectif est parfois associé à une politique d'aide alimentaire. L'idée du chèque alimentaire fait son chemin, y compris pour Emmanuel Macron (LREM). Fabien Roussel (PCF) propose un Fonds alimentaire national de 10 Mrds€ pour généraliser le repas à 1 € dans les cantines scolaires. Jean-Luc Mélenchon (La France Insoumise) propose une *« Sécurité sociale de l'alimentation »* : un chèque de 100 à 150 euros par mois et par foyer les plus modestes, à dépenser dans des circuits de distribution labellisés pour développer les filières locales.

Quel modèle pour la Ferme France ?

Il est un point sur lequel les programmes politiques divergent fortement : celui du modèle pour la Ferme France. Yannick Jadot (EELV) veut aller vers la fin des pesticides à échéance 2035 et la fin des élevages en cage. Jean-Luc Mélenchon parle d'une *« agriculture paysanne et écologique »* et d'une sortie de l'élevage industriel. Anne Hidalgo (PS) évoque 30 % de SAU en bio à l'horizon 2030 et les tiers restants engagés dans des processus agroécologiques.

Le marqueur des pesticides

Si la majorité des autres candidats reconnaît la nécessité de réduire l'usage des pesticides, leur volonté affichée est de ne pas le faire tant qu'il n'existe pas de solutions alternatives. Nombreux sont ceux qui veulent mettre fin à la surtransposition des normes, afin d'éviter que ne rentrent sur le territoire national des produits agricoles n'ayant pas les mêmes exigences environnementales ou de bien-être animal que celles imposées en France. Un discours souvent entendu, jamais mis en œuvre jusqu'alors. Pour transformer l'agriculture, LREM et LR veulent, quant à eux, s'appuyer sur les nouvelles technologies, y compris les NBT (New breeding technologies, nouvelles techniques de sélection végétale) dans le domaine de la génétique. Quant à Éric Zemmour, il soutient la robotique, mais pour se passer de la main-d'œuvre étrangère !

NICOLE OUVRARD (RÉUSSIR AGRA)

Les propositions des candidats

Parti Socialiste Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle, représentant d'Anne Hidalgo



« Face aux enjeux du siècle : 10 milliards de personnes à nourrir d'ici 2050, lutter contre le dérèglement climatique et protéger la biodiversité, nous proposons une série de ruptures réalistes basées sur des régulations majeures à mettre en œuvre : la régulation du marché foncier, du marché intérieur autour des prix et des volumes, et du marché extérieur avec les clauses miroirs. Le partage de la valeur au sein des filières et un juste partage des aides de la PAC. Sur le pouvoir d'achat, il y a 3 leviers importants : la performance des filières françaises qui suppose de la recherche, de l'organisation des producteurs, de la contractualisation pluriannuelle et tripartite permettant de consolider et partager la valeur. L'amélioration du pouvoir d'achat dans les milieux populaires […] qui ne passe pas seulement par une revalorisation du Smic mais par un meilleur partage de la valeur dans les entreprises. Et redonner de la valeur à l'alimentation car derrière il y a la santé des hommes et la santé des sols. Je suis favorable pour passer à 15, 16 ou à 17% du budget des ménages, mais si le bio était financé par la PAC et les aides nationales à la hauteur des bénéfices agroenvironnementaux qu'il procure, nous aurions alors une disponibilité sur le marché plus accessible au milieu populaire. Sur les néonicotinoïdes et le glyphosate, nous demandons la mise en place d'une commission scientifique qui renseigne et documente la décision européenne ».

Les Républicains Pascal Coste, président du Conseil départemental de la Corrèze, représentant de Valérie Pécresse



« Pour Valérie Pécresse, l'agriculture est un projet de société où l'on replace la sécurité et l'autonomie alimentaire au cœur des problématiques des Français. Cette volonté d'indépendance passe par l'arrêt de la décroissance, qui est celle de l'agriculture française aujourd'hui. Un des éléments, qui peut contribuer à avoir du revenu, passe par la simplification administrative. Il nous faut un choc de simplification : c'est une méthode qui va passer en revue tout le stock de complexification administrative et toute la dérive normative. Il y aura 3 piles : tout ce qui est réglementaire sera traité dans les 100 premiers jours, ce qui est du ressort du législatif français passera par une loi en début 2023, et pour le droit européen (NBT…) nous aurons une négociation dans le cadre de l'Union européenne. Nous devons retrouver notre capacité à produire plus et continuer à produire mieux. Le Green Deal : c'est le ministre de l'Agriculture qui a demandé au Parlement européen de voter pour. Seuls les députés LR ne l'ont pas voté. Il se traduit par 12 % de baisse de production et 16 % de baisse de revenu, et de l'alimentation plus cher pour les consommateurs. Sur les NBT (New breeding technologies - nouvelles techniques de sélection végétale) : c'est être en capacité de défendre de principe d'innovation. L'Inrae doit s'orienter vers plus de recherche appliquée. Il faut un choc d'investissement aussi sur les filières, par exemple faire des zones franches pour installer des entreprises agroalimentaires. On ne croit pas trop à la loi Égalim : la méthode de Valérie Pécresse est de faire aussi confiance aux corps intermédiaires. Surtout garder l'élevage et investir sur des méthaniseurs. Ne pas arrêter le glyphosate. Le zéro phyto ce n'est pas réaliste à ce stade ».

La France Insoumise Loïc Prud'Homme, député de Gironde, représentant de Jean-Luc Mélenchon



Dans le programme de LFI, on retrouve : la cantine à 1 € pour tous, la relocalisation de la production agricole ou encore la fixation de prix plancher pour mieux rémunérer les agriculteurs. *« On souhaite remettre en place un contrat social entre le pays et son agriculture »*, ambitionne le représentant de Jean-Luc Mélenchon. *« On part des besoins alimentaires et on regarde quel projet décliner pour avoir une alimentation saine, produite localement et qui rémunère ceux qui la produisent. Il n'y a pas d'antinomie entre garantir un prix aux producteurs et faire en sorte que les consommateurs aient accès à l'alimentation à un prix accessible. Je reconnais néanmoins qu'on a fait croire trop longtemps aux gens que manger ne coûtait rien. Il va falloir qu'on redonne de la valeur à la production car on ne produit pas des aliments de qualité localement sans en payer le prix. Notre objectif est de jouer sur les marges intermédiaires au niveau de la transformation et de la distribution pour permettre de mieux rémunérer les producteurs. À l'autre bout de la chaîne, pour redonner de l'air à la consommation des ménages, on propose une augmentation du Smic. Il y a une cohérence »*. Le programme de LFI prône également le renforcement du *« contrôle de l'État pour protéger l'agriculture et la lutte contre le dumping environnemental et social »*. Ce programme prévoit aussi de diviser par deux le budget du 1er pilier de la PAC et de multiplier par trois celui du second. LFI prévoit de *« complètement réviser le PSN dès le mois d'avril et jusqu'à l'été 2022 pour le réécrire. La question est de savoir comment on réoriente les aides de la PAC et pour quels types de productions »*.

La Reconquête Jean-Frédéric Poisson, président de Via la voie du peuple, représentant d'Éric Zemmour



« La mission première de l'agriculture est de nourrir la population française. Sur la PAC, on ne veut pas sortir de l'Europe mais contrecarrer un certain nombre de dispositions. Nous prévoyons deux mesures : interdire les importations de produits que nous consommons mais qui sont produits dans des conditions sanitaires et sociales moindres que celles que nous garantissons, et ramener l'ensemble des normes qui régissent les productions agricoles au niveau des normes standards européennes. Nous entendons mettre fin au regroupement de la grande distribution […], casser les centrales d'achat et remettre à plat l'articulation entre les coopératives, les centrales d'achat et la grande distribution. Sur le travail saisonnier il y aura des dérogations à l'interdiction totale de l'immigration légale prônée par Éric Zemmour. Des dispositions seront prises en termes de réduction des charges des entreprises et de capacité à inciter davantage les gens à retourner travailler. L'idée d'Éric Zemmour de développer la robotique en agriculture pour réduire la dépendance à la main-d'œuvre étrangère est une solution qui peut être adaptée dans certaines exploitations. Sur le sujet de l'intrusion dans les élevages, je ne comprends pas cette décision absurde d'arrêter la cellule Demeter. Il faut rétablir l'équilibre des peines […] Le délinquant ce n'est pas l'agriculteur ! »

électoraux

Rassemblement National Gilles Lebreton, député européen Identité et démocratie, représentant de Marine Le Pen



« La priorité est de privilégier la souveraineté alimentaire dans tous les domaines agricoles. Nous devons assurer un prix décent aux agriculteurs et, pour ça, il nous faut un choc d'investissement. Ça veut dire investir massivement dans des innovations technologiques au service de l'agriculture. Nous devons lutter contre les traités de libre-échange parce qu'ils entraînent une perte d'exploitation de nos agriculteurs. Il nous faut garantir des prix aux agriculteurs. Nous souhaitons 80 % de produits locaux, français, dans les cantines. Ce serait une manière d'encourager les filières courtes et le localisme. Nous voulons un étiquetage obligatoire sur l'origine des produits afin que les consommateurs sachent ce qu'ils achètent. Sur la Pac, nous allons tenter de renégocier le Plan stratégique national. Même s'il n'y a pas que du mauvais, je pense à l'aide aux jeunes agriculteurs qui est une priorité pour nous, nous voulons corriger les passages qui ne nous plaisent pas. Le programme détaillé du RN pour l'agriculture est en cours d'écriture, j'y travaille. Il sera dévoilé lors du Salon international de l'agriculture. Il n'est pas possible de supprimer les produits phytosanitaires sans proposer au préalable des solutions. En matière de bien-être animal, il faut progresser prudemment. Au Parlement européen, nous allons voter le rapport Decerle parce qu'il entend ne pas brusquer les éleveurs et qu'il protège les élevages de canards et d'oies pour la production de foie gras. C'est bien aussi de ne pas remettre en question nos traditions. Nous sommes contre les OGM mais si les NBT ne sont pas considérées comme OGM, nous sommes prêts à les envisager, ça dépendra de la position de la commission européenne. L'idéal est de promouvoir le bio français. Nous sommes a priori favorables au développement du bio mais nous considérons que le Farm to fork est trop rapide. D'autant qu'il faut s'assurer qu'il y a bien des débouchés à cette production bio, sinon, ça fera le malheur de ces agriculteurs ».

Europe Écologie Les Verts Benoît Biteau, député européen, représentant de Yannick Jadot



Parmi les grandes lignes du programme d'EELV, on retrouve : la sortie des pesticides d'ici 2035, l'interdiction les élevages en cage d'ici 2030, plus d'élevages qui ne soit pas en plein air. *« On peut parvenir à un modèle sans pesticides avec les mêmes rendements et sans augmenter les surfaces. Nous prônons un changement d'approche. Le programme d'EELV soutient le retour à l'agronomie et la mise en œuvre de pratiques agroécologiques qui agrègent des techniques porteuses de solutions. Sur la fin de l'élevage des poules en cage, j'estime qu'il ne faut pas oublier la finalité de la production agricole qui est de produire de la nourriture en phase avec les demandes sociétales. Il va falloir transformer nos modes de consommation. Je ne suis pas favorable à la suppression des activités d'élevage mais il faudra accepter qu'il y en ait moins. Il faut procéder à un redéploiement des politiques publiques en traitant les causes plutôt que les conséquences. Aujourd'hui, on a des produits alimentaires peu cher. C'est lié aux politiques publiques qui financent des solutions curatives face à des pratiques qui impactent les ressources vitales comme l'air ou l'eau. Engageons-nous dans des solutions de prévention qui rémunèrent les acteurs de la ruralité qui prennent soin de l'intérêt commun et des ressources vitales grâce aux paiements pour services écosystémiques. L'agriculture biologique ne doit pas rester un modèle de niche mais une agriculture de masse. Si on est suffisamment ambitieux concernant la rémunération des agriculteurs pour services écosystémiques, il n'y a pas de raison que les produits bios ne soient pas accessibles à tous ».*

Debout la France Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne



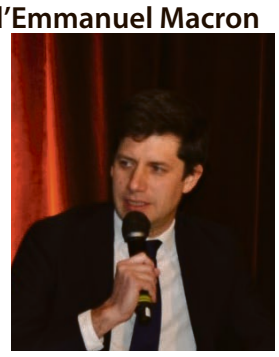
Pour le candidat de Debout la France, protéger l'agriculture française passera forcément par une redéfinition des accords de libre-échange, voire une sortie de ces accords. *« Le modèle actuel n'est pas tenable. La politique de l'Europe de Bruxelles n'est pas conciliable avec notre agriculture. La situation actuelle de l'agriculture française résulte en grande partie de la concurrence déloyale à laquelle elle doit faire face. Si tout n'est pas la faute de l'Europe, la soumission de la France à l'UE plonge l'agriculture dans une course à la mondialisation qui cause la misère de notre filière ».* Le candidat pointe aussi du doigt l'importation de produits venant d'Amérique du Sud, ou du Canada. Son programme envisage un certain protectionnisme, avec des prix garantis et des quotas *« sur certaines filières, pas sur toutes. L'idée est de revenir à une PAC protectrice, ou bien de s'en aller. Les autres pays le font, mais nous on n'a pas le droit de le faire »*, s'est-il insurgé. Prenant pour exemple le Général de Gaulle il envisage une politique de la chaise vide pour renégocier ces accords qu'il juge déloyaux. En cas d'échec, la France pourrait s'en sortir toute seule, *« comme le font très bien la Suisse et le Canada »*. Les principaux objectifs du candidat sont : Assurer des revenus dignes aux paysans. Stopper le glissement de la France vers la dépendance alimentaire. Inverser la courbe de la baisse du nombre d'exploitations. Défendre les producteurs contre la grande distribution. Ses solutions : Redéfinir ou sortir des accords de libre-échange. Exonérer les agriculteurs des charges sociales. Assurer une garantie d'emprunt aux jeunes agriculteurs. Instaurer des quotas sur certaines productions. Bloquer les prix de certains produits. Nicolas Dupont-Aignan considère qu'on mange mieux aujourd'hui qu'il y a 50 ans, qu'on ne doit pas arrêter l'élevage, qu'on doit réduire au maximum le glyphosate et les pesticides.

Parti Communiste Français Fabien Roussel, secrétaire national du PCF



« Nous devons rendre attractif ce beau métier : les agriculteurs n'arrivent pas à vivre de leur travail, ça rebute beaucoup de candidats. Des jeunes qui voudraient le faire ne sont pas accompagnés par les banques. Si on veut garantir à chacun des fruits et légumes, de la viande, et je précise de la vraie viande, il va falloir produire plus et mieux. Il faut aussi garantir des prix rémunérateurs aux agriculteurs. Pour ça, il faut interdire la vente à perte, en dessous des coûts de production. La valeur ajoutée doit être équitablement répartie sur toute la chaîne. Sinon, c'est à l'État d'intervenir et d'imposer d'acheter à un prix référence. Même si ça peut aller à l'encontre de la volonté de l'Union européenne, nous voulons avoir cette possibilité. Moi, je suis de gauche et il y a des différences, notamment par rapport à cette politique libérale contre laquelle nous sommes en rupture. Je suis député d'une zone frontalière, je vois bien que certaines normes sanitaires sont appliquées d'un côté et pas de l'autre. Il y a là de la concurrence déloyale, y compris au sein de l'Europe. Si ces produits ne sont pas bons pour les Français, on ne les importe pas. Je suis contre les traités de libre-échange et je suis sincère dans ma démarche, quand certains le disent puis ouvrent les frontières. Ceux-là sont des faux culs. Je revendique que tout le monde ait accès à de bons produits, ça a un coût et je ne veux pas baisser le prix d'un bon fromage ou d'une bonne viande. D'abord, il faut augmenter les salaires et les pensions de retraite. Comment voulez-vous qu'un retraité qui touche 950 euros puisse acheter de la viande ? Or, tous les Français ont droit à de bons produits. Parmi les réponses, il y a la création d'un fonds alimentaire de 10 milliards d'euros. Ça, c'est pour pouvoir proposer un repas à la cantine à un euro, partout et pour tous. Ces repas seront issus de produits locaux. Ça va permettre deux choses : éveiller nos enfants au bon et au local, et offrir un débouché aux agriculteurs. C'est aussi une réponse aux inquiétudes des maires que je peux rencontrer. Comment on fait pour investir dans une nouvelle cantine, une nouvelle cuisine, pour former les personnels à travailler ces produits locaux ? Avec ce fonds alimentaire, on subventionne, on forme… C'est le plus beau projet qu'on puisse faire ».

La République en Marche Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, représentant d'Emmanuel Macron



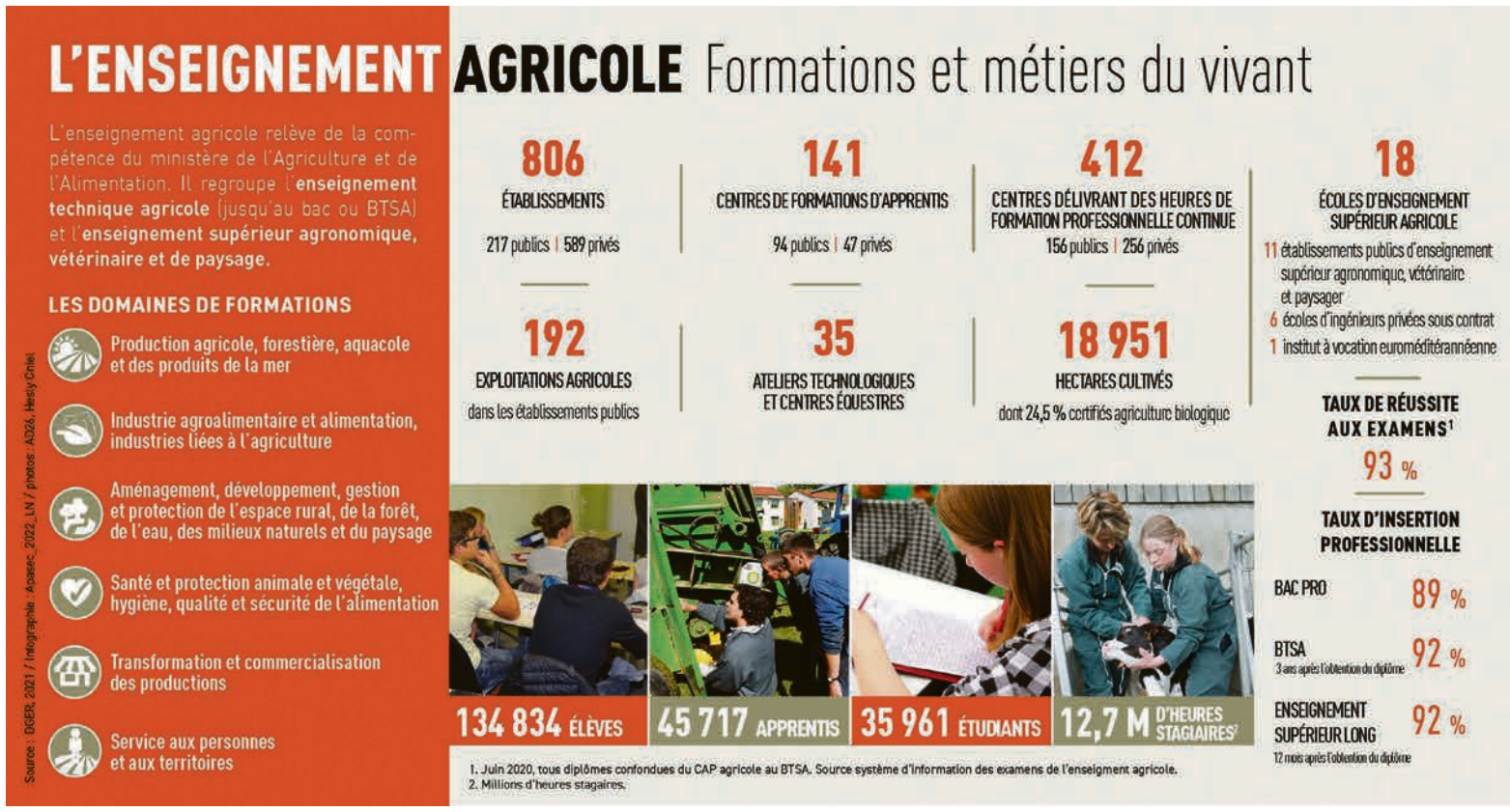
« La vision politique c'est la souveraineté alimentaire. L'agroécologie, par exemple, n'est pas une vision politique, c'est un moyen nécessaire. Ce serait folie de déléguer à d'autres notre capacité à nous nourrir. Il faut consolider cette reconquête de la souveraineté et cela passe par cinq grands enjeux. Le premier, c'est celui de la rémunération : c'est la mère des batailles. Ensuite, c'est l'investissement pour mener des transitions. Le troisième, c'est le changement climatique : le prochain quinquennat devra mettre en œuvre l'assurance récolte. Le quatrième enjeu, c'est le renouvellement des générations. Le dernier élément de souveraineté, c'est l'Europe qui doit être une zone de protection et de développement. Mais sans aucune naïveté, par exemple la stratégie Farm to Fork doit être mise en œuvre de manière pragmatique, l'Europe doit avoir un rôle nourricier et en aucun cas réduire les productions. L'agriculteur veut être payé par les prix et non par les primes. Nous sommes ambitieux sur les deux piliers de la PAC : le premier sur l'aide au revenu et le deuxième sur l'aide à l'investissement. Sans revenu on ne peut pas investir. Être payé au juste prix, c'est la loi Égalim 2 : un objet politique qui vient mettre à mal une organisation de 15 années (avec la loi LME de 2008) qui, au nom du pouvoir d'achat des Français, a détruit le revenu des agriculteurs. C'était une folie. Il faut passer de la guerre des prix à la transparence des marges. Le deuxième point essentiel est l'investissement dans la compétitivité. Il faut aller plus loin dans certains allègements fiscaux, donner de la pérennité au TO-DE (Travailleurs occasionnel-Demandeur d'emploi), et lutter contre toute surtransposition. Le troisième élément est la question de la réciprocité dans les échanges, les clauses miroir. Non au Mercosur ! Je suis pour investir massivement dans la recherche : oui aux NBT, oui à la robotique, au numérique, au biocontrôle et à la sélection variétale. Il faut manger local. Je suis contre la viande cellulaire. Sur le glyphosate : pas d'interdiction sans solution ».

PROPOS RECUEILLIS PAR VIRGINIE CHARPENET (TERRES ET TERRITOIRES),
FRANÇOIS-XAVIER DUQUENNE (LE BETTERAVIER FRANÇAIS),
JULES LIÉVIN (RÉUSSIR LE PÉRIGORD),
LIONEL ROBIN (UNION ET TERRITOIRES)
ET CHARLOTTE ROLLE (L'AUVERGNE AGRICOLE/LA HAUTE-LOIRE PAYSANNE)

Panorama

Le paysage de l'enseignement agricole

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vient d'actualiser les données et chiffres de l'enseignement agricole dans un fascicule intitulé « Portrait de l'enseignement agricole en 2021 ». Regard sur ses principales caractéristiques.



Cette infographie reprend les grands chiffres du secteur.

Présent sur l'ensemble du territoire national, l'enseignement agricole comptait, en 2021, 806 établissements agricoles dont 217 lycées agricoles publics ; 368 Maisons familiales rurales ; 210 lycées agricoles privés et 11 centres médico-éducatifs. Il comprend également 18 établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage ainsi que 2 établissements d'enseignement à distance.

L'une des particularités des établissements de l'enseignement agricole est de disposer d'une large offre de formation par alternance. L'apprentissage est majoritairement proposé par les établissements publics. Des formations par alternance sous statut scolaire, caractérisées par d'importantes périodes de stage en entreprise, sont dispensées par les Maisons familiales rurales et quelques établissements affiliés à l'Union nationale rurale d'éducation et promotion (Unrep).

L'enseignement agricole *« permet à chacun de trouver sa voie, quels que soient son origine et son projet »*, écrit Julien Denormandie dans la préface du fascicule *« Portrait de l'enseignement agricole »*.

Des personnels enseignants engagés

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation emploie plus de 18 800 agents dans le secteur de l'enseignement agricole. 59 % exercent dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (Eplefpa), 26 % dans les établissements privés et 15 % dans les établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage.

Dans l'enseignement agricole, les matières techniques représentent une part importante des enseignements dispensés. Pour ce qui est des lycées agricoles publics, la biologie - écologie, les sciences et techniques agronomiques en productions végétales et en productions animales ainsi que les sciences et technologies des agroéquipements sont les matières techniques qui comptent le plus grand nombre d'enseignants.

Élèves, étudiants et apprentis aux profils variés

Plus de 190 000 élèves, étudiants et apprentis sont scolarisés dans un établissement de l'enseignement agricole technique. À ceux-ci s'ajoutent plus de 16 000 étudiants de l'enseignement supérieur long. Depuis 1975, l'enseignement agricole a vu ses effectifs progresser de plus de 65 %. Les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage ont aussi connu une forte croissance de leurs effectifs (le nombre d'étudiants accueillis a presque triplé depuis 1975) et le nombre d'apprentis dans l'enseignement agricole a plus que doublé entre 1995 et 2019, passant de 17 395 à 37 425. Depuis 12 ans, Isabelle Mezières dirige le centre de formation par apprentissage du Jura et le Centre de formation professionnel pour adultes (CFPPA) de Montmorot. « Je trouve particulièrement intéressante la mixité des formations et des publics possibles dans notre système de formation. Aujourd'hui, l'apprentissage est de plus en plus un vrai choix des apprenants. Ils savent que c'est une réelle valeur ajoutée à la fois dans leur parcours scolaire et professionnel », témoigne-t-elle. Une des caractéristiques de l'enseignement agricole est la présence quasi-systématique d'internats dans les établissements ; 56 % des élèves sont internes. Les filles représentent 45 % des

LYCÉE ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL CHALLUY-NEVERS
Bac général, technologique, BTS, licence PRO
LYCÉE PROFESSIONNEL PLAGNY
CAP Service, Bac Pro Commerce et Aménagement Paysager
LYCÉE PROFESSIONNEL COSNE / LOIRE
Classe de 4ème et 3ème, Bac Pro CGVV Vigne et Vin et CGEA Prod. Animales
CFA AGRICOLE DE LA NIÈVRE PLAGNY
CAP, Bac Pro, BTS, métiers de l'agriculture, de la viticulture, du paysage et de l'agroéquipement
CFPPA AGRICOLE NEVERS
Métiers de l'agriculture et de la viticulture
ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
NEVERS - COSNE - PLAGNY
www.epleanevers.educagri.fr
Journées
PORTES OUVERTES
Site de CHALLUY
LEGTA, LPA, CFA, CFPPA
Samedi 26 mars 2022
Site de COSNE
LEGTA,
Samedi 19 mars 2022

élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole. Elles sont désormais majoritaires parmi les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (20 % des effectifs en 1975). En outre, les établissements de l'enseignement agricole ont participé, en 2019, à l'inclusion scolaire de 8 899 élèves à besoins éducatifs particuliers. Parmi eux, 4 914 disposent d'un projet personnalisé de scolarisation. Pour accompagner certains de ces jeunes en situation de handicap, 1 181 auxiliaires de vie scolaire (AVS) étaient en poste dans les établissements.

Un large éventail de formations

Les établissements de l'enseignement agricole proposent des formations de la 4ème au doctorat, accessibles par la voie scolaire et/ou par l'apprentissage. L'alternance constitue une voie de formation importante dans l'enseignement agricole, que ce soit par apprentissage ou par alternance sous statut scolaire. En 2019-2020, 111 312 élèves et apprentis (jusqu'au niveau bac) ont suivi une formation de la filière professionnelle. 39,4 % d'entre eux se forment dans le secteur des services en milieu rural, 36,8 % dans celui de la production agricole, 21,4 % dans celui de l'aménagement des espaces et de la protection de l'environnement et 2,4 % dans celui de la transformation alimentaire et 1 % dans d'autres secteurs non agricoles. À côté de la filière professionnelle, les établissements de l'enseignement agricole proposent des formations générales et technologiques. 22 777 élèves préparent un baccalauréat général ou un baccalauréat technologique sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Certains établissements accueillent également des élèves dès la classe de quatrième ou de troisième. L'offre de formation de l'enseignement supérieur agricole est elle aussi diversifiée avec des classes préparatoires aux grandes écoles, le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), des diplômes d'ingénieur, de vétérinaire et de paysagiste ainsi que des licences professionnelles, des masters et des doctorats. En 2019, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a délivré près de 80 000 diplômes, allant du Capa au brevet de technicien supérieur agricole. Pour la quasi-totalité des diplômes délivrés, le taux de réussite à l'examen est supérieur à 80 %. Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 56 % des diplômés du CAP agricole, 68 % des bacheliers et 55 % des titulaires du BTSA sont entrés dans la vie active.

¶C. Dézert, d'après *Portrait de l'enseignement agricole en 2021*



DR

Les filles représentent 45 % des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole.

Outils pédagogiques

Au sein des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, les exploitations agricoles et ateliers technologiques tiennent une place toute particulière. Les exploitations agricoles et ateliers technologiques sont des lieux privilégiés pour l'acquisition de compétences professionnelles, l'apprentissage du travail en équipe et le développement personnel. Mini-stages, travaux pratiques, suivi d'expérimentations et mise en œuvre de projets sont autant d'activités qui permettent la construction des savoirs et savoir-faire. 4,5 millions d'heures de formation sont délivrées chaque année en lien avec les exploitations agricoles et ateliers technologiques. Les établissements de l'enseignement agricole regroupent 19 exploitations agricoles, 24 ateliers technologiques agroalimentaires et 10 centres équestres qui s'étendent sur 18 600 hectares utiles. La moitié des exploitations agricoles est orientée vers la polyculture-élevage, 16 % sont spécialisées dans l'horticulture et le maraîchage, 10 % dans les grandes cultures et autant en vigne. Depuis la rentrée scolaire 2020, un nouveau dispositif a été mis en place. 19 correspondants RMT (Réseau mixte technologique) ont pour mission de faciliter la participation de l'enseignement agricole technique à des concertations thématiques, en s'associant aux partenaires de la recherche et du développement.

Tendance

Des diplômés et de plus en plus d'apprentis

Les résultats des examens de 2021 ont révélé un taux de réussite dans l'enseignement agricole de 90,7 % sur l'ensemble des diplômes, du CAP au Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). En parallèle, le secteur accueille un nombre record de 45 717 apprentis, chiffre en hausse de 22 %.

Diplômes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Baccalauréat Professionnel	25 440	24 534	22 644	92,3%
Baccalauréat Technologique série STAV	4 904	4 861	4 788	98,5%
Brevet d'études professionnelles agricole	23 427	22 335	20 384	91,3%
Brevet de technicien supérieur agricole	14 870	14 035	11 397	81,2%
Certificat d'aptitude professionnelle agricole	8 585	8 091	7 771	96%
Total	77 226	73 856	66 984	90,7%

Ce tableau détaille les taux de réussite enregistrés en 2021 pour les diplômes de l'enseignement agricole.

En juin dernier, près de 74 000 élèves se sont présentés aux examens des brevets de technicien supérieur, des baccalauréats professionnels et technologiques, des brevets et des certificats d'aptitude professionnelle relevant de l'enseignement agricole. Les épreuves écrites et orales se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes malgré les effets de la crise sanitaire. Les résultats ont montré un bon taux de réussite (90,7 %) avec 66 984 nouveaux diplômés pour l'année 2021. En parallèle, l'enseignement agricole a enregistré une hausse historique de 22 % du nombre d'apprentis de 37 425 en 2019 à 45 717 en 2020. Préparant à plus de 200 métiers, ces établissements ouvrent de vastes débouchés pour des secteurs en demande comme les métiers des filières agricoles et agroalimentaires, ceux de la filière forêt - bois ou encore ceux liés à la préservation et la mise en valeur des milieux naturels, à l'entretien et à la création d'aménagements paysagers. Pour Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, *« les métiers du vivant sont des métiers de passion mais surtout des métiers d'avenir en offrant aux jeunes issus de l'enseignement agricole de vastes débouchés et des milliers d'emplois à pourvoir chaque année. Je tiens à féliciter l'ensemble des nouveaux diplômés de l'enseignement agricole et ceux qui ont fait le choix de l'apprentissage »*. Cette dynamique positive pour les formations aux métiers du vivant entre en résonance avec le plan « 1 jeune, 1 solution » qui propose des solutions concrètes pour aider chaque jeune à accéder à l'emploi, en mobilisant un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements.

Berty Robert



DR

Les établissements de l'enseignement agricole regroupent 19 exploitations agricoles, 24 ateliers technologiques agroalimentaires et 10 centres équestres.



Orientation

Les parents s'y prennent de plus en plus tôt

L'avenir des jeunes est une préoccupation qui arrive de plus en plus tôt chez les parents. C'est un constat que fait l'EPL des Terres de l'Yonne, situé à Venoy. Des renseignements sont pris très précocement, dès le collège, afin d'assurer un avenir à leurs enfants, à travers la formation la mieux adaptée à leurs besoins et envies.

Les parents sont-ils de plus en plus inquiets vis-à-vis de l'avenir de leurs enfants ? Face à cette question, Pierre Mathis, directeur de l'EPL des Terres de l'Yonne est catégorique. « *Aussi bien pour l'apprentissage que pour les formations scolaires, les parents sont en recherche de formations pour leurs enfants de plus en plus précocement* ».

L'attrait pour les journées portes ouvertes des différents établissements de l'EPL le prouve. « *Énormément de familles étaient présentes* », affirme Pierre Mathis. « *Fin janvier, une très grande partie des parents sont déjà à la recherche de formations pour leurs enfants. Ils sont de plus en plus inquiets sur l'avenir de leurs enfants et se renseignent donc de plus en plus tôt* ».

Trouver la bonne formation

Alors, comment expliquer cette inquiétude ? « *Pour les parents, l'orientation de leurs enfants est quelque chose d'important. On est de plus en plus dans une logique d'anticipation* », explique Pierre Mathis. « *Aussi, pour les parents, ce que nous partageons également, c'est que l'avenir du jeune passe par une bonne formation. Cela suppose que le jeune trouve la formation qui lui correspond. Derrière ça, il y a aussi une sorte d'injonction de l'éducation nationale qui est de travailler sur la notion de projet. Le travail sur l'orientation est devenu quelque chose d'inscrit dans le marbre dès le collège* », conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ



Inquiets pour l'avenir de leurs enfants, les parents se renseignent de plus en plus tôt sur les formations proposées après le collège.

Focus La vision du grand public, vis-à-vis de l'enseignement agricole change-t-elle ?

« C'est un travail continuel »*, répond Pierre Mathis, directeur de l'EPL des Terres de l'Yonne. *« Mes prédécesseurs ont travaillé dessus pendant des décennies, je travaille dessus depuis des décennies et je pense que mes successeurs feront de même. Encore aujourd'hui on doit continuer de communiquer sur le fait que les lycées agricoles ne sont pas que pour les enfants d'agriculteurs et qu'ils ne forment pas uniquement à devenir de futurs agriculteurs. Les collèges sont de plus en plus vigilants là-dessus pour expliquer aux jeunes et à leurs familles qu'il existe des emplois dans le monde agricole au sens large, c'est-à-dire en agriculture, bien sûr, mais aussi dans le para-agricole : la banque, les assurances, les concessions, le commerce, les services… Il existe, autour de l'agriculture, une multitude de métiers que l'on trouve dans nos territoires ».

EPL des Terres de l'Yonne

Quelles nouveautés cette année ?

Tant au niveau du lycée la Brosse, que du CFA, du CFPPA ou encore du lycée de Champs-sur-Yonne, des nouveautés au niveau pédagogique ont animé la dernière rentrée scolaire des établissements de l'EPL des Terres de l'Yonne. D'autres sont déjà prévues pour septembre 2022.

Deux évolutions sont à notifier au niveau du CFPPA depuis la rentrée de septembre dernier. « *Il y a eu l'ouverture du BPA TCEEA (travaux de conduite et entretien des engins agricoles) en apprentissage. Cette formation a également été ouverte à l'agriculture. Jusqu'alors elle concernait uniquement la formation viticole* », indique Delphine Okermans, directrice adjointe du CFPPA. « *Aussi, il y a le projet sur Chablis, avec la communauté de communes, de déployer une plateforme de conduite d'enjambeurs, ce qui permettrait d'ouvrir une antenne du CFPPA dans le Chablisien, pour entraîner les stagiaires directement en conditions réelles* », poursuit-elle.

Pour le lycée la Brosse, la continuité est de mise au niveau pédagogique. « *Il y a cependant un projet qui est en train de se monter avec le CFA qui est la pédagogie en incluant le numérique* », annonce Pierre Mathis, directeur de l'EPL. « *C'est un projet d'équipement de simulateurs de conduite d'engins agricole (des essais ont eu lieu en 2021). L'idée est de concrétiser cela pour que les simulateurs soient en place à la rentrée de septembre 2022* ».

Un virage numérique

Cette pédagogie numérique, c'est le fil rouge de l'année pour le CFA. « *Tous les jeunes ont été équipés d'un ordinateur portable cette année. On inclut de plus en plus d'activités qui mobilisent le numérique, en cours. Le but est que chaque formateur, au niveau des séances de formation, puisse inclure le numérique : avec des quiz en ligne, des recherches sur internet lors de travaux en groupes, aller voir des ressources vidéo…* », explique Hélène Decultot, directrice du CFA agricole. « *L'objectif c'est que nos jeunes soient professionnels, qu'ils sortent du CFA en maîtrisant les outils numériques et les ressources numériques à consulter, en lien avec le métier qu'ils préparent* ».

Quant au lycée de Champs-sur-Yonne, c'est la rénovation du bac pro conseil/vente en produits alimentaires qui a animé l'actualité. « *Il y avait la possibilité pour les établissements proposant cette formation de se positionner soit sur les produits alimentaires, soit sur les boissons, soit sur les deux. Le lycée de Champs-sur-Yonne a fait le choix de se positionner sur les deux domaines. On a un module spécifique que l'on a dédié à la promotion des boissons, en l'occurrence des vins de l'Yonne* », développe Corine Brigitte, proviseur du lycée. La rénovation du tronc commun des bacs pro agricole et de la spécialité SAPAT (service à la personne et aux territoires) cette fois-ci prévue pour la prochaine rentrée. « *Pour la spécialité SAPAT, il s'agira d'ouvrir davantage cette formation aux territoires, en réponse aux besoins* », assure-t-elle.

CHRISTOPHER LEVÉ



L'EPL des Terres de l'Yonne souhaite concrétiser le projet d'équipement de simulateurs de conduite d'engins agricoles.



Pédagogie

Changer pour valoriser

Le Pré des Athénées, exploitation agricole du lycée de Challuy, dans la Nièvre modifie sa conduite pour être plus proche du profil nivernais.



Photo : Le pré des Athénées

« Nous devons être un support de formation représentatif de la réalité, pour que cela soit le plus concret possible pour les apprenants » insiste Guillaume Bouché.

Afin d'être toujours au plus près de la réalité, Guillaume Bouché, directeur de l'exploitation agricole de Challuy « Le Pré des Athénées », explique *: « l'exploitation doit se réinventer afin d'obtenir des résultats plus satisfaisants comparés à ceux d'autres exploitations du département. C'est indispensable afin que cet outil pédagogique puisse être un support adéquat pour les apprenants ».* Pour ce faire, il prévoit quelques changements.

Cheptel ovin

« Nous allons faire évoluer notre conduite d'exploitation du cheptel ovin, afin de le rendre plus attractif et plus performant sur le plan technico-économique » détaille Guillaume Bouché avant de préciser : *« nous changeons de race en passant du Berrichon du Cher aux Suffolk. Nous allons aussi décaler la période des agnelages qui était de novembre-décembre pour passer à janvier-février pour qu'elle ne soit pas en même temps que les vêlages. Ce décalage permet de proposer une période plus longue de démonstration à destination des élèves afin qu'ils puissent voir plus d'éléments ».* Pour lui, ces changements de pratiques sont une manière de *« revaloriser notre travail et celui des élèves afin d'être plus attractif économiquement et techniquement. Cette filière ovine doit être mise en lumière du mieux que nous pouvons, car elle recèle de nombreux atouts comme l'accessibilité pour les jeunes qui s'installent via une demande de capital ou de matériels moindre que pour les bovins, par exemple ».*

Projets expérimentaux

Outre cela, l'exploitation poursuit deux projets expérimentaux déjà entamés. *« Le premier est initié depuis 2019. Financé avec le fonds Casdar, il permet une interaction entre l'élevage et les grandes cultures via l'action Patrur'o vignes. Il s'agit de la mise en place de brebis dans les vignes du domaine des Athénées à Cosne-sur-Loire, exploitation viticole de l'EPL Nevers-Cosne-Plagny. Elle a un but double : l'entretien des parcelles et la réduction des dépenses grâce à la baisse d'utilisation de désherbants chimiques. Nous avons étendu cet écopâturage aux espaces de verts du lycée de Challuy et dans la pépinière pleine terre de Plagny. Le second projet expérimental est entamé depuis 2020 et regroupe une trentaine d'établissements dont nous faisons partie. Il se nomme Éco phyto'Ter et teste différents leviers agronomiques pour baisser les usages des produits phytopharmaceutiques dans le but d'atteindre le zéro Glyphosate. Nous mettons les apprenants au cœur du projet, de l'élaboration du protocole à la valorisation des résultats ».*

Tester pour avancer

Dans le cadre de ce projet Eco-phyto'Ter, *« Le pré des Athénées »* est engagé dans la mise en œuvre d'essais : *« l'an dernier, nous avons testé une variété d'orge résistante à la JNO, et cette année nous nous lançons dans le fauchage immature de l'orge hybride afin de voir si un rendement équivalent (céréales et fourrage) est possible. Pour l'an prochain, j'ai en tête un essai sur le bio contrôle, mais rien n'est décidé pour le moment ».* Toujours pour trouver de nouvelles solutions, un essai de désherbage mécanique est organisé le 11 mars (ouvert à tous) en présence de divers concessionnaires et d'intervenants, dont des conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : *« le but est d'optimiser l'exploitation pour tous afin qu'elle soit un véritable support de formation que ce soit dans la technique pure ou dans la gestion économique ».*

CHLOÉ MONGET

Faire connaître les exploitations

Guillaume Bouché regrette que *« les exploitations des lycées agricoles ne soient pas plus connues du grand public. Mais nous faisons tout pour que cela change via diverses actions, comme la vente directe (viande, plants de légumes, fleurs, vins, etc.) dans nos boutiques ou l'ouverture de nos établissements aux plus jeunes. Dans cette optique nous organisons (Plagny et Challuy) une journée de promotion de l'enseignement agricole auprès des collégiens de proximité afin de leur expliquer et de montrer concrètement ce que nous faisons. Nous voulons qu'ils découvrent par la pratique notamment avec une pesée d'agneaux ou une démonstration de désherbage mécanique ».* Pour tout renseignement, contacter : 06 07 72 02 07 (Guillaume Bouché) ou 03 86 21 66 05. Par mail : guillaume.bouche@educagri.fr ou expl.nevers@educagri.fr



Filière bois

Une future école de production

L'Association pour la valorisation écosocioculturelle du Nivernais moulinois responsable (Avenir) a posé les jalons pour la création d'une école de production dans le secteur de la 1ère transformation du bois à Moulins-Engilbert d'ici 2023.



Photo : Jean Planchon

L'ancienne briqueterie à la sortie de Moulins-Engilbert est pour le moment à l'abandon mais c'est une des pistes pour l'implantation de l'école de production.

« *Moulins-Engilbert perd des habitants et cet aspect démographique est le nerf de la guerre pour redynamiser notre territoire plein d'atouts* » souligne Emmanuel Bigot, président d'Avenir, association à l'origine du projet. « *En partant de ce constat, le comité de gestion d'Avenir a réfléchi à ce qui pourrait attirer la population, et créer des emplois. Notre choix s'est porté sur une école de production, de statut hors contrat mais homologuée et reconnue par l'Éducation nationale, rendant la formation diplômante axée sur la 1ère transformation du bois avec un CAP et un Bac Pro – parmi d'autres projets comme un méthaniseur ou encore une huilerie participative. Aujourd'hui, elle a un nom : l'École de production du Morvan 58 – Institut Sallonnyer* ».

Une filière qui embauche

« *Nous avons opté pour la filière bois, car le secteur est en tension, notamment dans la 1ère transformation du bois. Ce sont des métiers qui se perdent alors qu'ils sont porteurs d'avenir. Les scieries du Morvan ferment une à une faute de main-d'œuvre qualifiée, alors que la demande en bois augmente. L'offre en formation dans ce secteur spécifique n'est quasiment plus existante en France. Seules quelques écoles subsistent et aucune à moins de 3 heures du Morvan, pourtant au cœur d'une forte activité de sciage. En formant des jeunes aptes à postuler à ces emplois, ce sont des familles potentielles qui s'installeront dans la Nièvre, participant ainsi à l'économie et à la vie sociale de ce territoire. Avec l'ouverture de l'école prévue en septembre 2023, une dizaine de personnes et leurs familles viendront renforcer la démographie de la Nièvre. Lorsque les 1ères promotions sortiront, c'est une dizaine de jeunes par an qui pourra travailler dans les scieries de toutes tailles de la Nièvre et du Morvan* ».

Faire pour apprendre

« *D'habitude, les élèves partent de la théorie pour aller vers la pratique. Avec le concept pédagogique prôné par ces écoles, le principe est inversé. Le travail de production des élèves correspond à des vraies commandes pour des vrais clients comme le feraient des apprentis chez un artisan. Ce procédé permet de valoriser le travail des élèves, car ils devront répondre aux demandes et exigences des clients. C'est aussi une manière de les responsabiliser, comme pour les situations qu'ils rencontreront dans le monde du travail. Le bénéfice de ces ventes est réinjecté dans le budget de fonctionnement de l'école contribuant à payer la scolarité des élèves. En revanche, les règles sont bien définies et les bénéfices de ces productions ne peuvent excéder 30 % du budget de fonctionnement de l'école* ».

Valoriser les élèves

« *Les cibles de cette école sont les enfants à partir de 15 ans – jusqu'à 19 ans environ – qui n'ont pas réussi à trouver un modèle leur correspondant dans le panel proposé par l'Éducation nationale. Pour moi, tout le monde doit avoir sa chance, et proposer un système d'éducation alternatif et complémentaire est un point qui peut attirer. Nous voulons montrer à ces jeunes qu'ils savent faire et qu'ils font bien. Tout cela menant au fait qu'ils ont leur place dans la société. Afin que le processus soit bénéfique pour eux, les classes seront composées de 10 à 12 élèves maximum* ».

Un modèle singulier mais pas unique

« *L'École de production est un concept qui existe depuis la fin du XIXe siècle (avec la première nommée Les Ateliers d'apprentissage Boisard - devenus l'École de production Boisard - fondée à Lyon, par le Père Boisard, prêtre, industriel et ingénieur). Le concept attire beaucoup depuis quelques années. Pour preuve, on en comptait 21 en 2017 et, actuellement, il y en a environ 45. Le gouvernement l'a compris et soutient ces projets par des fonds spécifiques. C'est en partie sur ces financements que ce projet pourra voir le jour. Nous sommes également à la recherche de mécènes, soit en soutien financier direct soit par du mécénat en compétences ou en nature via le don de matière première. Chaque entreprise redevable de la taxe d'apprentissage peut également, en plus des actions précédemment citées, soutenir le projet et la formation de ces élèves par l'octroi de la part de cette taxe qu'elle peut diriger vers l'organisme de formation de son choix. Que toute personne intéressée n'hésite pas à nous contacter* »[1]. Emmanuel Bigot pense déjà au futur et évoque, pour conclure, la candidature de l'école au Défi Numérique, en partenariat avec l'École nationale supérieure d'arts et métiers de Cluny, afin de mettre en place un jumeau numérique accessible à tous : « *Il s'agira d'un simulateur de procédé pour suivre toutes les étapes de la transformation du bois. Nous voulons rendre ces savoirs accessibles à tous et faire rayonner le métier, les potentiels de la Nièvre et les atouts de ce territoire* ».

CHLOÉ MONGET

[1] Pour tous renseignements contacter : contact.avenir.moulins@gmail.com ou epm58contact@gmail.com

Logement

« L'École de production sera pourvue d'un internat, afin que les élèves soient immergés dans un univers autre que le cercle familial. C'est une manière de les ouvrir aux autres et de les accompagner pour révéler leur talent » **pointe Emmanuel Bigot, président d'Avenir.**

Fondations

Deux sites sont en lice pour l'implantation de l'école : le terrain en face du marché au cadran de Moulins-Engilbert ou l'ancienne briqueterie à la sortie de la ville. ***« Dans le premier cas, il s'agira d'une création totale pour un bâtiment tout en bois. Dans le second, il s'agira d'une restauration, car nous comptons conserver les bâtiments, ce qui serait une préservation de patrimoine »*** **souligne Emmanuel Bigot.**

Passage de flambeau

« Si au départ Avenir gérait le projet, aujourd'hui, l'association EDPM58, nouvellement créée, assure la gouvernance du projet et demain, de la future École. Son conseil d'administration est présidé par Jean-Philippe Bazot (entre autres P.-D.G. de l'entreprise Bongard Bazot et Fils – président de l'intersyndicale Fibois pour la région Bourgogne Franche-Comté), et il est composé de personnes motivées du secteur de la 1ère et de la 2ème transformation du bois, des collectivités, de l'éducation nationale et des particuliers » **détaille Emmanuel Bigot.**



Le lycée Olivier de Serres

Quetigny, *the place to be*

Le lycée Olivier de Serres prépare ses portes ouvertes qui auront lieu samedi 12 mars de 9 heures à 13 heures L'occasion de rencontrer, en amont, plusieurs de ses étudiants issus du milieu agricole.



Gabin Léonard, Jules Pépin et Marion Hanuszek, trois futurs agriculteurs en Terminale STAV production.

Ils savent ce qu'ils veulent faire plus tard. Et tout ce qu'ils apprennent aujourd'hui leur servira dans leur futur métier d'agriculteurs. Gabin Léonard, Jules Pépin et Marion Hanuszek ont de la chance, car tout le monde ne peut pas en dire autant à l'âge de 17 ans.

Agronomie et zootechnie

Ces trois jeunes Côte-d'oriens se destinent à rejoindre la ferme familiale dans les prochaines années. Dans cet objectif, chacun d'entre eux se satisfait de l'enseignement dispensé au lycée Olivier de Serres de Quetigny. Leur choix pour la filière STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) s'est révélé d'autant plus opportun pour leurs projets respectifs. *« C'est clairement ce que je recherchais après ma seconde générale. Je voulais davantage de notions agronomiques et zootechniques, je suis servi ! Les cours sont pleinement orientés vers le monde agricole. En plus, il y a de la pratique et des échanges avec des professionnels »*, partage Jules Pépin, fils d'agriculteur à Gerland près de Nuits-Saint-Georges. Marion Hanuszek, fille d'exploitants à Mosson dans le Châtillonnais, se réjouit, elle aussi, de sa vie au lycée : *« Je ne m'étais pas trompée lors des portes ouvertes auxquelles j'avais moi-même participé il y a deux ans. Les impressions que j'avais eues sur l'équipe enseignante étaient bonnes. Cerise sur le gâteau, il y a une belle ambiance entre étudiants »*. Gabin Léonard, de Saint-Seine-sur-Vingeanne, n'a pas de parents agriculteurs, mais lorgne sur la ferme de son oncle, à Saint-Maurice. Son point de vue est lui aussi très positif sur son école : *« Le Bac STAV production, je pense, nous prépare très bien aux métiers agricoles. Nous avons notamment sept semaines de stage, c'est intéressant. Nous allons tous les trois poursuivre avec un BTS APV Agronomie productions végétales ici, dans ce même établissement »*.

Sujets d'actualité

Les trois camarades de classe devront, d'ici là, réussir l'examen du Baccalauréat en mai et juin. Un « grand oral » sera notamment au programme, avec des sujets agricoles d'actualité. *« Nous en avons choisi un chacun avec nos professeurs en début d'année. Nous y travaillons depuis plusieurs mois »*, relève Marion Hanuszek, qui *« planchera »* sur la thématique *« Le bio peut-il nourrir le monde ? »*. Jules Pépin répondra quant à lui à la question suivante : *« La vente directe est-elle une solution pour l'agriculture de demain ? »*. *« L'autonomie alimentaire en élevage bovin est-elle nécessaire dans un contexte de changement climatique ? »* sera le dossier présenté par Gabin Léonard.

Place à la réflexion

Le contexte étudiant est propice aux réflexions professionnelles. Marion Hanuszek a déjà bien avancé dans les siennes et envisage d'autres formations après le BTS, dans cette même idée d'acquérir un maximum de « bagages » avant de s'installer. La jeune Côte-d'orienne réfléchit aussi à une diversification à mettre en place dans les vignes que possède la ferme familiale. Jules Pépin n'exclut pas non plus des études après le Bac + 2, avec peut-être une formation dans l'agroéquipement. Une expérience professionnelle en tant que technicien en grandes cultures est également dans les cartons. Une fois dans le grand bain, une diversification dans les volailles de Bresse pourrait être envisagée, l'exploitation familiale disposant d'un second site en Saône-et-Loire. Gabin Léonard évoque quant à lui l'idée de suivre une licence en productions animales. Ce jeune homme souhaiterait également voyager avant de s'installer : *« l'idée serait de découvrir d'autres façons de travailler, je pense à la France mais aussi à l'étranger »*.

AG

Rendez-vous

Portes ouvertes samedi 12 mars de 9 heures à 13 heures, entretiens de 30 minutes environ suivis d'une visite accompagnée de l'établissement. Contacter le lycée au 03 80 71 80 01 pour prendre rendez-vous. Renseignements : legta.quetigny@educagri.fr



Legta-Eplefpa du Morvan

Des filières qui embauchent

Le Legta-Eplefpa du Morvan, à Château-Chinon, proposera de nouveaux aménagements pour la prochaine année scolaire.


Photo : Legta-Eplefpa du Morvan

Le Legta-Eplefpa du Morvan est situé rue Pierre Mendès France à Château-Chinon.

« *Nous voulons attirer les élèves dans ces filières qui embauchent* » insiste Michèle Leblanc-Albarel, directrice de l'Eplefpa du Morvan avant d'ajouter « *elles sont souvent oubliées, par méconnaissance, alors qu'elles proposent des débouchés adaptés à la demande professionnelle du territoire* ».

Pisciculture

« *Pour l'an prochain, nous allons renouveler d'effort afin de mettre en avant la filière piscicole via l'exploitation de Vermenoux et l'introduction de deux nouvelles espèces de poissons : le vairon et l'ombre* ». Là encore, Michèle Leblanc-Albarel insiste : « *cette filière propose de nombreux emplois et il y a une véritable demande* ». Les bâtiments de l'exploitation seront dotés de panneaux solaires, d'ici un à deux ans, afin de réduire la consommation énergétique tout en abaissant la température dans les bassins.

Services

En ce qui concerne la filière Services du lycée, elle sera dotée, à la rentrée, de nouveaux locaux : « *Nous avons souhaité organiser un espace dédié à cette filière. Il y aura une salle pour la pédiatrie, une cuisine professionnelle et une salle pour la gériatrie et enfin une salle de cours. Les élèves auront un espace de travail adapté pour apprendre. Nous travaillons en partenariat avec le lycée François Mitterrand qui est, lui, plus axé sur la formation médicale comme les aides-soignants. Les deux établissements sont complémentaires. Nous tenons également à pointer que le BTS développement du territoire fait partie de cette filière et donne accès à des métiers tels qu'animateur du territoire ou encore chargé de mission. Il y a énormément de postes disponibles sur le territoire dans ce domaine* ».

Agricole

La filière agriculture du Legta ne connaîtra, pour sa part, aucun changement. Cependant, Michèle Leblanc-Albarel précise : « *l'établissement continuera de travailler avec les agriculteurs partenaires afin de proposer un enseignement au plus près des attentes du terrain* ».

CFPPA

Coté formation tout au long de la vie, le CFPPA propose aux demandeurs d'emploi et aux professionnels des formations dans les secteurs de l'agriculture ou de l'animation et de l'insertion. Le secteur agricole propose des CAPA, des BPREA et des BTSA ACSE en apprentissage. Dominique Lefebvre, directeur du CFPPA du Morvan, ajoute : « *Le CFFPA est également là pour mettre à disposition des formations courtes pour les professionnels : CAPTAV, CCTROV, Certiphyto, SST mais aussi un module transformation vers les produits piscicoles ou agricoles* ». Coté animation, les formations proposées comprennent un certificat complémentaire « *Direction d'accueil collectif de mineurs* » (CCDACM), un BPJEPS Animation sociale et un BPJEPS Loisir tout public (en apprentissage) qui permet également de compléter le parcours des BTS DATR du Legta. Le CFPPA c'est aussi l'insertion au travers d'un DAQ (Dispositif en amont de la qualification), d'un DFL (Dispositif de formation linguistique) tous deux financés par la Région et l'antenne Morvan de l'E2C Nièvre.

CHLOÉ MONGET

Se faire une idée

Afin que les jeunes puissent poser leurs questions et visiter les établissements, les trois sites (lycée, exploitation et CFPPA) organisent leurs portes ouvertes le 12 mars de 9 heures à 17 heures – de préférence sur rendez-vous afin d'éviter toute attente. Renseignements au 03 86 79 49 80.
Site : https://www.morvanformations.com/



Coordination

Un plan d'actions régional pour l'enseignement agricole

Les rectorats de Dijon, de Besançon et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Bourgogne-Franche-Comté viennent de renforcer leur partenariat. Ceci dans l'optique d'une collaboration renforcée entre Éducation nationale et enseignement agricole.

Le 9 février dernier, Marie-Jeanne Fotré-Muller, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), Nathalie Albert-Moretti, rectrice de l'académie de Dijon, et Jean-François Chanet, son homologue pour l'académie de Besançon et pour BFC, ont signé, dans les locaux de l'Institut Agro, à Dijon, un avenant à la convention 2019-2022 portant sur la place de l'enseignement agricole au sein du service public d'éducation et de formation. Cet avenant traduisait en fait une évolution intéressante : depuis la signature de la convention, en février 2019, ces trois autorités académiques ont consolidé leurs partenariats. Cela s'est concrétisé par la mise en place de collaborations diverses. Les trois entités s'engagent ainsi à conforter le travail mis en œuvre et qui réaffirme la place de l'enseignement agricole régional dans l'ensemble du dispositif éducatif régional. Pour les signataires, ces collaborations s'inscrivent aussi pleinement dans la déclinaison de la feuille de route Éducation nationale/enseignement agricole signée par les deux ministères de tutelle concernés, le 11 mai dernier.

Une place à améliorer

« *Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Jean-Michel Blanquer, son homologue de l'Éducation nationale, nous ont rappelé,* indiquait la Draaf BFC, *leur souhait d'améliorer la place de l'enseignement agricole dans le service public de l'éducation. La feuille de route qu'ils ont déclinée reprend des axes fondamentaux, comme, par exemple, l'information sur les métiers de l'agriculture, du paysage ou de la forêt. Cela comprend aussi la conduite d'actions conjointes dans le champ de l'éducation au développement durable et aux transitions agroécologiques* ». Un plan d'actions régional en a donc découlé. L'objectif est de faciliter les relations entre les différents établissements d'enseignement, de se donner les moyens de développer des synergies pour répondre aux besoins des apprenants et des territoires, dans une logique emploi-compétences-formation. Le plan d'actions s'organise selon deux axes :

-Partager et mutualiser la mise en œuvre des politiques publiques entre les autorités académiques de BFC

-Porter ensemble les politiques publiques et les synergies dans les domaines de l'éducation au développement durable et de la connaissance. Egalement, informer les élèves face aux transitions.

Plusieurs points structurent ces axes, notamment :

-développer une cohérence des cartes de formations sur chaque territoire

-mieux prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers

-conduire des actions faisant la promotion d'une alimentation sûre, saine, de qualité et accessible, lutter contre le gaspillage alimentaire

-animer des ateliers pédagogiques sur l'origine et la qualité des produits

-promouvoir les filières et les produits agricoles auprès des apprenants.

BERTY ROBERT

Pôle Nevers - Challuy (Legta, CFA, CFPPA)

Les clefs de l'avenir

Le pôle d'enseignement de Challuy regroupe un CFA, un CFPPA et un lycée. Une terre d'enseignement se reposant sur divers piliers pour proposer un panel pédagogique attractif.



Photo : CFPPA Nevers-Cosne-Plagny

Le CFPPA propose des formations courtes.

Avec un CFA, un CFPPA et un lycée, le pôle de Nevers-Challuy propose aux étudiants, stagiaires et apprentis, des formations ouvertes *« pour que chacun trouve sa voie et pour que les élèves se sentent bien »* souligne Véronique Chanat, proviseure adjointe du lycée. Au lycée, des aménagements ont été réalisés pour *« proposer un véritable lieu de vie aux élèves, internes ou non »*. Un foyer *« sérénité »* a été inauguré en mars 2021, avec mur végétal, aquarium… financé par la Drac, la Draaf, le Crous et le lycée. *« Dans ce lieu sont proposées des séances de relaxation et sophrologie, afin de se détendre »* pointe Véronique Chanat, *« le but est qu'ils se sentent à leur place pour réussir »*. Le matériel de la salle informatique a été renouvelé. Une chaufferie biomasse (gaz et bois) est en cours de construction, avec le financement de la Région. Le but est de réduire la facture énergétique du bâtiment. L'administration réfléchit aussi au positionnement de panneaux photovoltaïques sur le parking visiteurs pour permettre au lycée de réduire ses dépenses. En lien avec ce dynamisme, un plan territorial alimentaire va être mis en place afin d'augmenter l'utilisation de produits locaux dans les repas fournis par la cantine. *« Aujourd'hui nous sommes à environ 25 % de denrées provenant d'entreprises locales mais nous voulons encore réduire notre impact carbone »* détaille Véronique Chanat.

L'administration du lycée ne s'arrête pas là : l'ouverture d'une spécialité éducation physique et culture sportive est en cours de réalisation. *« C'est en lien avec le partenariat académique que nous avons mis en place avec l'USON, il y a deux ans. Nous voudrions proposer une formation offrant des débouchés vers une qualification d'excellence. Nous souhaitons rénover l'internat afin de créer un internat d'excellence pour toutes nos filières (secondaires et étudiants de BTS ACSE, BTS Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU) et BTS PA). Nous avons un partenariat avec Agrosup sur la filière PA, pour que les étudiants puissent poursuivre leur parcours comme ingénieur. Je rappelle aussi que le domaine d'expertise des GEMEAU est de plus en plus prisé et offre de nombreux débouchés »*.

Nouvelles sections

Une section européenne anglais est en cours d'ouverture, pour *« donner de nouvelles qualifications aux élèves »*. Véronique Chanat conclut : *« Nous faisons notre possible pour ouvrir les élèves et étudiants vers le monde extérieur. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur les exploitations agricoles de Cosne, Plagny et Challuy où nos étudiants (BTS ACSE, BTS Viti œnologie et BTS PA) peuvent profiter d'un support pédagogique innovant pour mettre à profit leurs connaissances théoriques »*.

Un BPREA au CFPPA

De son côté, Hervé Laurent, directeur du CFPPA poursuit : *« les exploitations sont des outils indispensables pour nos apprenants que ce soit pour les personnes en reconversion, les projets d'installation, les apprentis ou les formations salariales. Cela leur apporte du concret dans les explications que l'on peut donner »*. Pour être au plus près de la demande, le CFPPA met en place un BPREA en plus des formations qualifiantes proposées : *« Aujourd'hui, il y a un trou dans la raquette puisque les BPREA proposés les plus proches sont à Château-Chinon, Auxerre, Bourges ou Moulins. Nous recevons environ une vingtaine de demandes par an pour cette formation et, pour le moment, nous ne pouvons y répondre par la positive. Il nous paraissait logique d'ajouter cette formation à notre panel pour les personnes des environs. Nous désirons qu'elle soit la plus large possible et corresponde à toutes les conduites envisagées. Nous voulons donner des outils pour que les apprenants raisonnent de manière pertinente sur leur projet »*. Pour cette mise en place, le CFPPA est en lien avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre : *« cela fait un an et demi que nous travaillons sur le sujet et nous allons déposer notre dossier d'ici un mois à la DRAAF pour une ouverture en octobre si tout se déroule comme prévu »*. Hervé Laurent rappelle qu'une formation courte de tractoriste est prévue le 7 mars ; contactez-le pour y participer. *« Nous voulons également,* poursuit Hervé Laurent, *intégrer le numérique et la robotique à nos formations pour être au plus près des évolutions des métiers et attirer plus de personnes dans nos filières qualifiantes débouchant sur des domaines qui embauchent. Nous voulons développer l'opérationnel dans nos formations destinées aux salariés en viticulture afin que nos apprenants puissent être compétitifs sur le marché de l'emploi. Le but n'est pas d'être en concurrence avec nos partenaires, mais d'apporter un complément »*. Pour la filière équine, une filière animateur d'équitation (certification de la Fédération des centres équestres) est mise en place depuis septembre en partenariat avec CFC Marault dirigé par Stéphane Langinier (06 83 90 09 28). Hervé Laurent conclut : *« il y a une variété de métiers dans le monde agricole et il est de notre devoir de montrer l'intérêt qu'ils représentent. Ces domaines sont porteurs d'emplois. Il y a encore du travail à faire au niveau du grand public pour les faire connaître, mais nous nous y attelons tous les jours »*.

CFA : apprendre un savoir-faire

De son côté, Daniel Barbier, directeur du CFA agricole de la Nièvre, explique : *« nos formations d'apprentissages permettent de former des jeunes à un métier où il y a une forte demande des entreprises. Le taux d'insertion est excellent à la sortie de ces filières. L'apprentissage a, encore aujourd'hui, mauvaise presse auprès du public. Il est temps que cela change. C'est une voie de réussite et les passerelles qui existent entre les diplômes ou les formations permettent aux jeunes de se rediriger en cours de route plus simplement. Il faut écouter les besoins pour orienter les jeunes ou moins jeunes au mieux dans leurs vies professionnelles »*. Au programme du CFA : diverses formations sur la polyculture-élevage, la viticulture – œnologie, agroéquipement – machinisme agricole ou encore l'aménagement paysager. Daniel Barbier rappelle que : *« notre panel est large afin de s'adapter aux demandes. Dans cette optique, des mini-stages sont possibles pour les jeunes. Il est aussi possible de faire une convention avec une tierce entreprise en plus de celle de base, afin de compléter la formation dans un domaine particulier »*.

CHLOÉ MONGET

Renseignements CFPPA : Tél. 03 86 21 66 08
ou cfppa.nevers@educagri.fr
Renseignements Legta : Tél. 03 86 21 66 00
ou legta.nevers@educagri.fr
Renseignements CFA : Tél. 03 86 21 66 07
ou cfa.nievre@educagri.fr



EPL de Challuy-Cosne-Plagny

La pratique : le nerf de la guerre

Au sein de l'EPL de Challuy-Cosne-Plagny, le site de Plagny-Sermoise tend à restructurer son exploitation afin de proposer un enseignement tourné vers la pratique.


Le LPA Plagny ouvrira ses portes le 26 mars.

Photo : EPL de Challuy-Cosne-Plagny, site de Plagny-Sermoise

« *Il est fondamental de proposer un support d'enseignement afin que les jeunes puissent mettre en pratique les leçons théoriques, d'autant plus dans les métiers agricoles qui tendent à s'adapter en continu à de nombreux facteurs (changements climatiques, normes, etc.)* » pointe Kelly Dérivé, directrice de l'exploitation Le Jardin des Athénées (pépinière et paysage) et de la Boutique gourmande des Athénées. Afin que tout cela soit possible, l'exploitation est en mutation. « *Nous avons réalisé des travaux de terrassement, ainsi que la pose d'une clôture pour protéger la pépinière du gibier (voir TdB n° 1661). Prochainement, nous allons procéder à l'installation d'un escalier pour un espace de stockage de petit matériel en hauteur dans la serre en verre, afin que les élèves y accèdent en toute sécurité. Il est indispensable que les élèves comme les salariés puissent travailler dans de bonnes conditions* ».

Ouverture

Outre cela, Kelly Dérivé insiste : « *Notre but est de faire découvrir l'exploitation ainsi que sa production au plus grand nombre. Cela passe par une ouverture vers l'extérieur. Outre les stages que nous proposons pour les élèves, nous sommes également, pour la première année, un support d'accueil pour l'Institut médico-éducatif (IME) de Marzy* ». Pour la suite, la directrice espère pouvoir accueillir les plus jeunes, « *comme des CP ou des CE1 afin qu'ils puissent être captés par les pratiques agricoles que nous mettons en œuvre ici. S'ils peuvent repartir avec des bases de ce qu'est le cycle de la vie via le végétal, ce sera déjà un pari réussi pour nous* ». Pour le LPA de Plagny, Cécile Touchet, la proviseure, détaille : « *nous poursuivons sur les mêmes bases que les années précédentes, toujours avec la volonté d'impliquer les jeunes dans une démarche de projets. Nous offrons deux supports pédagogiques grandeur nature que sont le Jardin et la Boutique gourmande des Athénées pour que les élèves puissent découvrir les filières dédiées au paysage et à la vente. Cette dernière est d'ailleurs très importante actuellement eu égard au développement de la vente directe et des circuits courts depuis le début de la crise sanitaire* ». Le lycée de Plagny-Sermoise est une structure à taille humaine, ce qui permet d'accompagner individuellement les élèves et de les aider à se construire et à construire leur projet professionnel. La proviseure insiste : « *que ce soit pour les filières du paysage, de services à la personne ou de la vente, avec un CAP ou un Bac Pro, les débouchés sont nombreux dans notre bassin de vie et je pense que proposer des formations avec cet atout est indispensable pour les jeunes générations. Il est important pour nous de proposer des filières en lien avec les besoins du territoire* ». Elle complète en précisant que « *les jeunes sont formés à travers des activités concrètes, sur des supports professionnels et en menant des activités qui donnent du sens et des valeurs au travail. Les formations que nous proposons sont relativement méconnues et méritent d'avoir un plus grand rayonnement notamment auprès des élèves non issus du milieu agricole* ».

CHLOÉ MONGET

Visites

Toute l'année le LPA Plagny ouvre ses portes sur rendez-vous pour les visites, et propose des mini stages pour les élèves intéressés par les formations proposées. Cela étant, le LPA Plagny ouvrira ses portes le 26 mars à tous, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures – dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Contact : 03 86 59 72 30 ou lpa.plagny-sermoise@educagri.fr
Le 26 mars sera également l'occasion de lancer la pleine saison du Jardin des Athénées avec sa gamme de plants maraîchers et de plants de fleurs. La Boutique gourmande des Athénées est ouverte au public toute l'année, elle propose des produits des lycées agricoles et des produits locaux. Une vente de viande bovine issue de l'exploitation du Pré des Athénées sera animée par l'équipe et la jeunesse le 25 mars (informations et réservations : page Facebook La-Boutique-Gourmande-des-Athénées).

Lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire

« Nous sommes en mouvement »

Le mot d'ordre est clair au Legta de Cosne-sur-Loire : innover pour avancer. Le lycée et le domaine viticole sont depuis quelques années en train de se réinventer, avec une accélération ces derniers mois.


L'inauguration du nouveau chai et des 11 cuves thermorégulés a eu lieu le 2 décembre dernier.

Les nouveautés au lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire ne se comptent plus. « *Nous voulons que nos filières soient les plus attractives possible. Cela passe par la volonté de tendre vers un enseignement pratique innovant ou encore d'ajouter le numérique à nos formations* » pointe Alice Dumont, responsable de site Legta Nevers Cosne Plagny – site de Cosne. Elle ajoute : « *Nous devons nous adapter aux évolutions de la société afin de proposer une formation correspondant au public actuel* ». Pour preuve de ces évolutions, le lycée a été pourvu d'un nouveau chai (voir Terres de Bourgogne n° 1660) – financé en partie par la Région – avec, en son cœur, de nouvelles cuves. Une salle de dégustation ainsi que des salles de classe ont été rénovées permettant aux étudiants « *de travailler dans de bonnes conditions,* souligne Sophie Ramet, chef de l'exploitation du Legta. *Cela offre une dynamique pour tout le monde car les élèves ont la preuve que les choses bougent et avancent dans le bon sens* ».

Nouvelle boutique

Pour valoriser au mieux l'exploitation du lycée, la boutique attenante – ouverte au public – a aussi fait peau neuve. « *Nous avons travaillé autour de la nouvelle identité visuelle de l'exploitation (orientée sur l'orange et le gris) et l'avons décliné dans la boutique* » détaille Sophie Ramet. « *Nous avons la volonté de mettre en avant les produits réalisés par l'exploitation du lycée et donc le travail des étudiants. Il faut valoriser cet outil, comme les autres d'ailleurs, afin de montrer que le site se modernise et ne se repose pas sur ses lauriers* ». Afin d'ouvrir un peu plus les possibles Sophie Ramet et les directeurs d'exploitation des EPL de Bourgogne Franche-Comté sont en réflexion pour porter un projet commun sur la valorisation et la vente des produits des exploitations : « *Par exemple, ici, nous voudrions proposer, en plus du vin, des produits piscicole du Legta du Morvan, les produits à base de bœuf de l'exploitation de Challuy ou encore des potages/confitures de l'atelier technologique de Plombières, en Côte-d'Or. Cela serait une manière de montrer que ces produits, faits par les élèves, existent* ».

L'exploitation continue

D'autres projets de rénovation sont en cours, comme des travaux prévus sur le site de « *La Station* » à Cours. « *Les bâtiments datent des années cinquante et nous voulons les moderniser pour pouvoir accueillir les apprenants (élèves du lycée et formation adultes du CFPPA) dans de bonnes conditions. Parmi les ajouts, on peut noter l'implantation d'une aire de lavage* ».

CHLOÉ MONGET

Portes ouvertes le 19 mars, de 9 heures à 17 heures Renseignements : 03 86 26 67 67.

Prise en compte des coûts de production

Des indicateurs de référence en forte hausse en viande bovine

Face à la flambée des prix des matières premières, les indicateurs de coût de production de référence en viande bovine, calculés selon la méthode validée par accord interprofessionnel, subissent une hausse de 4,6 % lors du second semestre 2021 et de près de 10 % sur un an.

		2021	Evolution			
		semestre 2	Semestre précédent	/ semestre précédent	Même semestre année N-1	/ même sem. année N-1
	IPAMPA BV	**116,9**	109,5	+6,7%	104,3	+12,0%
prix de revient	Vache races à viande (€/kg éc)	**5,34**	5,10	+4,6%	4,93	+7,9%
	Génisse races à viande (€/kg éc)	**5,84**	5,58		5,39	
	Jeune Bovin races à viande (€/kg éc)	**5,17**	4,94		4,77	
	Broutard races à viande (€/kg vif)	**3,54**	3,38		3,26	

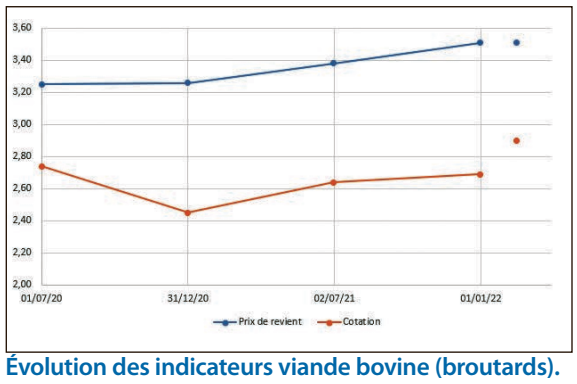
Sur le second semestre 2021, il a pu être constaté une embellie des cotations, notamment sur le Jeune Bovin. Dans les campagnes, nombre d'acteurs se félicitent de ces signaux cléments et positifs, mais la Fédération Nationale Bovine s'en tient aux chiffres ! Et il est clair que cette augmentation de cotation ne sert qu'à combler la flambée du coût de production :

	2020						2021						2022		
	semestre 1			semestre 2			semestre 1			semestre 2					
	Prix de revient	Cotation S27	Ecart Prix de revient cotation	Prix de revient	Cotation S53	Ecart Prix de revient cotation	Prix de revient	Cotation S27	Ecart Prix de revient cotation	Prix de revient	Cotation S52	Ecart Prix de revient cotation	Prix de revient	Cotation S5	Ecart Prix de revient cotation
Vache (€/kg éc)	4,91	4,09	**0,82**	4,93	4,10	**0,83**	5,10	4,16	**0,94**	5,34	4,35	**0,99**	5,34	4,57	**0,77**
Génisse (€/kg éc)	5,37	4,25	**1,12**	5,39	4,24	**1,15**	5,58	4,36	**1,22**	5,84	4,5	**1,34**	5,84	4,71	**1,13**
Jeune Bovin (€/kg éc)	4,76	3,81	**0,95**	4,77	3,78	**0,99**	4,94	3,97	**0,97**	5,17	4,54	**0,63**	5,17	4,76	**0,41**

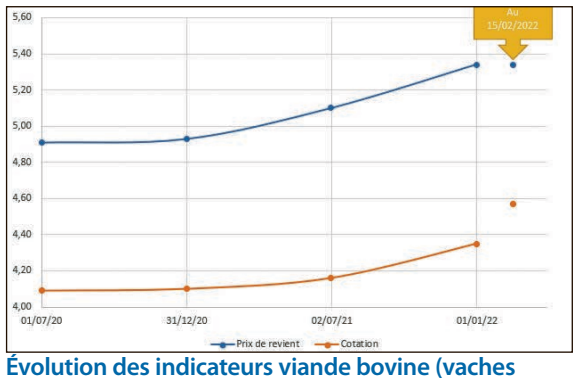
(Sources Inosys- Réseaux d'élevage)

Évolution des indicateurs de coût de production en viande bovine. Les indicateurs de coût de production donnent des valeurs moyennes par catégorie, auxquelles il convient d'ajouter les valorisations bouchères par race ainsi que celles des signes officiels de qualité (labels, bio…)

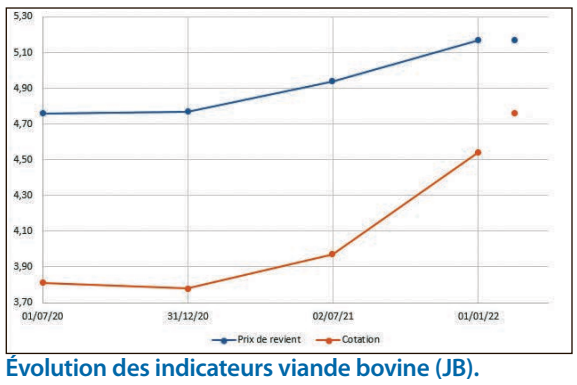
Face à la prise en compte des coûts de production qui doivent constituer le socle de toute négociation entre les éleveurs ou leurs organisations de producteurs et leurs acheteurs, en application de la loi Égalim 2, il apparaît que du travail reste à faire pour que les éleveurs s'approprient pleinement cette loi. L'interprofession Interbev Bourgogne Franche-Comté (BFC) et le syndicalisme agricole ont fait savoir qu'un courrier rappelant les termes de la loi et de la contractualisation allait être envoyé prochainement, sans doute après le Salon de l'Agriculture. Interbev propose également, sur le plan national, un protocole « Pas à Pas » sous la forme d'une vidéo visible sur le site interbev.fr afin d'aider les éleveurs à rédiger leur proposition initiale de contrat avec leurs acheteurs. Les prix de marché devraient augmenter très significativement au cours des prochaines semaines. Voilà des chiffres qui viennent tempérer l'embellie des cotations observées depuis plusieurs semaines sur le marché de la viande bovine - tout particulièrement du Jeune Bovin – dont certains acteurs de la filière se félicitent pourtant déjà : l'augmentation des prix constatée a, malheureusement, à peine comblé la hausse des charges subie par les éleveurs. Elle n'est donc, pas encore, synonyme d'amélioration de la rémunération de ces derniers.



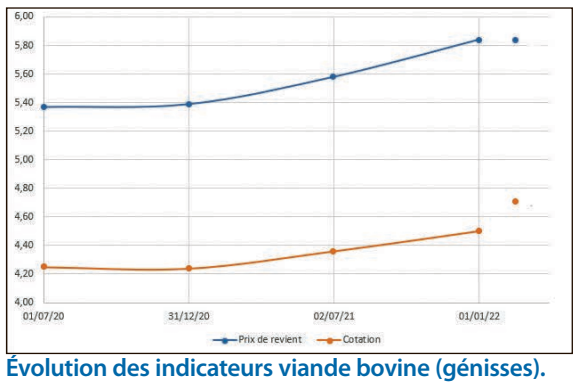
Évolution des indicateurs viande bovine (broutards).



Évolution des indicateurs viande bovine (vaches allaitantes).



Évolution des indicateurs viande bovine (JB).



Évolution des indicateurs viande bovine (génisses).

Une dynamique de prix qui pourrait s'amplifier

Néanmoins, cette indexation du prix payé aux producteurs sur l'évolution de leur coût de production, au cœur du dispositif de contractualisation obligatoire en place depuis le 1er janvier, dans ce secteur, est un signal encourageant. Si l'ensemble des acteurs de la filière viande bovine applique strictement la loi Égalim 2 en utilisant ces indicateurs de coût de production comme socle de toute négociation « amont », la dynamique de prix observée devrait s'amplifier rapidement pour permettre aux éleveurs d'obtenir des prix rémunérateurs. C'est d'autant plus attendu que l'offre continue de diminuer sur le marché de la viande bovine et que la loi garantit aux acteurs de milieu de filière la capacité de répercuter les hausses de prix qu'ils concèdent à leurs fournisseurs, à travers le principe de « non-négociabilité de la matière première agricole » inscrite au Code du Commerce.

BERTY ROBERT ET L'AUVERGNE AGRICOLE

► En bref

AOP Bœuf de Charolles Jacky Plançon, nouveau président

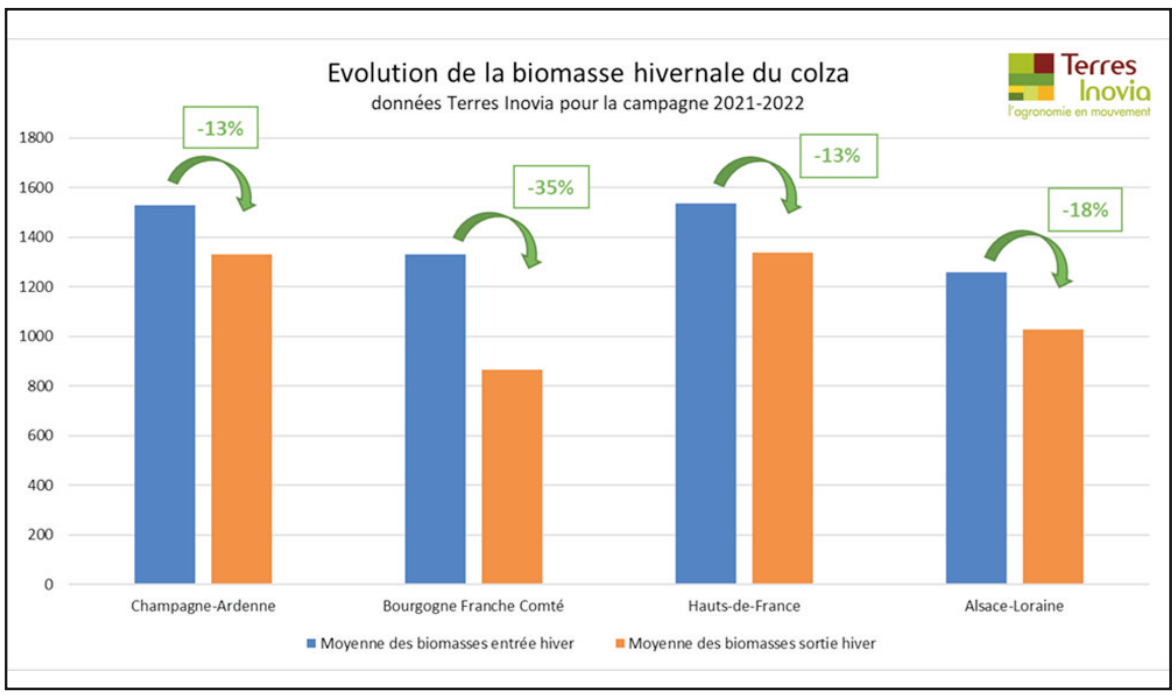
Jacky Plançon, 47 ans, est le nouveau président du Bœuf de Charolles. Il succède à Jean-François Ravault. Cet éleveur de Digoin dont le Gaec est engagé de longue date dans ce signe de qualité, entend poursuivre le développement de l'AOP. Il est associé avec son frère sur une exploitation couvrant 250 hectares. Les deux frères sont à la tête d'un troupeau charolais de 170 vêlages. Ils produisent des broutards et engraissent toutes les vaches de réforme ainsi qu'une partie des génisses. Le syndicat de défense du Bœuf de Charolles a pour credo de *« ramener de la valeur aux éleveurs pour essayer de maintenir des exploitations viables économiquement »*, fait valoir Jacky Plançon. Impliqué de longue date dans la démarche Bœuf de Charolles, l'éleveur est entré au conseil d'administration il y a une dizaine d'années. L'élection de Jacky Plançon est une petite révolution : Jean-François Ravault était président depuis 28 ans. Figure de proue des pionniers de la démarche de reconnaissance en AOP, ce dernier a connu toutes les étapes qui ont abouti à la première reconnaissance officielle en 2010. Le nouveau président partage avec son aîné la même vision pour le Bœuf de Charolles : *« Il faut que notre signe de qualité reste libre ; qu'il continue d'appartenir aux éleveurs. Nous ne sommes pas là pour défendre une structure, mais un produit. La valorisation, nous ne l'obtiendrons qu'à travers la qualité. La démarche Bœuf de Charolles a pour but de conforter des exploitations à taille humaine ; de maintenir des installations »*. L'une des ambitions du nouveau président est d'impliquer davantage les éleveurs dans leur signe de qualité. Jacky Plançon se félicite que la filière ait connu une belle progression en 2021 pour atteindre 1 430 carcasses soit une hausse de +35 %. Encouragés par ces bons chiffres, les défenseurs du Bœuf de Charolles espèrent un développement à 2 000 carcasses d'ici deux ans. La grande distribution est de plus en plus intéressée par l'AOP et elle représente désormais près de 50 % des points de vente.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Fertilisation azotée du colza

Ajuster la dose pour éviter des dépenses inutiles

Avec le contexte de l'année (prix de l'azote et du colza élevé ainsi que disponibilité en engrais azotés compliquée) il est plus que nécessaire d'apporter au colza une dose d'azote adaptée à son potentiel ainsi qu'à son développement automnal et hivernal.



Après un automne frais, les biomasses moyennes en entrée hiver étaient un peu en deçà des biomasses pluriannuelles, mais supérieures à l'année passée (difficultés de levée et colza hétérogène en 2020). Malgré cela, avec l'hiver doux observé cette année, le colza n'a pas ou peu marqué d'arrêt végétatif dans de nombreuses parcelles et certaines ont même commencé à reprendre fin janvier. Les biomasses sont cette année, peu différentes d'une région à l'autre. Dans l'ensemble, elles se situent autour de 1,4 kg en entrée hiver et 1,2 kg en sortie hiver montrant une certaine robustesse des parcelles.

Pourquoi et comment ajuster la dose d'azote ?

L'optimisation de la dose d'azote est importante et nécessaire. Si le colza est bien développé, l'ajustement de l'apport permettra de faire des économies en apportant une dose inférieure à la dose initialement prévue. Si le colza est peu développé, il permettra d'atteindre le potentiel réel de rendement de la culture.

Dans tous les cas, deux points sont à prendre en compte afin d'optimiser la dose à apporter : la biomasse et l'objectif de rendement. Si la biomasse est facile à exprimer par des pesées en entrée et en sortie hiver, l'objectif de rendement est plus difficile à objectiver. Il doit tenir compte, entre autres, des dégâts d'insectes, de l'hydromorphie, du salissement de la parcelle ou encore des dégâts de gel.

L'utilisation de la Réglette Azote Colza® permet, dans tous les cas, de sécuriser l'atteinte du potentiel de la culture et d'assurer la rentabilité technico-économique. Une surestimation de l'objectif de rendement est donc inutile.

Fractionner la dose totale pour une meilleure efficience

Le fractionnement permet d'ajuster au mieux les apports d'azote. Pour les colzas avec une faible biomasse sortie hiver ou avec une présence importante de larves d'altise, il convient de faire un apport dès que la réglementation le permet. Cet apport précoce (entre 20 et 40 unités), aujourd'hui réalisé, permet d'accompagner la reprise du colza et d'assurer une bonne valorisation des apports ultérieurs.

Pour les colzas à forte biomasse, il est au contraire conseillé d'attendre la montaison. Un apport trop précoce conduira à un développement aérien inutile pour la culture. Un gros colza pourra facilement remobiliser les réserves accumulées au cours de l'hiver afin d'appréhender sereinement la reprise.
Pour ajuster au mieux le fractionnement, il est judicieux, selon la dose préconisée par la Réglette Azote Colza®, d'apporter l'azote comme suit sans jamais dépasser 100 kg N/ha par apport.

Ne pas oublier l'apport en soufre

Compte tenu des besoins importants du colza en soufre, les pertes de rendement dues à une carence peuvent être importantes (jusqu'à 20 q/ha). Le conseil est d'apporter 75 kg/ha de SO_3 sous forme sulfate au début de la montaison.

NICOLAS LATRAYE, TERRES INOVIA

Dose à apporter (kg N/ha)	Reprise de végétation (stades C1-C2)	Début montaison (stades C2-D1)	Boutons accolés (D1-D2)	Boutons séparés (stade E)
<100	-	-	<100	-
100 à 170	-	60 à 80	40 à 90	
>170	40 à 60	50 et +		40 à 60

Pratique

Deux guides à ne pas rater

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté rééditent deux guides importants : l'un sur les cultures de printemps, l'autre sur la fertilisation azote-souffre.

C'est un rendez-vous bien ancré depuis plus de 5 ans : chaque début d'année voit arriver une nouvelle édition des Guides des Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). *«Références techniques indépendantes de la vente des phytos»* et *«Préconisations en adéquation avec la réglementation»* font partie des points forts les plus souvent cités par les agriculteurs abonnés. Enrichis, au fil du temps, de nouvelles cultures et agrémentées de conseils à chaque fois revus et adaptés aux conditions pédoclimatiques de nos régions, ces ouvrages trouvent pleinement leur place dans la gestion des systèmes de cultures conventionnels.

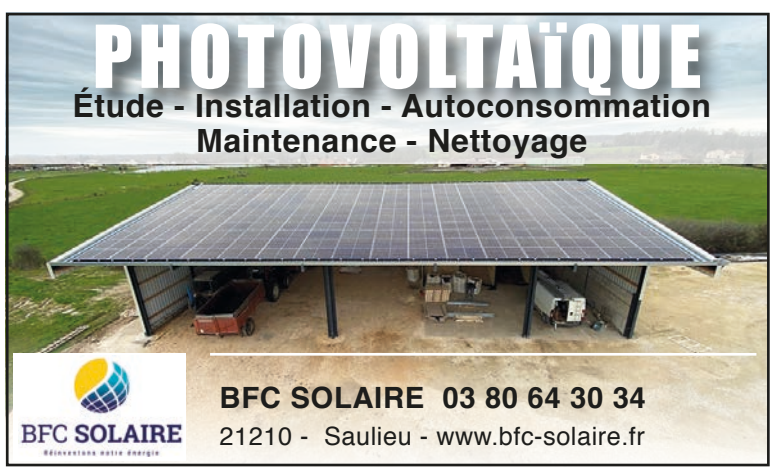
Véritables couteaux suisses, ces deux publications détaillent toutes les étapes du cycle cultural pour lutter au mieux contre les bioagresseurs et nourrir les plantes : agronomie, proposition de programmes phytosanitaires, fertilisation en macro et oligo-éléments, désherbage mécanique…

Ainsi, ces guides *«cultures»* et *«fertilisation»* peuvent servir aussi bien en amont pour préparer un itinéraire technique et lister les intrants nécessaires, qu'au champ ou dans le tracteur en cours de campagne pour ajuster la conduite aux observations terrains.
Pour toutes informations et demande d'abonnement, contactez :
- Yonne : Armelle Naudier au 03 86 94 28 47 ou a.naudier@yonne.chambagri.fr
- Nièvre : Jocelyne Belmonte au 03 86 93 40 60 ou jocelyne.belmonte@nievre.chambagri.fr
- Côte d'Or : Céline France au 03 80 68 66 71 ou celine.france@cote-dor.chambagri.fr





Ces deux guides sont une somme d'informations pratiques constamment réactualisées.



Hausse du prix des matières premières

Les filières durement impactées

Depuis de longs mois, le monde agricole subit de plein fouet l'augmentation généralisée du prix des matières premières. Dans les filières animales ou végétales, si certains s'en sortent mieux que d'autres, l'ensemble des professionnels sont impactés par la hausse du prix des engrais, de l'énergie, de l'alimentation ou encore des matériaux. Éléments d'analyse et retours de terrain pour comprendre ce phénomène conjoncturel majeur.



DR

Yannick Fialip, président de la commission économique de la FNSEA.

Quels sont les principaux postes de dépenses qui ont augmenté ces derniers mois ?

Yannick Fialip : *« D'après les données mesurées par l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa), les charges en agriculture ont augmenté de 17 % entre 2020 et 2021. Le poste engrais est celui qui a connu la hausse la plus importante, 90 % en un an, avec une augmentation de plus de 5 % par mois. Le poste énergie est lui en hausse de 30 %. Le gazole, par exemple, qui est beaucoup utilisé en agriculture, a augmenté de 50 % sur cette période. De 500 euros la tonne en 2020, on dépasse aujourd'hui les 1 000 euros. Le poste aliment a de son côté connu une hausse de 14 % avec une variation de 1 à 2 % par mois. Notons, par ailleurs, la hausse de 40 % en un an du prix des matériaux comme le bois ou encore les métaux (acier, cuivre, aluminium). Cela impacte non seulement les machinistes, avec une hausse de 5 à 7 % du prix des tracteurs, mais aussi le domaine de la construction, avec jusqu'à 25 % de hausse pour les bâtiments d'élevage et surtout des devis qui ne peuvent plus être tenus ».*

Quelle est la cause de cette hausse généralisée du prix des matières premières ?

Y. F. : *« Pour ce qui concerne les engrais, la hausse est directement liée à l'augmentation du prix du gaz qui a bondi fin 2021, combinée à un effet spéculatif qui déstabilise le marché. Pour les énergies, c'est directement lié à la reprise post-crise de la Covid-19, combinée à une gestion agressive du marché par les principaux pays producteurs. On se retrouve notamment avec un prix du pétrole en forte hausse ce qui pénalise l'économie française et notamment l'agriculture, que ce soit pour le carburant ou pour la production de plastique. Pour l'aliment, on peut considérer que la conjoncture mondiale qui se caractérise par une offre moins importante que la demande fait mécaniquement augmenter les prix pour les ramener à leur juste niveau. Cette moindre production est directement liée au changement climatique et à la reprise économique en Asie. Pour ce qui est des matériaux, là encore, la reprise a été un peu plus rapide en Asie avec un achat important de métaux qui a engendré une pénurie ».*



DR

Les charges en agriculture ont augmenté de 17 % entre 2020 et 2021, selon l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa).

Quelles sont les filières les plus touchées par cette situation ?

Y. F. : *« Globalement, toutes les filières sont touchées. Néanmoins, on peut dire que ce sont les filières animales qui sont les plus impactées. Je pense notamment à la filière porcine, très gourmande en aliments, qui a connu en un an une hausse de 17 % de ses charges alors que dans le même temps, les cotations sont restées stables. On estime aujourd'hui qu'un producteur français perd entre 20 et 30 euros par porc vendu. La filière bovine lait est également très touchée. Si l'augmentation des prix a fait grimper de 15 euros la tonne de lait, l'augmentation des charges est de 25 euros/tonne. En végétal, l'augmentation globale du prix de vente permet d'amortir un peu la hausse généralisée des matières premières. C'est surtout le cas pour les grandes cultures : en deux ans, la tonne de blé a par exemple pris 100 euros. C'est plus difficile pour les autres filières, même si l'arboriculture ou la viticulture ont connu un effet de rattrapage après le gel du mois d'avril 2021 ce qui a permis de maintenir les prix ».*

> « D'après les données mesurées, les charges en agriculture ont augmenté de 17 % entre 2020 et 2021 »

Cette hausse du prix des matières premières intervient dans un contexte de mise en place de la contractualisation en lien avec la loi Égalim 2. En quoi cela peut-il représenter une solution ?

Y. F. : *« Si l'État apporte des aides à l'agriculture, comme récemment avec l'enveloppe de 270 millions d'euros pour la filière porcine, il faut rester focalisés sur les prix. J'en suis convaincu : les fournisseurs doivent proposer un contrat à leur premier acheteur afin que le prix de vente soit indexé sur le coût de production ce qui permet d'obtenir une hausse des prix en quelques mois. On voit déjà les effets de la contractualisation en viande bovine et du côté du lait, les discussions sont aussi avancées. Face à l'urgence du moment, la contractualisation apporte une solution rapide aux producteurs. L'enjeu, c'est de lever les réticences de ceux qui confondent contractualisation et fin de la liberté de vente. Rappelons que l'on peut avoir plusieurs contrats et que le prix n'est jamais fixe, il reste indexé sur les coûts de production. Nous arrivons au bout d'un schéma qui ne permet pas de rémunérer correctement les producteurs, surtout quand ils subissent une hausse généralisée des charges comme aujourd'hui ».*

Comment la conjoncture pourrait-elle évoluer dans les prochains mois ?

Y. F. : *« C'est très compliqué de le dire, d'autant que des phénomènes géopolitiques viennent interférer dans l'équilibre des marchés. Je pense notamment à la crise russo-ukrainienne qui complique les choses pour plusieurs secteurs stratégiques. L'Ukraine fait par exemple partie des plus gros producteurs de blé, donc sa situation est scrutée de près par les experts. Vu le prix des engrais azotés, la crise pourrait engendrer un peu de baisse de rendement et donc un maintien voire une hausse du prix des céréales. Cette crise impacte aussi le marché de l'énergie, notamment celui du gaz, qui se joue bien au-dessus de la France. Dans les prochains mois, nous serons sans doute encore dans ce contexte d'instabilité qui nous fera rester sur des cours assez hauts. On peut aussi envisager entrer plus concrètement dans une période de sortie de crise de la Covid-19 qui pourrait engendrer une vraie reprise économique à l'échelle mondiale, et donc une possible hausse de l'inflation ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRE GARCIA

Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 01/03/2022

Commentaire

Effectif global : 2018
Taux de vente : 98 %

Les apports augmentent doucement permettant d'attirer de nombreux acheteurs et de commercialiser 98 % des animaux présentés.

Broutards : Vente rapide et totale à des cours très fermes dans toutes les gammes de charolais. Forte demande également dans les limousins vaccinés. (367 à 387 kg de 1250 à 1330€ de 3.40 à 3,44 € / kg).

Laitonnes : Des besoins toujours aussi importants pour l'Italie notamment. Pas d'invendu.

Vaches / Génisses de 30 mois : Des apports corrects. La demande est toujours aussi forte ; l'offre ne couvre toujours pas les besoins. Les cours progressent encore de quelques centimes cette semaine malgré une qualité standard en général.

Taureaux : Cours reconduits en fonction de la qualité et de l'état d'engraissement des animaux.

Prochain marché mardi 8 mars

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif:734 - Vente : 98%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	200-250	3.46	3.49	3.48	
		250-300	3.16	3.54	3.44	0.13
		300-350	3.20	3.43	3.29	-0.04
		350-400	3.08	3.44	3.20	0.06
		400-450	3.05	3.27	3.21	0.02
		450-500	2.94	3.19	3.12	0.02
	R	300-350	3.02	3.23	3.13	
		400-450	2.98	3.13	3.03	
F	U	300-350	3.03	3.35	3.16	0.11
		350-400	2.96	3.13	3.03	0.05
	R	300-350	3.23	3.23	3.23	0.30
		250-300	2.89	3.05	2.94	

BOVINS MAIGRES 12 -18 MOIS (€/kg vif) *Effectif:50 - Vente : 96%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	500 et +	2.67	2.94	2.89	-0.18
F	U	350-400	2.64	3.02	2.94	
		400-450	2.51	2.93	2.85	-0.03

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif:234 - Vente : 97%*

Catégorie		Âge	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	(24 – 36 mois)	2.62	3.23	2.89	0.12
	R	(24 – 36 mois)	1.95	2.27	2.12	
M	U	+ 500 kg	2.26	2.35	2.30	-0.08
	R	+ 500 kg	2.01	2.23	2.16	
F	E	- 5 ans	3.03	3.68	3.29	
		5 à 10 ans	2.88	3.14	2.96	
	U	- 5 ans	2.59	2.97	2.75	0.04
		5 à 10 ans	2.50	2.85	2.70	0.06
		+ 10 ans	2.28	2.68	2.44	0.05
	R	- 5 ans	2.21	2.38	2.30	
		5 à 10 ans	2.08	2.49	2.28	-0.07
		+ 10 ans	1.95	2.27	2.12	

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 28/02/2022

Bovins : 167

Broutards:	(260 - 385 kg)	850 - 1190	2,64 - 3,32
Broutards:	(405 - 520 kg)	1180 - 1500	2,88 - 3,12
Laitonnes:	(300 - 345 kg)	860 - 1030	2,84 - 3,07
Laitonnes:	(350 - 400 kg)	1030 - 1160	2,89 - 3,02
Génisses 24 - 36 mois:	(475 - 700 kg)	1320 - 1950	2,44 - 2,79
Vaches:		1070 - 2080	

Commerce toujours actif en broutards et laitonnes à des cours fermes. 1 lot invendu. Vente rapide et globale en génisses et vaches à des tarifs soutenus..
Bovins gras : 5
Vaches de viande: 4,74 à 4,88 € kg de viande.
Cours fermes.
Prochain marché bovins le lundi le lundi 7 mars aux horaires habituels.

Marchés voisins Sancoins (18) 23/02/2022

Commentaire

Effectif global : 334
Taux de vente : 90%

Broutards / Laitonnes : nouvelle hausse à prendre en compte toute catégories confondues. Vente rapide très peu de relève.

Vaches / génisses : la volume est bien approvisionné et les cours flambent une nouvelles fois. Cours haussiers.

Bouchreie: Trés peu d'apport tendance haussière par manque de volume.

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif:164 - Vente : 94%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	250-300	2.99	3.24	3.20	-0.01
		350-400	3.02	3.18	3.14	0.09
		400-450	2.88	3.14	3.11	
F	U	250-300	2.76	3.25	3.19	0.19
		300-350	2.88	3.06	3.04	0.02

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif:170 - Vente : 87%*

F	U	(24 – 36 mois)	2.52	3.40	2.81	0.09
		- 5 ans	2.27	2.91	2.80	0.07
		+ 10 ans	2.37	2.78	2.66	0.
		+ 10 ans	2.22	2.69	2.52	0.08
F	R	- 5 ans	1.90	2.48	2.32	0.06
		5 à 10 ans	1.88	2.46	2.28	0.06

BOUCHERIE (€/kg carcasse) *Effectif:34 - Vente : 100%*

F	U	>350kg	4.70	5.10	4.90	0.20
	R	+400 kg	4.50	4.90	4.75	0.15

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 08 – du 21 au 27 février 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e) s : Les volumes proposés sont un peu plus importants mais ne suffisent toujours pas à satisfaire les besoins des nombreux acheteurs présents dans toutes les catégories. Les achats sont dynamiques pour l'ensemble des destinations : Italie, Europe, Pays Tiers. Les lots valablement vaccinés sont activement recherchés. Les cours sont globalement haussiers cette semaine, avec des progressions parfois importantes. En femelles, les besoins sont également importants ce qui réactivent la hausse des cours après plusieurs semaines de plafonnement.
Gros bovins maigres : Les volumes restent insuffisants : les acheteurs sont nombreux avec des besoins importants. Les achats sont très rapides et disputés pour l'engraissement ou pour l'abattage compte tenu du manque de disponibilités en viande. Les cours s'envolent de nouveau pour atteindre des niveaux records.
Boucherie : Tous les acheteurs sont mobilisés face à une offre structurellement insuffisante. Toutes les catégories profitent de nouvelles hausses tarifaires sur l'ensemble des places. On observe cependant que les vaches haut de gamme progressent moins vite que les races mixtes et laitières pour des besoins industriels. Les tarifs de ces dernières atteignent facilement les 4 €.
Veaux : Le commerce reste calme malgré une offre limitée. Certaines places enregistrent de très légères progressions mais globalement les tarifs sont reconduits. En veaux gras sur l'Aveyron, le marché reste dynamique.

28 Février 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Au vu de la faiblesse de l'offre, avec une demande qui ne faiblit pas, demandez la revalorisation de vos animaux au coût de production !
Bovins maigres : Forte hausse sur les prix, avec une demande toujours bien présente par rapport à l'offre, notamment en broutards

Indicateur coût de production dernière actualisation			
Vache viande (€/kg éc)	Génisse viande (€/kg éc)	Jeune Bovin viande (€/kg éc)	Broutard viande (€/kg vif)
5,34	5,84	5,17	3,54

POLITIQUES

Ce mardi 22 février, le Ministre de l'Agriculture a pris un arrêté ministériel interdisant, à partir du 22 avril, **les importations en France de viandes et produits issus d'animaux ayant reçus des antibiotiques comme activateurs de croissance**. Alors que l'ordonnance européenne qui doit imposer cette même interdiction à l'ensemble du marché européen tarde à sortir, la France montre l'exemple sur l'application de cette mesure miroir !

ENVIRONNEMENT

Les ministres de l'Agriculture, réunis la semaine dernière à Bruxelles soutiennent les objectifs de la Commission européenne sur la **déforestation importée**, mais certaines délégations ont fait part de questionnements quant au dispositif : définition de la gestion durable des forêts et la hausse possibles des coûts, en demandant un travail technique complémentaire.
La France, qui préside le Conseil de l'UE, espère conclure un accord politique au plus vite, avant la fin du mois de juin.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

A la suite de la demande de la FNB, pour une publication des indicateurs de référence de coût de production en viande bovine par l'IDELE tel que prévu par la loi EGALIM 2, l'Institut de l'élevage a publié une page sur son site internet reprenant les indicateurs de référence pour les gros bovins de type viande en système conventionnel (selon la méthode validée par accord interprofessionnel). **Ces indicateurs sont donc maintenant publics et accessibles directement.** ***Et*** la page sera mise à jour prochainement avec d'autres indicateurs de coût de production, dont ceux en système bio.

FOCUS

La FNB a présenté en partenariat avec Lidl l'expérimentation **Rémunérascore** pour la viande bovine, lors de l'ouverture du Salon de l'agriculture samedi. Cette expérimentation illustre la loi EGALIM2 de façon claire et accessible en permettant un affichage simple pour les consommateurs de la rémunération de l'éleveur. Vous pouvez retrouver notre communication sur l'évènement sur le twitter officiel de la FNB

EN REGION

Ce samedi s'est ouvert le **Salon International de l'Agriculture**. Comme chaque année, c'est l'occasion pour le grand public de découvrir l'agriculture française, mais c'est aussi, pour les professionnels, l'occasion d'échanges nombreux avec les membres de la filière, les partenaires, les pouvoirs publics… et cette année, les candidats à l'élection présidentielle. C'est l'occasion de rappeler l'importance de l'élevage bovin allaitant sur les territoires français, et celle d'une juste rémunération des éleveurs !!

FAIT DE LA SEMAINE

Le Parlement a adopté définitivement le projet **de loi portant réforme des outils de gestion des risques climatiques**, qui devrait être promulgué dans les prochains jours. Le texte prévoit de pouvoir différencier les seuils de déclenchement en tenant compte du développement de l'offre assurantielle par production. Les modalités seront définies dans le cadre de décrets, dans lesquels il faudra s'assurer du déclenchement de l'assurance dès 20% de pertes, et du fonds public dès 30% pour les prairies.

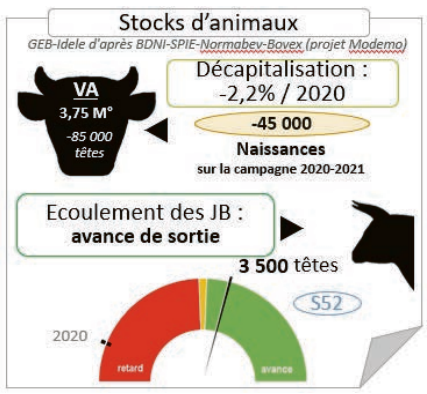
CHIFFRE DE LA SEMAINE

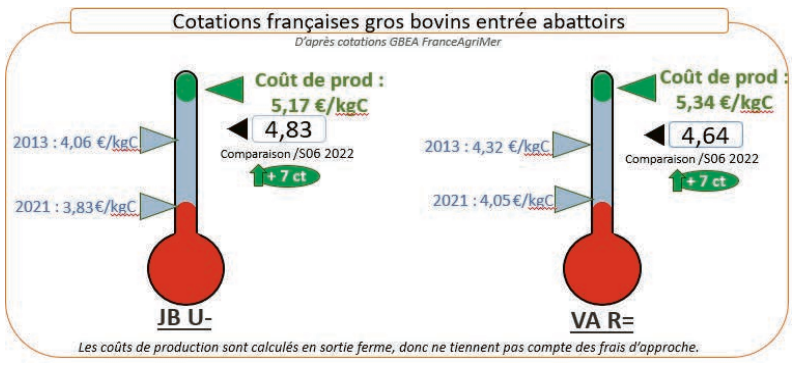
1685

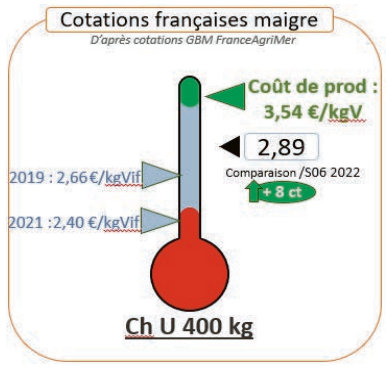
C'est le nombre de **diagnostics BEA Boviwell** réalisés dans la filière bovin viande. Un chiffre qui devrait continuer à progresser, car le diagnostic sera bientôt inclus dans les conditions de production communes aux labels rouges bovins (niveau supérieur ou excellent). L'informatisation de l'outil, accessible également hors ligne, est un véritable levier pour un déploiement optimal de ce diagnostic dans tous les élevages intéressés.

Indicateurs de marché viande bovine - semaine 7

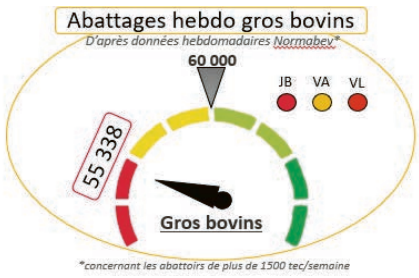
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie			
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**60000 (54 000 si 4 jours)**	**18800 (% /sem.2021)**		**9500 (% /sem. 2021)**		**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**5,34**	**5,17**	**3,54**	**Evol 2022/2021**	
S3	58 956	22 820	-12%	10 767	-16%	nc	nc	4,43	4,62	2,74	5,25	+21%
S4	57 096	21 029	-8%	9 378	-11%	nc	nc	4,47	4,66	2,77	5,25	+21%
S5	55 503	18 477	-10%	8 985	-3%	nc	nc	4,51	4,69	2,77	5,25	+21%
S6	55 665	19 158	-7%	8 825	-13%	nc	nc	4,57	4,76	2,81	5,34	+23%
S7	55 338	18 567	+4%	9 209	-3%	nc	nc	4,64	4,83	2,89	5,34	+23%

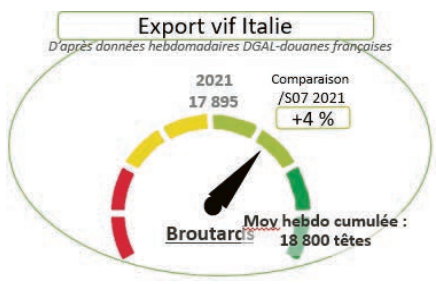














* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 21/02/2022

Effectif global : 271
Taux de vente : 99 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)						*Effectif: 69- Vente : 98%*
Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	4.07	4.11	4.09	0.19
		38 à 44 kg	3.71	4.09	3.95	
		44 à 50 kg	3.59	3.84	3.76	0.54
		+ de 50 kg	2.46	2.93	2.69	0.04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)						*Effectif: 59 - Vente : 100%*
Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.45	1.49	1.46	+ 0,04

AGNEAUX LAITONS - typologie locale (€/kg vif)						*Effectif: 107 - Vente : 100%*
Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	4.06	4.35	4.12	0.04
		38 à 44 kg	3.99	4.19	4.08	0.09
		+ 44 kg	3.88	3.88	3.88	
	R	38 à 44 kg	3.92	3.92	3.92	0.16

AGNEAUX MAIGRES (€/tête)						*Effectif: 30 - Vente : 100%*
Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	25-35 kg	68.00	81.00	75.00	

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 28/02/2022

Effectif global : 60
Agneaux gras 110 - 162 (2,89 - 3,95)
Brebis 72 - 125 (1,00 - 1,36)
Cours stables

Prochain marché ovins le lundi 14 mars aux horaires habituels.

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
agribourgogne.fr

Marchés voisins Sancoins (18) — 23/02/2022

Commentaire

Effectif global : 586
Taux de vente : 99 %

Agneaux : tendance à la hausse les laitons présentés cette semaine sont de bonnes qualité et gagnent quelques centimes. Vente totale.

Brebis : cours reconduits dans la majorité des catégories les brebis lourdes de bonnes qualités gagnent quelques centimes par manque de volume.

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)						*Effectif: 372 - Vente : 100%*
Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	3.91	4.00	3.96	0.08
		38 à 44 kg	3.90	4.31	4.10	0.02
		+ de 44 kg	3.21	3.57	3.37	
	R	38 à 44 kg	3.67	3.83	3.78	

OVINS DE BOUCHERIE +1 an (€/kg vif)						*Effectif: 141 - Vente : 100%*
Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.42	1.65	1.58	0.04
	R	+ de 60 kg)	0.86	1.42	1.38	0.06

CAPRINS (€/Tête)						*Effectif: 66 - Vente : 96%*
Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	48.00	79.00	59.00	3.00

Tendance nationales — Semaine 08 (du 21 au 27 février 2022)

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

En agneaux, les présentations sont de saison sur des volumes limités. Les acheteurs sont présents permettant à chaque lot de trouver preneurs. En allaitant, les cours sont fermes, voire haussiers en agneaux laitons. Sur le bassin aveyronnais, les tarifs sont plus discutés et marquent un léger repli. Le commerce des agnelets reste difficile avec de nouvelles baisses même si les cours restent attractifs. En brebis, les achats sont réguliers.

Cotations nationales régionales des agneaux et brebis de boucherie du 21 au 27/02/2022

AGNEAUX		COTATIONS REGIONALES								COTATIONS NATIONALES			
		ZONE NORD				ZONE SUD				MOYENNES DES 2 ZONES			
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	8,72	8,59	-	-	-	-	-	-	8,72	8,59	-
	Var.		*=*	*-0,06*							*=*	*-0,05*	
	R	7,93	8,15	7,95	6,75	-	7,75	-	-	7,87	8,02	7,91	6,75
	Var.	*-0,06*	*-0,01*	*-0,04*			*=*			*-0,07*	*-0,03*	*-0,05*	
	O	-	6,86	-	-	7,30	-	-	-	7,14	7,02	-	-
	Var.		*0,02*			*-0,14*				*-0,02*	*0,02*		
3 (COUVERT)	U	-	8,47	8,39	7,35	-	-	7,97	-	-	8,43	8,30	7,28
	Var.		*-0,02*	*-0,03*	*-0,07*			*0,01*			*-0,03*	*-0,05*	*-0,06*
	R	-	8,01	7,87	6,92	7,82	7,70	7,36	6,72	7,83	7,76	7,52	6,83
	Var.		*-0,02*	*-0,07*	*-0,09*	*-0,01*	*-0,03*	*-0,04*	*-0,13*	*-0,01*	*-0,04*	*-0,04*	*-0,09*
	O	6,99	6,90	6,93	6,45	7,30	7,00	6,72	5,94	7,26	6,96	6,83	6,32
	Var.	*-0,11*	*-0,18*	*-0,16*	*-0,09*	*-0,25*	*-0,23*	*-0,23*		*-0,19*	*-0,21*	*-0,21*	*-0,22*
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	-	-	-	7,24	6,97	-	-	7,20	6,91	-
	Var.						*-0,02*	*-0,06*			*0,01*	*=*	
	O	-	-	-	-	-	6,56	-	-	-	6,45	6,09	-
	Var.										*-0,12*	*0,09*	

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus.
Zone nord : Offre un peu plus étoffée, particulièrement en agneaux standards, entraînant un effritement plus marqué des cours.
Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

07 - A vendre tracteur Fendt 309 Farmer super état. Quad marque GOES model Iron 450
✆ 0633827657

69 - Recherche tracteur enjambeur Dérot.
✆ 07 69 80 32 53

70 - Recherche vieux tracteurs, état de marche (0701)
✆ 06 33 26 41 76

Travail du sol

01 - Vends herse 4m Kuhn 2009 attel. semoir NG+ 5 rgs ; andaineur 2 toupies GA Kuhn 6002 ; axiale 4 RM 3572 H réhausse coupe 6m10 varifeed 63 M € JD 3350 tbé 10000 H.
✆ 06 03 62 57 03

26 - Vends griffon Grenier 13 D. Res. l 1m50 à 1.90 ATE Reg 550 Euros - Herse fixe1.80m 41D 150 euros pasde photos ni mail
✆ 06 03 95 64 56 après 19h

38 - Vends herse Rau TL100 5.30m dents de 25 BE 2200 euros - Semoir monosem NG+ 5rangts + vibro micro insecticide disc maïs, tournesol, sorgho, colza BE 6000 euros exonéré de TVA.
✆ 07 70 96 51 07

69 - Vends déchaumeur à dents Keverland 3 m. avec disques rouleau dents carbur BE.
✆ 06 07 06 77 50 HR soir

Récolte

89 - Vends ensileuse portée 1 rang Claas modèle Jaguar 25, B.E., et livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Traitement

26 - Vends pulvérisateur Berthoud 600L avec DPAE, Bon état.
✆ 06 08 86 70 54

Arbo-viti

26 - Vends frigo à démonter 180 m3 pour fruits.
✆ 06 86 87 01 93 HR

Epandage

07 - AV semoir engrais Kuhn MDS 710 800E , 20 bruleurs YLO pour tour antigel 400 E, 2 vibroculteurs l 2.50 m 400 E , rateau faneur JF 3m 400 E, gros lot tubes galva diam 17 pour piquet de vigne, compresseur de taille 2 cuves 1000 l 8 enrouleurs 11 sécateurs compresseurs 60 m3 pour marteau piqueur 2000 E
✆ 06 63 59 37 80

Forestiers

01 - Vds acacia coupe en 2m pour faire piquets faire offre.
✆ 06 82 07 33 68

Divers

01 - Agri recherche enrubanneuse trainée kverneland ou autre.
✆ 04 74 76 32 72

01 - Vends Chaudière à condensation fioul évacuation ventouse en cheminée, marque De Dietrich - GTUC 120 FF. Année 2011. Vendue avec ses corps. Entretenue chaque année en très bon état. Manuel d'emploi. Achetée neuve 6300 euros, facture à l'appui et factures d'entretien. Photos disponibles sur demande. A démonter sur place.
✆ 06 78 10 68 42

01 - Vends Insert cheminée Deville N° 7850. Foyer récupérateur intégré avec convection naturelle de l'air chaud. Bon état. Mode d'emploi existant. Puissance maximale : 8,5 kW (7300 Kcal/h). 64 X 55 X 45 cm.
✆ 06 78 10 68 42

emasolar
SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE
MAINTENANCE LAVAGE TÉLÉSURVEILLANCE
04 78 86 97 75
info@emasolar.com
www.emasolar.com

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (0705)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, cover crop, - tracteur 4 RM (0704)
✆ 06 71 10 93 35

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter
Plancher, parquet, dalles, pavés d'écurie, tomettes.
Tel 04 74 00 89 08

26 - Vends Charrue - Chizel Vibrosrotitiller - Decompact 4Dts semoir NG + faneur Kuhn GR25 Rounbal Fiat5920 Pulvé 800L Vicon...
✆ 04 75 31 53 88

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

26 - Pulve Hardi 600l rampe 12m 3 jets, faneuse Claas 4 toup. 5.40m, andaineur Taarup 3.50, fourche arr Desvoys 2.10m 12 dents, cultipacker 2 roulx. 2.40m.
✆ 04 75 45 24 80 - 06 31 26 47 10

38 - Vends comb doublet reccord 3 m porte à court packer diam 500, 3 rang de dents 1400 h, rem élev à tabac fruits L5m l 2,05 m tond élec liscoop.
✆ 04 74 84 72 44 HR

38 - Vends épandeur Leboulch 6TTBE, Tonne à eau 2000l, Tombereau scie circulaire 3 pions + petits matériels.
✆ 04 76 93 51 07

38 - Vends tonne lisier 7000l- tonne lisier 3000 l - épandeur Jantil 6T- broyeur d'accotement- faucheuse - conditionneuse Krone- cage de contention- semoir engrais Vicon.
✆ 06 83 93 04 19

38 - Vends stérilisateur autoclave techna 190L année 2015 électrique entièrement automatique 12900 euros TTC.
✆ 06 16 84 51 08

42 - Vends clissières autoroutes 5 M état neuf + cornadis 5 M - 30 bêtes. Prix à débattre.
✆ 06 87 77 09 88

42 - Vends aplatisseur 7.5 cv très peu servi cse retraite, bas prix + tapis roulant 8 m.
✆ 06 82 30 07 77

42 - Vends tombereau faucheuse bineuse à cheval herse 3 M petit bac eau piquet angle chaudière broyeur p. de ter. + divers .
✆ 06 33 79 79 37

69 - Vends 3 présentoirs en fer peint L 130 P 50 H 160 3 niveaux. Conviendrait pour vente à la ferme, 200 euros l'unité.
✆ 06 98 35 96 82

69 - Vends désileuse mélangeuse Supertino DM6 2004 couteaux neufs 2500 euros. Benne 3 points artisanale.
✆ 06 59 88 26 60

69 - Vends arceaux serre diam 32 5 m. - Planteuse poireaux 1RSP - 2 cornadis 5 m. 7 places - Diable roues pleines - Epareuse P11 Europe pour pièces - Epandeur 2 T. Roche.
✆ 07 82 34 29 68

70 - Rech. Presses BR Claas, Krone, Deutz, Carraro, Welger 120x120. Presses MD JD, Claas, Rivière. Charrues Clairevoie 3 et 4 fers révers. Herses rotatives 2,5 et 3m. Semoirs à maÔs Monosem 4 rgs ferti micro à disque. Tracteurs MF 168-178-188-590-690-698. Faucheuses Kuhn 4 et 5 assiettes GMD. Andaineurs mono rotor Kuhn GA.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vends round baller RB454, ficellle, faucheuse SM311 Trancs KC, 6 disques.
✆ 06 73 09 40 00

89 - Vends semoir Nodet DPS 12, fermeture hydraulique avec bâche, B.E., et livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Elevage

42 - Vends tondeuse électrique bovin bon état.
✆ 06 85 50 08 08

69 - Vends salle de traite complète TPA 6 postes Alfa Laval TBE 2000 euros cause retraite.
✆ 06 50 90 44 52

Véhicule

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Utilitaire

01 - Vends beau Jumper bétaillère 3,5 T - 1ère main - 130 CV - année 2005 - Caisse alu (lisse) - révisé avant la vente - (3200 euros de facture) - CT OK au 19/01/2022 en parfait état intérieur + extérieur - libre de suite. - Prix 11 900 euros.
✆ 06 87 05 63 94

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends foin an 2021 balles rondes à enlever sur place secteur Chalamont.
✆ 06 22 48 05 27 ou 06 08 53 29 43

01 - Agriculteur certifié bio vd luzerne bottes HD tarif en fonction de la qualité 115 et 135 euros HT prix départ ferme analyse de fourrage fournie avec.
✆ 06 88 73 70 73

01 - Vends maïs épis vrac ou enrubanné.
✆ 06 16 28 67 72

01 - Vends enrubannage trèfle violet + dactyle bonne qualité récolte 2021 BR.
✆ 06 10 95 87 94

01 - Vends foin 2021 bottes 120x120 prix 80 euros/T et regain bottes rectangulaires 70x90x240 prix 100 euros/T départ ferme.
✆ 06 88 76 67 81

01 - Vends 35 m3 bois billon 3m débardé à scier ou fendre chauffage ou autre. essences diverses - Saint Etienne du Bois.
✆ 04 74 23 61 42

01 - Vends plants charmilles taillées racines nues 1m80 px 8 euros, 1m20 px 5 euros, 15 lauriers 1m px 100 euros ; orgue à pédale 300 euros.
✆ 04 74 25 30 99

26 - Vends luzerne 2e coupe, très bonne qualité sous abri.
✆ 06 85 52 16 19

39 - Vente de paille, luzerne, foin, regain rendus livrés.
✆ 06 73 92 81 55

39 - Vends foin balles rondes 120. Auges plastique et fer. Aplatisseur. Port-Lesney 39600.
✆ 03 84 37 81 38

39 - Vends foin 2021 bottes 120x120, prix 30 euros la botte. M. Fumey à Conte
✆ 06 79 00 90 88

39 - Vends luzerne sur pied récolte 2022, secteur Val d'Amour Jura Nord
✆ 06 15 26 60 79

42 - Vends foin balles rondes 120X120 année 2021 bonne qualité 42660
✆ 06 75 39 93 75- 06 74 44 82 48 Laisser message

42 - Vends maïs BIO, maïs ensilage et maïs épis, certifié Bio + fourrage foin enrubannage....
✆ 06 23 23 73 91

42 - Vends petites bottes regain récolte 2021 - 3 euros/pièce.
✆ 04 74 84 44 32 HR

42 - Vends bottes rondes de foin et enrubannage2021 - très bonne qualité.
✆ 06 42 23 43 47

Fourrage

03 - Dispose foin prairies naturelles 2021 bottes carrées 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

18 - Vds foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité. Livraison possible.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ 06 23 87 29 52

26 - Vends foin bottes rectang 70X120X200 et BR 120X120. Luzerne 1er ,3e et 4e coupe en BR 120X120. Luzerne 2e coupe BRectang 70X120X200. Grosse qtité livraison possible rayon 20kms maxi.
✆ 06 83 48 29 67

38 - Vends foin PN + 2ème coupe + PT + enrubanné RG 2ème coupe balles rondes diam 130.
✆ 06 31 37 60 75

63 - Agri vend foin BC 90/120 récolte juin 2021 1re coupe extra livraison possible.
✆ 06 22 75 35 81

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Stockée sous hangar. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends bon foin en BR récolté début juin 2021, luzerne bottes carrées bonne qualité, paille bottes rectangulaires. Panachage possible pour livraison (10 tonnes minimum).
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends foin BR et luzerne BR 120x140 ou 120x170
✆ 06 70 20 63 37

88 - Vends foin bio de prairies naturelles 2021 récolte en bonnes conditions après déprimage. Accès A311km.
✆ 06 83 00 62 71

Location

Agricole

69 - Prends bovins ou équins en pension pour saison de pâturage.
✆ 06 17 34 15 57

71 - 2 ha vignes Julienas coopérative mécani, fermage ou vente.
✆ 03 85 37 45 53

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Emploi

Offre

48 - Cherche salarié polyvalent, exploitation allaitante. Possibilité logement St-Chély d'Apcher.
✆ 06 31 67 68 42

21 - Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'Or, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique partielle d'agriculture de conservation (0611)
✆ 06 86 95 22 86

26 - URGENT Exploitation maraîchère bio cherche maraîcher expérimenté, temps plein 39 heures. CDD de 2 ans. Poste à pourvoir le 28 février. autonome avec le machinisme, et être polyvalent sur l'ensemble des postes de l'activité maraîchère Le tractorisme sera votre poste principal.
✆ 07 81 85 11 16

42 - Recherche ouvrier agricole a temps plein sur une ferme laitière en bio et séchage en grange sur la commune de st christo en jarez
✆ 06 08 95 37 09

71 - Recherche employé polyvalent pour gestion de troupeau allaitant charolais. Personne sérieuse et motivé H/F accepté.
✆ 06 03 00 66 31

Demande

26 - Berger ovin, plusieurs années d'expérience, cherche place, libre dès ce mois de mars.
✆ 06 93 77 08 44

Divers

39 - Vends piquets acacia prêts à planter
✆ 06 15 26 60 79

42 - Vends piquets châtaigniers 1.80 euros/pièce - cages volailles - scie moteur - bouteille gaz vide.
✆ 06 50 27 01 30 ou 04 77 27 98 29

Mariage

Rencontre

26 - Homme 47 ans cherche femme 35-45 ans, non fumeuse, sans enfants pour relation durable.
✆ 07 60 11 68 86

38 - Homme retraité recherche dame pour relation suivie.
✆ 04 76 50 01 97 HR

58 - Jeune femme 35 ans recherche homme de 35 à 50 ans, enfants acceptés, pas sérieux s'abstenir (0805)
✆ 06 41 88 12 67

67 - J.H. 35 ans très bonne maîtrise de l'agriculture cherche J.F. agricultrice dynamique, pétillante voulant une relation sérieuse et fondé une famille Rep, photos du plus gros tracteurs bien sûr avec vous dessus #128521 ; annonce sérieuse.
✆ agris67@gmail.com

Animaux

Bovin

01 - Vends 1 repro Charolais HBC 27 mois, 2 repro 15 mois HBC vêlage facile TGS prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, - vaches pleines vêlage février - mars (0309)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais 13 mois inscritsHBC bonne origine IA etmonte naturelle. GAEC deTurcy Fleurier.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Vends mâles limousins types mixtes HBL 13 - 15 mois, TB génétique, TGS. GROEN Sébastien - Vic de Chassenay (0109)
✆ 06 78 97 72 28

21 - Vends grand choix de taureaux 1 et 2 ans HBC (vêlage facile), TGS. GAEC Ferroux - Savilly (0807)
✆ 06 84 86 22 72

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 10 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances,sélection de père en fils depuis longtemps (0802)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Cause surnombre vends vaches laitières Montbéliarde et génisses toutes garanties sanitaires.
✆ 06 19 79 43 78

38 - Prendrais une quinzaine bovins en pension période estivale région Morestel.
✆ 06 83 17 23 77

38 - Vends reproducteurs Charolais 15 mois HBC Gaec de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

42 - Vends taureaux Charolais - HBC - vêlage facile - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

LE SYNDICAT DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE DE L'YONNE
organise leurs journées «**PORTES OUVERTES**»
DU LUNDI 14 AU SAMEDI 19 MARS
dans les élevages suivants

Earl LA CROIX DU CHÂTEAU	Joux la Ville	**06 25 01 26 67**
Gaec CADOUX Père et Fils	St André en Terre Plaine	**06 89 18 05 87**
Gaec de MARCILLY	Provency	**06 45 47 58 73**
Gaec PETIT	Merry la Vallée	**06 70 70 51 21**
MANDRON Laurent	Montillot	**06 87 15 54 66**
Scea RIOTTE SCHRAPPER	Angely	**06 08 06 61 66**

Sont proposés à la vente, des reproducteurs de 10-15 mois 18-27 mois et adultes. Garanties sanitaires

42 - Vends 10 taureaux Charolais 16 mois - 1 de 4 ans - HBC livraison assurée - gaec Lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0510)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, taureaux 2 ans et adultes, vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0609)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0607)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origine IA, vêlage facile, sans cornes, bonne valeur maternelle. EARL Dominique Compot (0605)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends taureaux charolais et limousins 18 - 24 mois +adultes,BO. GAEC Pannetier-Simon
✆ **06 09 40 50 63 - 03 86 30 85 24**

58 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, type viande et mixte. GAEC Pautet - Savigny Poil-Fol.
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC 2 génétiquement sans cornes + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux - Niault 58110 Chougny
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92 - 06 09 97 30 97**

58 - Vends semences aux normes de taureaux charolais issus grandes origines. Elevage Batho (0808)
✆ **06 31 81 55 69 - 03 86 58 35 52**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0806)
✆ **06 47 59 78 09 - 06 37 56 84 66**

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans, - 14 mâles reproducteurs 1 an HBC, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron Decize (0804)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnable, livraison assurée. GAEC Langlet 58110 Gacogne (0803)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 58230 Allerey vends taureaux 2 ans et 15 mois, vêlage facile (0801)
✆ **06 70 34 71 84**

69 - Elevage Limousin Vend Reproducteurs 18 mois Vend génisses Pleines Livraison possible EARL JAMA - LABY
✆ **06.08.10.22.44**

69 - AV 3 génisses 2 ans pleines 1 Montb. et 2 Croisées. Cause retraite.
✆ **06 70 22 63 87**

71 - Cause cse vds 22 génisses 18 mois, 1 et 2 ans, jeunes vaches vides suitées ou non, taureaux 12 et 18 mois, HBC, Gaec Dufraigne MCV 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55 ou 06 07 31 03 42**

71 - Vds 20 trx HBC, repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends cse cess, T.B. taureaux repro., HBC, 2 et 3 ans, génisses 2 ans à mettre au taureau, charolais, IBRA, TGS. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureau 5 ans, très docile et taureaux 2 ans, HBC, TGS, liv. poss. Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Élevage Charolais HBC, vds grand choix de taureaux 2 ans et 1 an. EARL Pacaut Jean Marc, 71190 Laizy.
✆ **06 84 10 17 27**

89 - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Dispo. à la vente reproducteurs charolais HBC prêt à saillir, origine vêlage facile, plusieurs SC, mixte viande ou élevage, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0610)
✆ **06 87 16 54 66**

Chien

71 - Vends 2 broder Collie, pr troupeau, sir n° 829 162 239 00018, nés le 17/11/21, portée de 6, non lof, n° mère 250269811227423.
✆ **06 46 80 30 22**

Equin

71 - Vends belle pouliche comtoise, bai, 3 ans, 1,70 m au garrot, attelée et montée, très docile.
✆ **06 88 59 16 46**

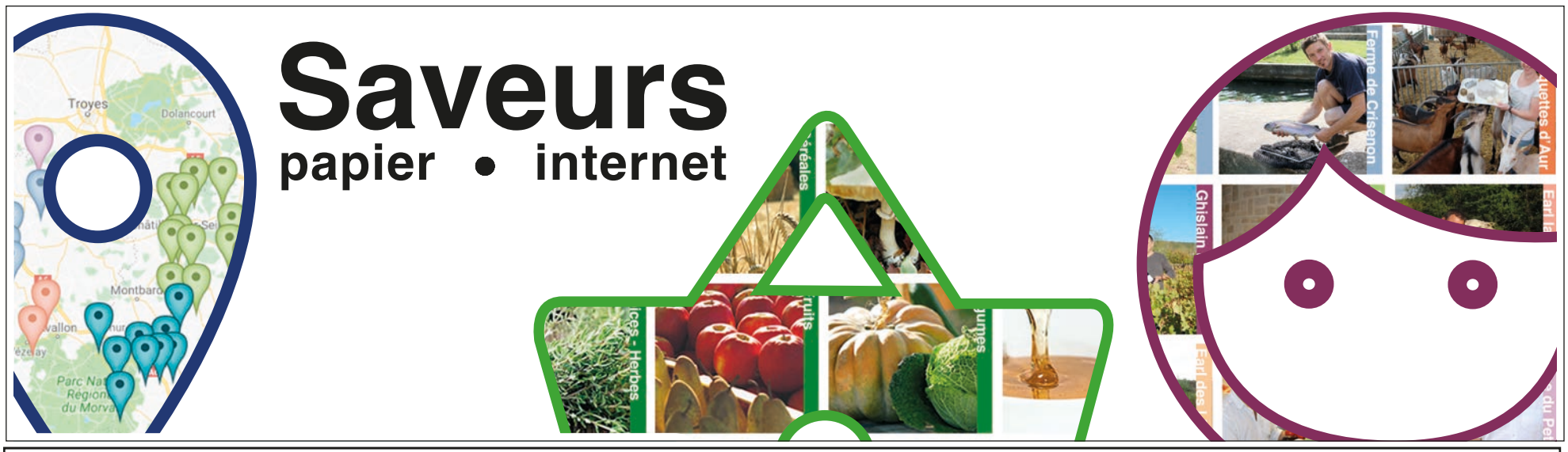
Divers

71 - Vends 2 brebis de réforme, 2 agneaux et cochons à repousser.
✆ **06 84 77 65 63 ou 06 33 15 33 83**

Terres de Bourgogne







PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

EURL C3MD
SARL au capital de 15.000,00 euros
Siège social : 29, Rue Charles Dumont 21000 DIJON
RCS DIJON 888 792 280
Par décisions extraordinaires du 03/01/2022 l'associé unique a constaté la démission de M. David MARTIN de ses fonctions de gérant à compter du 01/01/2022 et a nommé en remplacement Mme Carole MARTIN, demeurant au 11, rue de Gilly, 21700 NUITS SAINT GEORGES à compter du 01/01/2022, et modifié l'art. 8 des statuts. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL22000775

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

D.M.P.
SAS au capital de 5.290.560,00 euros
Siège social : Chemin de la Quénissière 21910 SAULON-LA-CHAPELLE
RCS DIJON 391 872 868
L'AGO du 25/01/2022, a nommé à compter du même jour M. Thomas DEVANNE demeurant 60, rue du cottage, 21121 FONTAINE LES DIJON ,en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée. Mention au RCS de DIJON

AL22000771

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

ISO'COM
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 37 Rue des Bas Trevois 10 000 Troyes

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire en date du 1er janvier 2022, il a été décidé les caractéristiques suivantes :
-Transfert de siège social
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Dénomination sociale : ISO'COM
Siège social : 37 Rue des Bas Trevois – 10 000 Troyes
Capital social : 1 000 €uros
Numéro de SIREN : 838 883 841 au RCS de TROYES
1) Par décision en date du 1 janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à compter du 1er janvier 2022 qui était à « 8, Impasse Pierre LANVIN - 21 000 DIJON » à l'adresse suivante « 37 Rue des Bas Trevois - 10 000 Troyes »
L'article n°4 des statuts a été modifié, en conséquence.
Monsieur Rémy DA SILVA demeurant 9, Rue des Grands NAUZOIS 10 800 BUCHERES demeure toujours Président de la Société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de TROYES.
Pour avis
Le Président

AL22000779

LEGATIS DIJON GENLIS Notaires de France

CESSATION DE FONCTION DE GERANT

DU FOUESNANT
Société civil au capital de 100 000€
Siège social
9 allée Marie-Noël (21240)
RCS DIJON 524 943 586

Aux termes d'une AGE du 05/02/2021, les associés ont constaté la cessation de ses fonctions de gérante de Mme Christiane Madelien LAHACHE née MEULLENET, dmt à TALANT 9allée Marie-Noël, par suite de son décès survenu à FONTAINE-LES-DIJON le 17 octobre 2015. Pour avis. La gérance

AL22000781

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA FCMM
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 7 622,45 €
Siège social
Ferme de la Souche
21150 MARIGNY-LE-CAHOUET
382 433 696 RCS DIJON

Par AGE du 15/02/2022, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de nouvelle Gérante la société BMT, Société Civile au capital de 3 265 000 €, ayant son siège social Ferme de la Souche - 21150 MARIGNY-LE -CAHOUET, immatriculée au RCS sous le numéro 850 916 974 RCS DIJON, représentée par M. Michel BROT et Mme Agnès BROT en leur qualité de co-gérants, en remplacement de M. Michel BROT, démissionnaire, à compter du 15/02/2022 et pour une durée illimitée - Pour avis - La Gérance.

AL22000782

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

MODIFICATION DU CAPITAL

DATHOM
SCI au capital de 258 000 €
Siège social
7 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DE DIJON 790897581

Aux termes du PV de l'AGE du 29/11/2021 et PV de la gérance constatant la réalisation de la réduction du capital par voie de remboursement partiel de toutes les parts du 21/02/2022, le capital social a été réduit d'une somme de 178278€, pour être ramené de 258000€ à 79722€ par voie de remboursement partiel de toutes les parts. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL. Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent cinquante-huit mille euros (258000€). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-deux euros (79722€). Pour avis. La Gérance

AL22000784

MODIFICATIONS DES STATUTS

G.A.E.C. ALAIN ET ETIENNE BIZE
GAEC Reconnu le 23 Décembre 1997
sous le numéro 997
au capital de 178 822,70 €
Siège social
SAINTE-SABINE (21320)
414 851 600 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 20 Décembre 2021, il a été :- pris acte de la démission de M. Alain BIZE, demeurant à CHAZILLY (21320) Au Grand Patis, de ses fonctions de cogérant pour cause de décès,- décidé de transformer le Groupement en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau,- décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale «E.A.R.L. DES MAILLYS»,- décidé de réduire le montant du capital social de 178 822,70 € à 89 382,60 €.Le siège social et la durée n'ont pas été modifiés. L'objet social a été reformulé.NOUVELLES MENTIONS : FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée OBJET SOCIAL :La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle,- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.DENOMINATION : E.A.R.L. DES MAILLYSGERANCE : M. Etienne BIZE demeurant à CRUGEY (21360) Les Vieilles Citées – Les MineraisCESSION DE PARTS : les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaireLe dépôt légal sera effectué au Greffe du TC de DIJON

AL22000788

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Groupement Foncier Viticole
DOMAINE JOSEPH VOILLOT ET SES ENFANTS
Sise à MEURSAULT (21190), Volnay,
Place de l'Eglise,
RCS DIJON 417 560 091

Suivant acte reçu par Maître Pascal PETITJEAN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pascal PETITJEAN et Elvire PETITDEMANGE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à NANCY, 2, rue Georges de la Tour, le 13 juin 2020, enregistré à SPFE NANCY 1,le 30 juin 2020, volume 2020, case 37229, folio 2199, a été effectuée une augmentation de capital social en numéraire par incorporation de compte courant. L'ancien capital est d'UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE NEUF CENTCINQUANTE-CINQ EUROS ET TRENTE-NEUF CENTIMES (1.179.955,39 EUR)
Le nouveau capital est de D'UN MILLION TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUFCENT ONZE EUROS ET SOIXANTE-QUATORZE CENTIMES (1.335.911,74 eur).
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL22000791

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL LECHENAULT
SOCIETE CIVILE
AU CAPITAL DE 137 905,38 EUROS
SIEGE SOCIAL
1 RUE DES FORGES, 21230 FOISSY
332 110 105 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 10 janvier 2022, la collectivité des associés a : - Décidé de réduire le capital social pour le ramener à 56 772,02 €, - Nommé M. LECHENAULT Gabin, demeurant 1 rue des Forges, FOISSY (21230), gérant de la société pour une durée illimitée, - Décidé la transformation de l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun Dénomination sociale : GAEC LECHENAULT Siège social : 1 rue des Forges, 21230 FOISSY Capital social : 56 772,01 € Objet social : Activité agricole au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Gérant : M. LECHENAULT Yves et M. LECHENAULT Gabin, demeurant 1 rue des Forges, 21230 FOISSY Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES, Date d'agrément par le préfet de la Côte d'Or : 18 juin 2021 N° d'agrément : 1364. Le tout à compter du 1er janvier 2022. Pour avis et mention, La Gérance

AL22000793

NON DISSOLUTION

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social Dénomination : CD TRANSACTIONS.Forme : SARL.Capital social : 41000 euros.Siège social : 110 Rue BOURNEIL, 89000 AUXERRE.495293979 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'AGE en date du 14 février 2022, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL22000796

FIN DE GERANCE

LA FOURNEE BEAUNOISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
166 route de Dijon 21200 BEAUNE
RCS DIJON 499 895 142

Par AGE du 18.02.2022, les associés ont pris acte de la fin de mandat de gérant de M. Loïc GAGELIN suite à son décès en date du 15.01.2022. Mention sera faite au RCS : DIJON. Pour avis

AL22000800

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

MICHEL GAUNOUX
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
2, rue Notre-Dame - 21630 POMMARD
797 668 472 RCS DIJON

Par décision du 24 janvier 2022, l'assemblée générale a nommé M. Alexandre GAUNOUX, demeurant à POMMARD (21630) – 2 rue Notre-Dame, en qualité de Directeur Général, pour une durée égale à la durée de la Société, à compter du 1er février 2022.POUR AVIS La Présidente

AL22000802

NOMINATION DE CO-GÉRANT

E.A.R.L. Domaine Michel GAUNOUX
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 270 253 Euros
Siège social
2, rue Notre-Dame - 21630 POMMARD
412 547 457 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2022 a nommé en qualité de nouveau co-gérant, à compter du 1er février 2022 pour une durée illimitée, Mme Anne GAUNOUX, demeurant 3 route de Verdun - Apt 113 - Les Echaliers à BEAUNE (21200).

AL22000803

S.J.B. Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GAEC DE L'EPICEA
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 268 300 euros
Siège social : 21400 PUITS
327 095 261 RCS DIJON

La collectivité des associés du GAEC DE L'EPICEA» réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 30 décembre 2021, a pris acte de la démission de Monsieur Denis CHAUVE de ses fonctions de co-gérant, à effet du 31 décembre 2021. Monsieur Nicolas CHAUVE conserve son mandat de Gérant.

AL22000813

SCI LA CRESSONNE

SCI au capital de 82000 € Siège social : 20 rue Nodot 21000 DIJON RCS DIJON 895317295 Par décision des associés du 19/02/2022 , il a été décidé de transférer le siège social au 6 route des Chapuis lieudit Les Chapuis 58250 TERNANT à compter du 19/02/2022 . Radiation au RCS de DIJON et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22000826

DÉMISSION DE GÉRANT

GAEC DES FONTENILLES
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 261 900 €
Siège social
5 Chemin de Coulmier
21400 CHAMESSON
RCS DIJON D 324 355 676

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 janvier 2022,la collectivité des associés a autorisé le retrait et la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Baptiste VENDEL, et ce à compter rétroactivement du 31 décembre2021. Il n'a pas été pourvu à son remplacement. POUR AVIS, La gérance

AL22000837

ACTIGEST S.A.R.L

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OT MAGNY
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
37 RUE DES GODRANS
21000 DIJON
438 338 287 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25/02/2022, le. siège social a été transféré au 13 RUE DU MEIX PILLON 21121. DAIX à compter de ce jour, et de modifier en conséquence. l'article 5des statuts. Modification sera faite au Greffe du. Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis La Gérance

AL22000852

ACTIGEST S.A.R.L

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LA CROIX
Société civile
au capital de 150 euros
Siège social
37 RUE DES GODRANS
21000 DIJON
438 338 287 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25/02/2022,. le siège social a été transféré au 13 RUE DU MEIX PILLON. 21121 DAIX à compter de ce jour, et de modifier en. conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite. au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis La. Gérance

AL22000853

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FINERGENCE SARL
au capital de 1986410,69 €
Siège social
Plateau du Dussin
Saint Clair de la Tour
38110 La Tour-du-Pin
420 601 148 RCS de Vienne

L'AGE du 01/12/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 23 rue Thiers, 21200 Beaune, à compter du 01/12/2021-Gérant : M. BRUN Renaud, demeurant23 rue Thiers, 21200 Beaune. Radiation au RCS de Vienne et réimmatriculation au RCS de Dijon.

AL22000854

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CHEZ MES SOEURS
SAS au capital de 1000 €
Siège Social :
18 AVENUE DE LA CONCORDE
21000 DIJON
831826672 RCS de DIJON

Par AGE du 23/02/2022, il a été décidé au 23/02/2022 : - Madame GRAPPIN ep MAGNIERE ANNE SOPHIE démissionne de ces fonctions de président. La société FKB RCS DIJON 910 592 500 la remplace dans ces fonctions de Président - Madame GRAPPIn Anne Claire ET Madame GRAPPIN Annabelle démissionnent de leur fonctions de directrices générales. Mention au RCS de DIJON

AL22000862

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MING MEN
Société civile immobilière
au capital de 1000 €
Siège social :
17A, avenue de la République - Résidence Saint-Eloi, Bât B
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
893 662 296 RCS DIJON

Suivant décisions de la gérance du 03.02.2022, il a été décidé de transférer le siège social de la société actuellement sis 16, rue Charles Ronot 21000Dijon au 17A, avenue de la République - Résidence Saint-Eloi, Bât B 21800CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR et ce, à compter du 03.02.2022. L'article 4 des statuts a été en conséquence mis à jour. Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis.

AL22000869

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Dénomination : NINA.Forme : SARL au capital de 166200 euros.Siège social : 10 Rue GUSTAVE EIFFEL, 21200 BEAUNE.800784258 RCS de Dijon.Aux termes d'une décision en date du 1 février 2022, l'associé unique a décidé à compter du 1 février 2022 d'étendre l'objet social aux activités de : «Négoce de vins et de spiritueux, marchand de biens, acquisition, vente, échange, location, exploitation, gestion, administration de tous biens immobiliers, construction, réparation, entretien, restauration, rénovation, décoration, aménagement de tous immeubles, emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de l'objet» et de transférer le siège social au 1 rue Pagand, 21190 MAVILLY MANDELOT. Modification des articles 2 et 5 des statuts. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22000878

NON DISSOLUTION

DONTRANSEXPRESS
SARL au capital de 100 000 €
5 rue du Bief du Moulin
21600 LONGVIC
788 422 731 RCS DIJON

Aux termes du PV du 15/02/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22000881

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le Vapoteur Tranquille
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social
10 rue de Neuilly 21230 MALIGNY
883 049 389 RCS DIJON.

Aux termes d'une délibération en date du 10/01/2022, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 10 rue de Neuilly, 21230 MALIGNY au Hameau Les Bordes, 3 rue d'Amont, 21430 MARCHESEUIL à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL22000882

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

NON DISSOLUTION

V2G PhytoEpuration
EURL au capital de 1500€
Siège social
2 RD 974
21190 PULIGNY MONTRACHET
RCS DIJON 881043459

Aux termes d'une décision en date du 29/10/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.

AL22000884

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

NON DISSOLUTION

BIDEAU SECTEUR SANTE
SARL au capital de 7500€
Siège social
3 rue Louis Broglie
21000 DIJON
538094814 RCS DIJON.

Aux termes d'une AGE du 30/07/2021, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société.Pour avis. La Gérance.

AL22000890

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ALEX AUTO SERVICE. Forme : EURL.Capital social : 1000 euros.Siège social : 25 RTE DE BOURGUIGNON, 21200 COMBERTAULT. 909303562 RCS de Dijon.Aux termes d'une décision en date du 1 février 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 1 février 2022, de transférer le siège social à ZA Les Borelets - 9 Impasse de Travoisy, 21200 Combertault. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22000891

MODIFICATIONS DES STATUTS

FIDAL Société d'avocats
4 a Avenue Gambetta
76200 DIEPPE

NORCOPSAS
au capital de 21.003 €
Siège social
4 Avenue de la Résistance
92370 CHAVILLE
(En cours de transfert
au 15 Bis rue de la Sucharde
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR)
RCS NANTERRE 829 933 241

Le 1er octobre 2021, l'associé unique de la société « NORCOP », Constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS,Ayant pour objet directement ou indirectement, en France et dans tous pays :- Toutes activités industrielles et commerciales liées à la transformation de matériaux par l'utilisation de procédés et autres technologies innovantes,- Toutes activités de recherche et développement liées à la transformation de matériaux,- La fabrication et la commercialisation des équipements relatifs à ces procédés et technologies innovants,- Les services d'expertises, d'audit d'ingénierie industrielle et tous services associés dans le domaine de la transformation de matériaux,- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance,- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.Dont le Président est la société NORMANDY COATING, SAS au capital de 565.000 €uros ayant son siège social à ARQUES LA BATAILLE 76880, Rue Verdier Monetti, 441 986 726 RCS DIEPPE, représentée par Monsieur Christophe GEFFRAY, son Président.A décidé de transférer le siège social à compter du même jour de transférer son siège social du 4 Avenue de la Résistance 92370 CHAVILLE au 15 Bis rue de la Sucharde 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de DIJON.Pour insertion,Le Président

AL22000894

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI MIRANDE
Société civile immobilière
au capital de 1.549,49 euros
Parc de Mirande, rue de Coubertin
21000 DIJON
395 163 637 RCS DIJON

Par décision du 10 février 2022, l'associé a décidé de nommer la société HPVA PARTICIPATIONS, société par action simplifiée, dont le siège est à PARIS (75008), 37 rue des Mathurins, en qualité de gérante, à compter du 10 février 2022, en remplacement de M. Christophe MASSUCCO, démissionnaire.Pour avis, la gérance

AL22000895

AVIS

SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET IMMOBILIER « SAFIM », SARL au capital de 8 000 euros, Siège social : 1 Impasse des Groseilliers - 21120 CHAIGNAY, 433 938 842 RCS DIJON.
L'AGE du 28 février 2022 :
1. statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la. Société en société par actions simplifiée à compter du même. jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le. texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet. de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de. clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le. capital social reste fixé à la somme de 8 000. euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : tout. associé peut participer aux assemblées sur justification de. son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente. d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : la cession d'actions,. à l'exception de la cession aux associés, doit être. autorisée par la Société. M. Yvon GAGGINI, gérant, a cessé. ses fonctions du fait de la transformation de la. Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions. simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA. SOCIÉTÉ : M. Yvon GAGGINI, demeurant 1 Impasse des. Groseilliers - 21120 CHAIGNAY. DIRECTEUR GÉNÉRAL : Mme. Brigitte GAGGINI, demeurant 1 Impasse des Groseilliers -. 21120 CHAIGNAY.
2. a décidé de remplacer, à compter de ce jour, la. dénomination sociale «SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET. IMMOBILIER» par «SAS LES GROSEILLIERS» et de modifier en. conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis, le. Président

AL22000902

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

MODIFICATION DU CAPITAL

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS

14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON

LJC
Société par actions simplifiée
au capital de 560 102 euros
porté à 612 053 euros
Siège social
Rue des Trois Noyers
21550 LADOIX-SERRIGNY
899 308 795 RCS DIJON

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 février 2022, du certificat de dépôt des fonds établi le 24 février 2022 par la banque BNP PARIBAS, Agence Dijon Darcy, 1 place Darcy 21000 DIJON et du procès-verbal des décisions du Président du 28 février 2022 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 51 951 euros par émission de 51 951 actions nouvelles de numéraire, et porté de 560 102 euros à612 053 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. POUR AVIS, Le Président

AL22000904

MODIFICATION DU CAPITAL

SARLU WALTAGRI

au capital de 5 000 euros
Siège social
Route Départementale 31
21110 ROUVRES EN PLAINE
900 671 991 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31/12/2021. le capital social a été augmenté de 1 004 150 euros par. apport en nature pour être porté à 1 009 150 euros. Les. articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en. conséquence. Pour avis. La Gérance

AL22000907

➜ DIVERS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Le Conseil d'Administration de la cave coopérative des Vignerons de la Colline Eternelle, société coopérative agricole, n° agrément : 11902, vous invite à participer le **MERCREDI 9 MARS 2022 à la Cave des Vignerons de la Colline Eternelle**, 4 Route de Nanchèvres, Saint Père Sous Vézelay (89450) **à 14h30 à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'ordre du jour :**
- Approbation des comptes et lecture des rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire aux Comptes et du bilan de l'exercice clos le 31.07.2021
- Quitus aux administrateurs.
- Conventions réglementées.
- Dotations des réserves obligatoires.
- Affectation du solde répartissable.
- Constatation de la variation de capital.
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs.
- Pouvoirs pour les formalités.
- Questions diverses.

Vous avez la faculté à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative, des documents ci-dessus :
- Comptes annuels,
- Rapport du conseil d'administration aux associés,
- Rapport de la gestion,
- Texte des résolutions proposées,

Le Conseil d'Administration

AL22000768

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

My@pe, SAS à associé unique en liquidation au capital de 500. euros, siège social : Hameau de Montachon 21210. SAINT-DIDIER, 894 305 531 R.C.S. de DIJON. D'une décision du. 31/12/2021, l'associé unique statuant au vu du rapport du. Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation au. 31/12/2021 ; donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de. son mandat et prononcé la clôture des opérations de. liquidation au 31/12/2021. Mention au R.C.S. de DIJON.

AL22000417

FP2G Partners

DISSOLUTION

P.E.L.D.T. Société à responsabilité limitée au capital de 469 756 euros Siège social : 9 Rue de l'Aviation 21121 DAROIS Siège de liquidation : 23 rue Guynemer 21600 LONGVIC 434 686 523 RCS DIJON L'AGE réunie le 4/02/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Laurence GUENARD, demeurant 23 rue Guynemer 21600 LONGVIC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 23 rue Guynemer 21600 LONGVIC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis

AL22000561

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BBR SECRETARIAT, SASU en liquidation au capital de 1 000. euros, 16 Impasse de l'Arbigny 21490 Varois-et-Chaignot,. 833 685 464 RCS DIJON. Aux termes d'une décision de. l'associée unique du 08/02/2022, l'associée unique, statuant. au vu du rapport de la Liquidatrice, a approuvé les comptes. de liquidation au 31/12/2021; donné quitus à la Liquidatrice. et l'a déchargée de son mandat, et prononcé la clôture des. opérations de liquidation à compter du 31/12/2021. Mention. au RCS de Dijon

AL22000594

ELYPS II

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

C.N.S.V

Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social et siège de liquidation:
5B rue d'Hauteville
21121 Daix
500 675 814 RCS DIJON

L'AGE du 31/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Mr Stéphane VALS, demeurant 5B rue d'Hauteville 21121 Daix, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 5B rue d'Hauteville 21121 Daix. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis Le Liquidateur

AL22000667

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VJ SOLUTIONS

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social
5 rue de Montby
21200 BLIGNY LES BEAUNE
Siège de liquidation
5 rue de Montby
21200 BLIGNY LES BEAUNE
828 041 947 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25 février 2022 au 5 rue de Montby – 21200 BLIGNY LES BEAUNE, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Véronique JUNGMANN demeurant 5 rue de Montby – 21200 BLIGNY LES BEAUNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL22000820

DISSOLUTION

EXOPE CONSULTANT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation.
Au capital de 5 000 euros.
Siège social
6 Avenue Gounod - 21000 DIJON
Siège de liquidation
6 Avenue Gounot - 21000 DIJON
791 061 591 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Xavier GILLOT, demeurant 6 Avenue Gounod 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 6 Avenue Gounot - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL22000835

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EXOPE CONSULTANTS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social
6 Avenue Gounod - 21000 DIJON
Siège de liquidation
6 Avenue Gounod - 21000 DIJON
791 061 591 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Xavier GILLOT, demeurant 6 Avenue Gounod - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur

AL22000836

➜ ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans TERRES DE BOURGOGNE du. 12/11/2021 concernant GROUPE EHE. Il fallait lire : Dans. l'annonce n°AL214531781 du 12 novembre 2021 il fallait. lire : le siège social a été transféré au Bâtiment M 39. avenue du 14 juillet 21300 CHENÔVE à compter du 6 septembre. 2021.

AL22000774

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 25 février 2022, concernant la société TRIO, 18 rue du lavoir, 21540 Grenant les Sombernon. Concernant l'adresse du Directeur Général, Mme Fatma BOUNOUA-ZOUAK, il y a lieu de lire «23 chemin de Daix 21240 TALANT» , et non pas : «14 bd voltaire 21000 DIJON».

AL22000792

➜ CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 21/01/2022, il a été constitué une SAS
Dénomination : MC AUTOMOBILITE
Nom commercial : Accès mobilité
Siège social : 7 allée des Nouratons 21490 Ruffey-lès-Echirey
Capital : 1000€
Objet : Vente et pose d'aménagement de véhicule pour personnes à mobilité réduite
Durée 99 ans
Président : M CUNIN Mickaël 11 rue de la source 25220 Roche-lez-Beaupré
Cession d'actions : Libre immatriculation au RCS de DIJON

AL22000772

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : IMMO2PIERRE
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1 000 €
Siège social : 10A route de Langres – 21490 NORGES-LA-VILLE
Objet : l'acquisition, l'administration, l'attribution, la gestion par location ou autrement, la mise à disposition gratuite au profit des associés, de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil
Durée : 99 ans
Gérance : Dimitri PIERRE demeurant 10A route de Langres – 21490 NORGES-LA-VILLE, pour une durée illimitée
Apports en numéraire : 1 000 € - Apports en nature : néant
Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Les cessions entre un associé et toute personne morale qu'il contrôle sont libres. Immatriculation : R.C.S. DIJON

AL22000851

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Société d'Avocats
10 Route de l'Aviation - CS 30094
54602 Villers-lès-Nancy (M&M)
Téléphone : 03.83.41.54.15.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :Dénomination : SCCV VILLA MARTINAForme : Société Civile de Construction-Vente Capital : 1.000 €urosSiège social : 1, route de Genlis – 21110 Longecourt-en-PlaineObjet : La société a pour objet :- L'acquisition de parcelles de terrains sur la commune de Sallanches (74700), situées au 558 avenue de Saint Martin, cadastrées B1389 et B1237, d'une superficie totale de 1.329 m², ainsi que de tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;- La démolition éventuelle des bâtiments existants ;- La construction et l'aménagement, sur tout ou partie de ces parcelles de terrain acquises, d'un ensemble immobilier à usage d'habitation ;- La vente en l'état futur d'achèvement, ou après achèvement, de l'ensemble immobilier ainsi construit, en totalité ou par fraction ou par lots ;- La location non meublée des lots en stocks dans l'attente de leur vente ;- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et constitution de garanties y relatives. Et généralement, toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L.211-1 et suivants du CCH.En vertu des dispositions de l'article L.211-1 du CCH, les immeubles construits ne peuvent être attribués, en tout ou partie, en jouissance ou en propriété, aux associés en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution. Durée : 20 ansGérance : Monsieur Philippe MAGDZIAREK, demeurant au 1, route de Genlis – 21110 Longecourt-en-Plaine.Clause d'agrément : Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts.Immatriculation : au RCS de Dijon Pour avis Le Gérant

AL22000794

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 février 2022, à SAINT QUENTIN.Dénomination : KODIAK. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 17 boulevard de Brosses, 21000 Dijon.Objet : Travaux sur réseaux télécom, pose et maintenance de fibre optique.Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 200 euros divisé en 100 actions de 2 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.Cession d'actions et agrément : pas de clause d'agrément. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.Ont été nommés :Président : Monsieur Ivan URSU 16 Rue du Commandant RAYNAL 02100 SAINT QUENTIN.La société sera immatriculée au RCS de Dijon.Ivan URSU

AL22000798

FINANCIA EXPERT

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 février 2022, à FAIN-LES-MONTBARD.Dénomination : B&H JOLY.Forme : Société civile immobilière.Siège social : 2 rue de Montbéliard, 21500 FAIN-LES-MONTBARD.Objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire.Durée de la société : 99 année(s).Capital social fixe : 1.000 euros Montant des apports en numéraire : 1.000 euros.Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés. Agrément dans tous les autres cas.Gérant : Monsieur Brice JOLY, demeurant 2 rue de Montbéliard, 21500 FAIN-LES-MONTBARD Gérant : Madame Hélène JOLY-CLAUDE, demeurant 2 rue de Montbéliard, 21500 FAIN-LES-MONTBARD La société sera immatriculée au RCS de Dijon.Pour avis. La co-gérance

AL22000807

LEGATIS DIJON GENLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Caroline BATISSE notaire à DIJON, le 18 février 2022 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « A&J CALAFATO » Société civile au capital de 1.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : DIJON 21 rue du Santenay ; M Alexandre CALAFATO dmt à DIJON 21 rue du Santenay, M Julien Jonathan CALAFATO, dmt à DIJON 20 rue Jean de Cirey, ont été nommés gérants. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission, sauf celles au profit d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, au profit de l'époux d'un associé et celles par décès.Pour avis. Me Caroline BATISSE

AL22000814

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 février 2022 à BOUSSEY (21350), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Dénomination : SASU POILLOT GILLES Siège : 1 rue de la Vallée – 21350 BOUSSEY Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce

safer Bourgogne Franche-Comté

CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/02/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
VOLNAY: Parcelle plantée en vigne, cépage Pinot Noir, située en Aire d'Appellation AOC VOLNAY - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant en place
10 a 09 ca > - Sur roches: AB-93
RUFFEY-LES-BEAUNE: Terre - Urbanisme : Zone Anc du PLU de la commune - Objectif : Maintien des fermiers en place
1 ha 05 a 40 ca > - La prairie des viaux: ZH-13 - Les jordaines: ZE-18
VIGNOLES: Terre - Objectif : Maintien des fermiers en place - Urbanisme : La parcelle AA208 est située en Zone Ni et N du PLU de la commune - La parcelle ZC 11 est située en zone Ni du PLU de la commune
La parcelle ZC 59 est située en zone N du PLU de la commune - La parcelle ZC 31 est située en zone A du PLU de la commune
6 ha 85 a 80 ca > - Corvee saint etienne: ZC-59 - Grandes chenevieres: AA-208[17] - Le champy: ZC-11 - Lormoriat: ZE-31[P1]-31[P2]
BOUZE-LES-BEAUNE: jardins, landes et terres à vigne, situées en Aire d'appellation AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE, COTEAUX BOURGUIGNONS - Urbanisme : Zone N du PLU de la commune, à l'exception des parcelles AB 312 et AB 313 situées en zone NJ.
1 ha 37 a 48 ca > - Curtille martenot: C-509 - En renouille: C-468-602[479]-603[478]-604[480]-605[481] - Le meix: AB-312-313
POMMARD: Landes, bois taillis et vigne situées en Aire d'Appellation AOC AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE - Ubanisme : R.N.U.
90 a 99 ca > - Les rouards: BS-207 BT-19-20-53-69
LEUGLAY: Terres et landes - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre après levée des récoltes 2022 et les pâtures au 15/11/2022
29 ha 64 a 60 ca > - La maison neuve: B-13-14-17(J)-17(K)-18
RECEY-SUR-OURCE: Prés, terres, bois et landes - Urbanisme : RNU - Libre après levée des récoltes 2022 et les pâtures au 15/11/2022
159 ha 50 a 02 ca > - Au dessus des hautes roche: C-153 - Bas des fontaines: E-22 - Beaurichard: D-70 - Chaipe more: C-363-367[67]-370-404[380](J)-404[380](K)-406[383] - Chate meriquet: C-202 - Combe bonnette: C-124-125-126-127-128
- Combe michotte: A-2-3-7-8-11-12 - Combe vaudemonge: A-24 - Cote desormes: B-190 - Coteaux des regains: E-12 - Cotes d arce: D-7-8 - Cotte feu: A-158-160-161-167 - Courcelon: C-87-99-100-101-103(J)-103(K)-111-112-113-114-115-118-121-122-123-430[89]432[91]-433[92]-435[93] - Crais de couard: A-46-49 - Creuse: D-137 - Creusot: D-75-89-94 - Derriere foiseuil: B-99 - Devant les brosses: D-26-27(J)-27(K) - En courcelles: B-152 - En grame: E-71-72-73-74-75-76
- En parfondevaux: C-138 - En rocheboeuf: E-9-10 - Es fosses: E-45 - Fontaine rose: C-51-54 - Grandes locheres: C-240-245 - La belle epine: C-140-142-143-144-145 - La carriere: D-132 - La commune: D-118
- La guette: D-29(J)-29(K)-30(Z)-30(AJ)-30(AK)-30(AL) - Le chativet: C-68-69 - Le commelun: C-148 - Le pre humbert: C-65 - Les roulottes: A-115 - Meleignot: A-13-16 - Mont des chenes: ZB-7 - Pierre bouteillere: D-190-191 E-182
- Plain de la guette: D-31-32 - Pont charroy: E-249-250-251-255-256-258-259(J)-259(K)-260-262 - Pre marat: A-55-56-57-64-65 - Pre racout: E-131-151-152-160-168-177 - Roches de fontaine rose: C-40
- Sous chate: C-233 - Sous foiseuil: B-85 - Sur creusot: D-33-34-36-37-40-41-43(J)-43(K)-45-49 - Sur la fontaine jarot: D-99-100 - Tete de l eguillotte: C-18-19 - Veningot: D-58-61-62
MALAIN:
Pré, terre, jardin, bois et landes boisées situées en zone Naturelle inconstructible du PLU exeptée la ZI 44 en zone Urbaine à vocation d'activités artisanales.
1 ha 61 a 14 ca > - Au bas des chardenois: D-132 - Beauvois: E-268 - Derriere des courrieres: D-770[I1] - Derriere les royers: D-440 - En cobordon: ZD-62(*)[I1] - La magnotte: ZI-44[I1] - Les ecrivains: ZD-2 - Les moussots: ZE-25
- Meix doanne: ZB-26 - Sur le pre gelot: ZB-35[I1]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/03/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22000906

et des sociétésCapital : 2 000,00 euros-Objet : L'administration et l'exploitation par location ou tout autre moyen de toutes installation de production d'énergie, notamment d'origine photovoltaïque et plus généralement basées sur les énergies renouvelables. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Président : Monsieur POILLOT Gilles, demeurant 1 rue de la Vallée – 21350 BOUSSEYLa Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS, Le Président

AL22000825

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
SCI DU 9 MAI
Forme : Société Civile Immobilière
Siège Social : 31 Rue Auguste Fremiet 21000 DIJON
Objet : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 années
Capital social : 1.000 €
Gérants :
- Mme Clémentine GUILLAUME, demeurant 10 Avenue de Marbotte 21000 Dijon
- Mme Olivia HERODIER, demeurant 50E Route de Dijon 21600 Longvic

Transmission des parts : Les parts ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE.
La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.
La gérance.

AL22000849

LEGA SPHERE AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17/02/2022, à QUETIGNY. Dénomination : HL INVEST. Forme : SAS unipersonnelle. Objet : prise de participation et gestion de ces participations ; prestations juridiques, financières et administratives. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 88170,00 € divisé en 8817 actions de 10 € chacune toutes attribuées à l'associé unique en contrepartie de son apport en nature. Cession d'actions et agrément : libre entre associés - agrément pour le reste. Siège social : 2 bis rue du cap vert, 21800 QUETIGNY. La société sera immatriculée au RCS DIJON. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. A été nommé Président : M. Hugo LOPEZ 23 B rue des Marmuzots 21000 Dijon.Pour avis.le Président

AL22000892

LEGA SPHERE AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par ASSP, en date du 28/02/2022 la société LA VILLETTE 10, SCI. Objet : acquisition, propriété, vente, location, construction immobilière. Durée de la société : 99 année(s). Capital social : 14000 € Apports en numéraire : 14000 €. Cession de parts : soumise à agrément sauf entre associés.Siège social : 17 Grande Rue, 21540 Remilly en Montagne. La société sera immatriculée au RCS de Dijon. Gérant : M. Salvatore Orlando, 17 grande rue, 21540 Remilly en Montagne Pour avis.le gérant

AL22000900

NIÈVRE

➜ MODIFICATION

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : TEAM FIT58.Forme : SAS. Capital social : 10000 euros.Siège social : Avenue MARECHAL LECLERC, 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE.844332049 RCS de Nevers.Aux termes d'une décision en date du 28 janvier 2022, à compter du 28 janvier 2022, le président a pris acte de la modification de la direction :- Directeur général : HERMANN Jean-Baptiste (partant)- Directeur général : MASSAFERRO Sébastien (partant)Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22000696

CHANGEMENT DE GÉRANT TRANFERT DE SIÈGE

ETA DU POINT DU JOUR

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
au capital social de 15 000 Euros
Siège social
Maillard 58160 CHEVENON
RCS Nevers - 792 305 526

Suivant délibération d'AGE en date à

Chevenon du 10 janvier. 2022, M. Jean-Luc MARX, demeurant 14 rue du Colonel. Jean-Pierre 58000 NEVERS, a été nommé gérant à compter du 1er. janvier 2022, en remplacement de M. Bertrand MILLARD, gérant. démissionnaire au 31 décembre 2021. Le siège social a été. transféré 14 rue du Colonel Jeanpierre 58000 NEVERS. La. présente modification sera déposée au Greffe du Tribunal de. Commerce de Nevers. Pour avis et mention, La gérance

AL22000706

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HALB 58
Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 €
Siège social : 663, rue des Gravières – 58320 POUGUES LES EAUX
824 767 636 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 31/01/2022 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :

Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : R.G. CONSEILS (393 036 199 RCS NEVERS)
- nouvelle mention : Néant

Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : STERLING QUEST AUDIT – SQA (503 065 633 RCS VERSAILLES)
- nouvelle mention : Néant

AL22000770

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

I AM PATTERNS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 10 rue des Vignerons,
89310 NOYERS
814 631 115 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 08/02/2022, l'associée. unique a décidé de transférer le siège social 10 rue des. Vignerons, 89310 NOYERS au 3 Chemin du pré renard - Les. Forettes, 58430 ARLEUF à compter du 08/02/2022 et de. modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro. 814631115 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès. du RCS de NEVERS.
Président : Madame Marie-Emilienne VIOLLET, demeurant 3 chemin du pré. renard - Les forettes, 58430 ARLEUF.
POUR AVIS
Le Président

AL22000773

MODIFICATION DU CAPITAL

WORLDPRINT

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social
7 Rue du 13eme de ligne
58000 Nevers
RCS 823 619 507 Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 3/01/2022, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 14.000 euros pour le porter de 1000 euros à 15.000 euros par incorporation de réserves.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1.000 euros.Nouvelle mention :Le capital social est fixé à 15.000 euros.Pour avis,

AL22000815

SCI LA CRESSONNE

SCI au capital de 82000 € Siège social : 20 rue Nodot 21000 DIJON RCS DIJON 895317295 Par décision des associés du 19/02/2022 , il a été décidé de transférer le siège social au 6 route des Chapuis lieudit Les Chapuis 58250 TERNANT à compter du 19/02/2022 . Durée : 99 ans. Objet : L'acquisition, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, fractions d'immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature. . Radiation au RCS de DIJON et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22000827

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI CHAMI. Forme : SCI. Capital social : 800 euros. Siège social : 7 Avenue Jacques Cœur, 18140 LA CHAPELLE MONTLINARD. 431228584 RCS de Bourges.Aux termes de l'AGE en date du 01/02/2022, les associés ont décidé, à compter du même jour, de : - transférer le siège social à Champ Piffault - ZI La Vallée Piquet, 58400 La Charité sur Loire, - nommer en qualité de gérant Monsieur Guillaume MILLET demeurant La Sarrée - 18140 HERRY en remplacement de Monsieur Bruno MILLET. Radiation du RCS de Bourges et immatriculation au RCS de Nevers.

AL22000834

MODIFICATIONS DES STATUTS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS

Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SOCIETE CLAMECYCOISE D'AMEUBLEMENT
SARL au capital de 48 000 euros
Siège social
8 Route d'Orléans - La Galette
58500 CLAMECY
R.C.S. NEVERS 323 448 175

Il ressort des Délibérations de l'AGE du 31/01/2022, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :ANCIENNES MENTIONS :Forme : SARL Co-Gérants : M. Pierre LECREUX, né à CORBIGNY (Nièvre), le 28/07/1949,dmt à TEIGNY (58190), Lieudit Amont, de nationalité française et Mme Annie LECREUX,née ROUSSEAU à TEIGNY (Nièvre), le 3 Août 1950, dmt à TEIGNY (58190),Lieudit Amont, de nationalité française.Commissaires aux comptes : néant NOUVELLES MENTIONS :Forme : SAS Président : Mme Annie LECREUX, née ROUSSEAU à TEIGNY (Nièvre), le 3Août 1950, dmt à TEIGNY (58190), Lieudit Amont, de nationalité française.Directeur Général :M. Pierre LECREUX, né à CORBIGNY (Nièvre), le28/07/1949, dmt à TEIGNY (58190), Lieudit Amont, de nationalité française Commissaires aux comptes : néant ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Chaque associé pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions sont libres entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption. Toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité.Pour avis,

AL22000840

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS MOREL-VERDEZ
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €
Ancien siège social : 37, rue Louis Bonnet – 58000 CHALLUY
Nouveau siège social : 11, rue du Champ de Foire – 58000 NEVERS
824 283 063 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de la Présidente du 01/02/2022, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :

Siège social :
- Ancienne mention : 37, rue Louis Bonnet – 58000 CHALLUY
- Nouvelle mention : 11, rue du Champ de Foire – 58000 NEVERS

AL22000865

NOMINATION DE GÉRANT

LE LIQUIDEMBAR

Société civile immobilière
au capital de 41 200 euros
Siège social
27 RUE DE LA REPUBLIQUE
58170 LUZY
RCS 452 316 987 NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2022 :Monsieur Jacques BERTRAND, demeurant 35, avenue Dufaud, 58180 MARZY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Henri BERTRAND, décédé le 28 novembre 2020.L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Henri BERTRAND sans qu'il soit procédé à son remplacement.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.Pour avis La Gérance

AL22000876

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ENTREPRISE CHEREL

SARL au capital de 100 000 €
50 rue Jean Casale
78390 Bois d'Arcy
RCS VERSAILLES 450 983 333

Aux termes du PV de la décision de la gérance en date du 30/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 10 La Sapinière, Beau Rivage – 58230 Montsauche-les-Settons, à compter de ce jour.L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.Monsieur Michel CHEREL reste gérant de la société.La société sera radiée du greffe de VERSAILLES et immatriculée au greffe de NEVERS.

AL22000897

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS

Maître Anne NEYRET
spécialiste en droit des Sociétés
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

TAXIS TPMR STEF & CO
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
8, rue du Ravelin transféré
au 46, avenue du général de Gaulle
58000 NEVERS
RCS NEVERS 897 495 479

Suivant décisions de l'associé unique du 25/02/2022, les. mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il. suit ANCIENNES MENTIONS. Siège social : 8, avenue du Ravelin 58000 NEVERS. . NOUVELLES MENTIONS . . Siège social : 46, avenue du Général de Gaulle 58000. NEVERS. . Pour insertion,. La cogérance,.

AL22000905

CHANGEMENT DE GÉRANT

TECHNIGROUPE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
Les Champs Bourdiaux
Rue des Vergers
58330 SAXI BOURDON
848 757 738 RCS NEVERS

Le 28.02.2022, l'AGE a décidé : -de transférer le siège social du «les champs bourdiaux -. rue des vergers - 58330 SAXI BOURDON» au «8 rue françois. archer - 58270 SAINT BENIN D 'AZY» à partir du même jour et. de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, -de nommer cogérant M Virgilio DE OLIVEIRA SILVA, demeurant. Cognan, Ourouer - 58130 VAUX D'AMOGNES, en remplacement de M. Thibaut NICARD, demeurant à : 10 rue Thiers - 58270 SAINT. BENIN D'AZY, gérant démissionnaire, à partir du même jour. Modification sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL22000908

MODIFICATIONS DES STATUTS

TECHNIGROUPE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
Rue des Vergers
Les Champs Bourdiaux
58330 SAXI BOURDON
534 964 895 RCS NEVERS

Transfert de siège social et démission du cogérant
Par décision de l'associé unique du 28.02.2022 il a été. décidé - le transfert du siège social du «rue des vergers Les. champs bourdiaux 58330 SAXI BOURDON» au « 8 rue François. Archer 58270-SAINT BENIN D'AZY « à compter de cette même. date et de modifier l'article 4 des statuts, - la démission de Monsieur Thibaut NICARD, demeurant 10 rue. Thiers - 58270 SAINT BENIN D'AZY, de ses fonctions de. gérant, à partir du même jour et de ne pas procéder à son. remplacement. Modification sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL22000910

GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me S. KOWAL, notaire à CORBIGNY, le 14 février 2022, enregistré à NEVERS le 17 février 2022 référence 5804P01 2022 N 00089.
Mr Michel Pierre **DURAND** (né le 15/12/1961), et Mme Sylvie **ARCANGELONI** (née13/08/1965), demeurant à BRASSY (58140), 35 rue Saint Gervais,
Ont vendu à :
La société **THILLOT ROGER**, SARL au capital de 2000 EUROS, siège à BRASSY (58140),35 rue Saint Gervais - Le Bourg, SIREN 909026627 - RCS NEVERS.
Un fonds artisanal de Boulangerie – Pâtisserie – Salon de thé, exploité à BRASSY (58140)35 rue Saint Gervais.
RM de la Nièvre n° 329 225 304 RM 58 (code APE 10.71C) - SIRET 329 225 304 00040.
Moyennant le prix de 90 000,00 € dont 34 400,00€ d'éléments incorporels et 55 600,00€d'éléments corporels.
Jouissance au 14 février 2022.
Oppositions en l'office notarial de Corbigny, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au BODACC.
Pour unique insertion.

AL22000769

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte sous seing privé en date du 15.02.2022, enregistré au SPFE de NEVERS le 18.02.2022, Dossier 2022, référence 5804P01 2022 A 00118.
Mme Christine DOGNON épouse LELONG, dt Thaveneau 58800 MOURON-SU-YONNE, a cédé à la Société RITU'ELLES BEAUTÉ, SARL au capital de 7 700 €, dont le siège social est 17 Rue des Forges 58800 CORBIGNY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°909 610 297, représentée par Mme Julie CHAUVET, gérante associée, un fonds artisanal d'esthétique en institut ou à domicile sis et exploité 17 rue des Forges 58800 CORBIGNY moyennant le prix de 30 000 €. L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds artisanal le 15.02.2022 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le même jour. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité par acte extra-judiciaire et pour toutes correspondances, au cabinet d'Avocats FIDUCIAL SOFIRAL, 12 Rue Lamartine 58000 NEVERS. Pour avis

AL22000868

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE LIGNY-LE-CHÂTEL

Mme Chantal ROYER - Maire
grande rue
89144 LIGNY-LE-CHÂTEL
Tél : 03 86 47 41 20
SIRET 21890227800017
Référence acheteur : 2022-01
L'avis implique un marché public
Objet : Aménagement du site de l'ancienne scierie
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 1 - VRD, Aménagements extérieurs
Lot N° 2 - Démolitions, Gros œuvre
Lot N° 3 - Couverture - Charpente - Structure métallique
Lot N° 4 - Serrurerie
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Valeur technique de l'offre
10% Délai d'exécution
60% Prix
Remise des offres : 25/03/22 à 15h00 au plus tard.
Envoi à la publication le :
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://agysoft.marches-publics.info/

AL22000870

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DE VANNAY en liquidation

Siège de liquidation : Vannay
58270 SAINT BENIN D'AZY
Au capital de 106 378,92 euros
R.C.S. NEVERS - N° 333 708 055

L'assemblée générale réunie le 1er février 2022, a approuvé. les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 mai. 2021, déchargé Mrs Maurice PONCELET et Jean PONCELET de leur. mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur. gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes. définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, les. liquidateurs.

AL22000660

DISSOLUTION

SYLVA

Société en nom collectif
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Bis Place Chaméane
58000 NEVERS
821 415 593 RCS NEVERS

Le 17/02/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la. société à compter du 17/02/2022. Madame Sylvie VILPREUX. demeurant 2B place Chaméane 58000 NEVERS, a été nommée. Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 2B place. Chaméane 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL22000785

DISSOLUTION

SCI VIRG

Société Civile Immobilière
au capital de 250 euros
Siège social : 2 Bis Place Chaméane
58 000 NEVERS
823 522 446 RCS NEVERS

Le 17/02/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la. société à compter du 17/02/2022. Madame Sylvie VILPREUX. demeurant 2B place Chaméane 58000 NEVERS, a été nommée. Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 2B place. Chaméane 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL22000787

DISSOLUTION

SCI DES CAPUCINES

Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 2 place de la Charité
58000 NEVERS
448 171 934 RCS NEVERS

Le 15/02/2022, l'Associée Unique a constaté le décès de. Monsieur Alain MICHOT, gérant associé, a décidé la. dissolution anticipée de la société à compter du 15/02/2022. et a nommé Madame Maryse MICHOT demeurant 2 place de la. Charte 58000 NEVERS en qualité de liquidateur de la. société. Le siège de la liquidation est fixé 2 place de la. Charité 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL22000795

DISSOLUTION

SAS ARMELLE DE SOULTRAIT

Société par actions simplifiée
Au capital de 300 euros
Siège social : 3 Allée du Château - Le Chenil
58390 DORNES
RCS NEVERS 880 969 282

Le 09/02/2022, l'associée unique a décidé la dissolution. anticipée de la société à compter du 09/02/2022. Madame. Armelle RICHARD de SOULTRAIT demeurant 3 Allée du Château -. Le Chenil 58390 DORNES, a été nommé Liquidateur. Le siège de. liquidation a été fixé 3 Allée du Château - Le Chenil 58390. DORNES. Pour avis.

AL22000811

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PAJNIC & WIATR STE EN LIQUIDATION

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 7 622.45 euros
Siège social : Route de Cervenon
58700 PREMERY (Nièvre)
344 579 602 RCS NEVERS

- L'assemblée générale par une décision en date du 31 janvier 2022, après avoir entendu le rapport de Dominique WIATR, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis,
le liquidateur

AL22000856

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS CHABIN
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 50, Faubourg de la Baratte – 58000 NEVERS
849 862 065 RCS NEVERS

M. Jean-Marc CHABIN dt à NEVERS (58) - 50, Faubourg de la Baratte, Associé Unique et liquidateur, a, par décisions du 18/02/2022, approuvé le compte définitif de liquidation et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22000858

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 01/02/2022 il a été constitué une SCI dénommée SCI 41 rue Saint-Agnan Cosne. Siège social : 14 rue des. Sables 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Capital : 500 euros Objet. social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou. autrement, la détention, l'administration, la restauration. et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non. bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie. des associés et/ou leur mise en location. Gérance : Mme. Morgane, Flore CORMIER demeurant 14 rue des Sables 58200. Cosne-Cours-sur-Loire. Clause d'agrément : Cession libre. entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou. descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de Nevers.

AL22000409

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 11 février 2022, il a été constitué. une Société Civile Immobilière dénommée :
S&D IMMO
Objet social : l'acquisition d'un terrain, l'exploitation ou. la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société ;. l'acquisition, l'exploitation par bail, location de tous. immeubles, biens et droits immobiliers ; éventuellement et. exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus. inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Siège social : 13 rue de Narlou, Boisgibault 58150 TRACY SUR. LOIRE
Capital : 1000 euros
Gérance : M Codrin Stefan DOROFTE demeurant 13 rue de. Narlou, Boisgibault 58150 TRACY SUR LOIRE et M Dan HUTANU. demeurant 11B rue de la Main de Fer 58200 COSNE COURS SUR. LOIRE
Agrément des cessions de parts: agrément requis dans tous. les cas. Agrément des associés représentant au moins les. deux tiers des parts sociales
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. de NEVERS

AL22000654

SAS LAPORTE
Société par actions simplifiée
au capital de 8000 euros
Siège social : Abon, 58290 MAUX
En cours d'immatriculation
au RCS de NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAUX du16/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination: SAS LAPORTE ; Siège: Abon -58290 MAUX ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital:8000 euros ; Objet: Activités agricoles telles que définies par les articles L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et plus particulièrement l'engraissement de bovins,Découpe, transformation et commercialisation de produits issus du GAEC « OLIVIER LAPORTE » et de tiers; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales,chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 1 an à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Président : Monsieur Olivier LAPORTE, demeurant à Abon -58290 MAUX, Directrice générale : Madame Valérie MALTAVERNE,épouse LAPORTE, demeurant à Abon - 58290 MAUX. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. POUR AVIS. Le Président

AL22000776

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 21/02/2022 constitution de la SAS :
SAINT PIERRE PRIMEURS
Capital social : 5000 euros
Siège social : Route de Décize, 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Objet : Le commerce de détail alimentaire au dépôt, sur les. foires, salons et marchés, et à titre ambulant de fruits,. légumes, fruits secs, plants, fleurs et de tous produits. alimentaires, produits locaux, La vente au dépôt, et à titre. ambulant de vins, bières et autres boissons alcoolisées. issues notamment de productions locales.
Président : Monsieur Christophe BETHET, demeurant 58 avenue. nationale 18340 LEVET.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux. décisions collectives sur justification de son identité et. de l'inscription en compte de ses actions au jour de la. décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé. dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente. d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de. tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des. associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son. immatriculation au RCS NEVERS.

AL22000777

Me Audrey BAILLY
Avocat spécialiste en droit rural
10 Rue Emile Zola
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 18 Février 2022 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BAILLY ESPACES VERTS SERVICES
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Siège social : 60, rue de Paris 58 440 La Celle sur Loire
Objet social : les travaux d'entretien d'espaces verts pour le service à la personne
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation
Capital social : 2 000 euros au moyen d'apports en numéraire
La gérance : Monsieur Vincent BAILLY, demeurant 60, rue de Paris 58 440 La Celle sur Loire
Cession de parts : soumises à l'agrément des co-associés dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22000880

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24.02.2022, il a été constitué une EURL dénommée: PAILLETTE EURL Objet social : A titre principal, la vente en ligne et en magasin de vêtements et accessoires, notamment la vente de tee-shirt pour femmes, A titre secondaire, la création et la publication de contenus sur les réseaux sociaux, blogs

et sites internet, dans divers domaines tels que la mode, beauté et maquillage, alimentation, voyages, life style,fitness ; placement de produits, promotion de produits ou marques, diffusion de messages promotionnels pour des entreprises et des marques sur les réseaux sociaux.
Siège social : 39 rue de la Barre 58000 NEVERS
Capital : 1 000 euros
Gérance : Mme Morgane CANDIOTTO demeurant 39 rue de la Barre 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22000838

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à COSNE COURS SUR LOIRE en date du 22 février 2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : HAPPINESS TIME, SIEGE SOCIAL : 18 rue Maréchal Leclerc, 58150 POUILLY SUR LOIRE (Nièvre)OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.CAPITAL : 1 000 euros GERANCE : Mme VIGIER Cindy, demeurant 3 rue Louis Chollet, POUILLY SUR LOIRE (Nièvre)ASSOCIES : Mme VIGIER Cindy, demeurant 3 rue Louis Chollet, POUILLY SUR LOIRE (Nièvre) et M. TOMAS Anthony, demeurant 3 Chemin du Champ des Poules,COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.Pour avis, la gérance

AL22000841

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/02/2022, il a été constitué une. SARL dénommée SARL BENTLEY. Objet social : L'acquisition par voie d'apport ou autrement,. la gestion, l'administration, l'exploitation, la location. nue ou meublée, tant comme bailleresse que comme preneuse, à. court terme ou à long terme, la cession de tous immeubles,. biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle. pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un. titre quelconque.
Siège social : Dremont 58800 Anthien.
Capital : 2000 euros. Gérance : Madame Bernadette MENNESSON demeurant 62 bis rue. du Maréchal Foch 78000 Versailles. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. de Nevers

AL22000850

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signatures privées du 13 février 2022 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles
Dénommée : SCI RUE FREBAULT DE MONTLOUIS
Siège social : POUGUES-LES-EAUX (58320), 69 bis rue des Gravières
Durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR)
Les apports sont en numéraire et entièrement libérés
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Louis MINEL demeurant à POUGUES-LES-EAUX (58320), 69 bis rue des Gravières
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis

AL22000855

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI AZEL IMMO ; Siège social : 18, rue Barreau - 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Julian FREBY et Mme Magali SIVADON dt ensemble à NEVERS (58) – 18, rue Barreau ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL22000857

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/02/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ASCARI MEDIA
Forme : SAS
Capital social : 2 000 €
Siège social : 62 rue de la Raie, 58000 NEVERS
Objet social : - Édition de contenu journalistique - Activité de conseils en paris sportifs - Activité de référencement en ligne - Créations de sites internet liés aux activités susnommées - Traductions - Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Président : M. Carneau CORENTIN demeurant 62 rue de la Raie, 58000 NEVERS
Directeur Général : Mme Claire CARNEAU demeurant 22 rue de la Paix, 94300 VINCENNES
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Société immatriculée au RCS de Nevers
Pour avis, le Président

AL22000896

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26.02.2022, il a été constitué une. Société Civile dénommée :

B.I. BARIS

Objet social : propriété, acquisition, jouissance,. administration et gestion, notamment par location ou. autrement, de tous biens immeubles, de tous droits. immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés.
Siège social : 20, impasse Monseigneur Crosnier 58000 NEVERS.
Capital : 500 euros.
Gérance : Mme Belsa AYIK et M. Inan BARIS demeurant 20, impasse Monsieur Crosnier 58000 NEVERS.
Durée : 99ans à compter de son immatriculation au RCS. de NEVERS.

AL22000899

DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ,substitution ou bail SAFER tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :

Cmne de COSSAYE: ZONE NC
Avec bâtiments habitation et exploitation
Biens loués sur partie
46 ha 42 a 07 ca > - Grande varenne de nogent: ZM-25-26-31-32-33-34-35 - La varenne creteau: ZR-54[32] - Les boulats: ZM-16-17-18-19 - Les bruyeres de champu: ZL-1 - Les bruyeres de nogent: ZM-8-9-10-11 - Les crots chaudats: ZO-20[3](*)-28[23](*) - Narbonne: C-245-862[245] - Nogent: B-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1034-1048-1049-1050-1051-1052-1055-1056-1401[1036](*)-1402[1046](*)-1519[1263] C-314-952[300]-955[313]

Et, par extension, Cmne de LAMENAY-SUR-LOIRE: ZONE RNU
3 ha 06 a 54 ca > - Le champ monte: B-430-431 - Nogent: B-432 - Ouches de nogent: B-8

Cmne de LUCENAY-LES-AIX: ZONE NC
Biens loués sur partie
14 ha 59 a 16 ca > - La piece du bois mort: ZH-22 - La vigne: ZH-46-48 - Le grand pre: ZH-50(*) - Le palua: D-2298[21] - Le quartelet: ZH-33 - Le taillis late: D-1688-1689

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: ZONE RNU
1 ha 35 a 22 ca > - Crojean: AN-68 - Les usages d azy: AM-11-103 - Les vignes d azy: AO-100 - Les vignes guerin: AO-64

Cmne de SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES: ZONE RNU
Biens loués sur totalité
20 ha 80 a 05 ca > - Champ berger: D-259[29] - Champ frebault: D-19-293[185] - Les chetifs pres: D-223[22](*)-291[23]

Cmne de SAINT-VERAIN: ZONE A
1 ha 54 a 35 ca > - Les renfermes: A-9

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: ZONE N
Biens loués sur totalité
68 a 88 ca > - Les queues de pres: ZE-265[189]

Cmne de VITRY-LACHE: ZONE RNU
Avec bâtiments habitation et exploitation
14 a 52 ca > - Grande rue: C-270-276-278 - Le bourg: C-263-273

Cmne de VITRY-LACHE: ZONE RNU
8 a 34 ca > - Le bourg: C-251-252-254-262-268-272

Biens à louer par bail SAFER :

Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS : ZONE RNU
9 ha 41 a 42 ca - 'Montbrou': C- 125-126(*)- 142- 143- 144(*)- 148(*)- 149

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/03/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22000833

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

YONNE

MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

ALC

SCI au capital de 104642,86 euros
Siège social
8 boulevard Pasteur 89800 Chablis
351 360 078 RCS Auxerre.

L'AGO du 28/06/2021 a nommé M. Race Christophe 4 rue de Bauleine 89800 Chablis gérant en remplacement de M. Balacey Jean Luc à compter du 28/06/2021. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL22000688

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Jean-Michel Henri BALIGAND

Notaire
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
2 quai de la République
89000 AUXERRE
888 613 379 RCS AUXERRE.

Aux termes d'une décision en. date du 17 décembre 2021, la gérance de la SELARL. Jean-Michel Henri BALIGAND Notaire a décidé de transférer le. siège social du 2 quai de la République 89000 AUXERRE au 6. boulevard Vaulabelle 89000 AUXERRE à compter du 17 décembre. 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des. statuts. Pour avis La Gérance.

AL22000699

MODIFICATIONS DES STATUTS

ADL CONSEIL

SAS au capital de 43200€
Siège social
chemin de Fontenelles
95690 Nesles la Vallée
518 697 768 RCS Pontoise

L'AG mixte du 15/02/2022 a transféré le siège social de la société au 14 route de l'Épinoy, 89240 Beauvoir à compter du 16/02/2022, a modifié en conséquence l'article 4 des statuts et a décidé de modifier les alinéas a et c de l'art.2 objet social de la manière suivante : l'achat, la vente, l'entretien et la réparation d'automobiles anciennes ou modernes, et toute action pouvant s'y référer, notamment et de manière non exhaustive : promotion, prospection, étude, audit, conseil, formation professionnelle continue, initiale ou en alternance..... à destination de tout type de clientèle, sans limitation de territoire. La vente de prestations d'organisation d'évènements à caractère privé ou public. Président : Mr Didier PARJADIS, 14, route de l'Epinoy 89240 Beauvoir. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL22000728

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

STE COOPERATIVE AGRICOLE

DE CEREALES «BIOBOURGOGNE»
SA au capital de 277760 Euros
Sentier de la fontaine Route de noyers,
89310 Nitry
328650197 R.C.S. Auxerre
Sigle : CO.CE.BI

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 08/12/2021 il a été pris acte de la nomination de la société :
- EARL BILLOTTE Marc, représentée par BILLOTTE Marc en tant qu'administrateur.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL22000829

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LGP PROMO

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 18 rue du Temple
89000 AUXERRE
Nouveau siège social : 5 rue de Cornat
89570 TURNY
882 215 627 RCS AUXERRE

Aux termes d'une AG Mixte du 22/01/2022, l'associé unique a décidé à compter du 22 janvier 2022 :
- de transférer le siège social situé à AUXERRE (89000) 18 rue du Temple à TURNY (89570) 5 rue de Cornat, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,- de nommer Mme Laure GUERCI dt à TURNY – 5 rue de Cornat aux fonctions de présidente en remplacement de Mr Paul GUERCI démissionnaire.

AL22000819

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale en date du 21 février 2022 enregistré, les associés de la SCI JCB 2 immatriculé au RCS d'Auxerre sous le n°500143292, ont décidé du transfert de siège social comme suit :
Ancien Siège : 11 rue Berthelot, 89000, Auxerre.
Nouveau siege : 2 avenue du 19 mars 1962, ZA La Saunière 89600 Vergigny
Pour avis.

AL22000889

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale en date du 21 février 2022 enregistré, les associés de la SCI CAT II immatriculé au RCS d'Auxerre sous le n°509169561, ont décidé du transfert de siège social comme suit :
Ancien Siège : 11 rue Berthelot, 89000, Auxerre.
Nouveau siege : 2 avenue du 19 mars 1962, ZA La Saunière 89600 Vergigny
Pour avis.

AL22000888

FiDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

TRANSFORMATION

A.M.P.L., SARL au capital de 100.000 €

Siège social
Avenue Noue Maroue
89144 LIGNY-LE-CHATEL
351229166 RCS Auxerre.

Transformation d'une société en SAS / SASU
Aux termes de l'AGE du 31/12/2021, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée. Président : M. Jean-Marc VIRATELLE, demeurant 10 Voie Romaine, 89230 Montigny la Resle.Directeur général : M. Gilles CORNOU, demeurant 11 rue Sainte Anne, 89250 Seignelay Directeur général : M. Didier CORNOU, demeurant 8 rue du Chesnois, 89250 Mont St Sulpice Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quelque soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.Transmission des actions : Toute transmission de titres est soumise à agrément préalable de la société. L'agrément est donné par décision collective extraordinaire des associés. Toute modification des statuts est prise par décision extraordinaire.Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22000780

DÉMISSION DE GÉRANT

EARL DOMAINE JEAN DAUVISSAT PERE ET FILS

EARL au capital de 91 950 €
Siège social
11-13 rue de Léchet - 89800 CHABLIS
317 145 456 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de M. Philippe DAUVISSAT de ses fonctions de gérant à cette date.Pour avis, la gérance.

AL22000786

TRANSFORMATION

SCCV ALKADI II

Société civile de construction vente
en cours de transformation en
société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 78 Rue Victor Hugo -
89100 MALAY LE GRAND
508 962 172 RCS SENS

Suivant délibération en date du 08/12/2021, l'Assemblée. Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par. la loi et les statuts, a décidé la transformation de la. Société en société à responsabilité limitée à compter du. même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté. le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège social, sa durée et les. dates d'ouverture et de clôture de son exercice social. demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de. 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros. chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication. des mentions suivantes : Dénomination : Ancienne mention SCCV ALKADI II - Nouvelle mention : ALKADI II - Dirigeants Ancienne mention : Gérant : M. Alessandro DI BENEDETTO 78,. rue Victor Hugo 89100 MALAY LE GRAND - Nouvelles mentions Alessandro DI BENEDETTO, demeurant 78 Rue Victor Hugo -. 89100 MALAY LE GRAND - Modification sera faite au Greffe du. Tribunal de Commerce de SENS. Pour avis - La Gérance

AL22000789

FiDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

FINANCIERE GROLLIMUND

SAS au capital de 2.730.000 €
Siège social
Lieu-dit Ferme de Bon Pain
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
477555411 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGO du 21/02/2022, les associés ont pris acte de l'expiration des mandats de commissaire aux comptes à compter du même jour et ont décidé de ne pas les renouveler :- ETC AUDIT (titulaire partant)- EXPERTISE &TECHNIQUE COMPTABLES (suppléant partant)Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22000809

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

SCLS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège Social
8 rue Albert de Dion
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
818 284 424 RCS NANTES

Aux termes d'une délibération en date du 15février 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de VIGNEUX DE BRETAGNE (44360), 8 rue Albert de Dion, à VILLENEUVE SUR YONNE (89500), 20 rue Edouard Bouthier, à compter de ce jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
En conséquence, la société, qui était immatriculée au RCS de NANTES, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS.
Cette société a pour Président, la société POTLAY, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est 21boulevard Victor Hugo, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 909 923 336, représentée par son gérant Monsieur Philippe LAYER, et pour Directeur Général, Monsieur Michaël POTVIN, demeurant Lotissement Les Coteaux, 14400 BLAY
Pour avis,

AL22000822

NOMINATION

SCLS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège Social
8 rue Albert de Dion
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
818 284 424 RCS NANTES

Aux termes d'une délibération en date du 15 février 2022, l'associée unique a nommé la société POTLAY, société à responsabilité limitée, au capital de 30 000 euros, ayant son siège social 21 boulevard Victor Hugo à VILLENEUVE SUR YONNE (89500), immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 909 923 336, représentée par son gérant, Monsieur Philippe LAYER, en qualité de Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Stéphane SOUHARD, démissionnaire.Mention sera faite au RCS de SENS.Pour avis,

AL22000823

CHANGEMENT DE DIRECTEUR

SCLS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège Social
8 rue Albert de Dion
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
818 284 424 RCS NANTES

Aux termes d'une délibération en date du 15 février 2022, l'associée unique a nommé Monsieur Michaël POTVIN, demeurant Lotissement Les Coteaux, 14400 BLAY, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Carole PITARD, démissionnaire.Mention sera faite au RCS de SENS.Pour avis,

AL22000824

LES JONCS

LES JONCS

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 5 Rue de la Métairie
ST AUBIN, 89630 SAINT BRANCHER
RCS 849 470 620

Aux termes d'une délibération en date du 24/02/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée LES JONCS a décidé :
- de transférer le siège social du 5 Rue de la Métairie ST AUBIN, 89630 SAINT BRANCHER - Montgaudier - 89630 QUARRE LES TOMBES à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer M. Nicolas MADELEINAT, demeurant 21 route de la Verdière - Montgaudier 89630 QUARRE LES TOMBES en qualité de Président en remplacement de M. Pierre MADELEINAT, démissionnaire.
- de ne pas remplacer le Directeur Général, M. Nicolas MADELEINAT démissionnaire du fait de son nouveau mandat de Président.
Les associés ayant décidé de ne pas mentionner dans les statuts le remplacement des dirigeants, l'article 36 des statuts est purement et simplement supprimé.
POUR AVIS
Le Président

AL22000860

MODIFICATION DU CAPITAL

SCHIEVER INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
au capital de 54 435 300 euros
porté à 37 016 004 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER – Z.I. - Rue de l' Etang 89200 AVALLON
802 514 935 RCS AUXERRE

L'assemblée générale mixte annuelle en date du 29 mars 2021 a décidé de diminuer le capital social d'un montant de 17 419 296 euros par absorption des pertes antérieures (report à nouveau de -17 558 026,20 euros),et d'autre part, un prélèvement sur les réserves de 138 730,20 euros et porté de 54 435 300,00 euros à 37 016 004,00 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence,
POUR AVIS
Le Président

AL22000903

GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 10/02/2022, enregistre au service des impôts des entreprises de Sens
M.REUILLER Vincent, demeurant au 22 RUE DU THOLON, 89710 a SENAN,
On cède à
AJS TAXIS, SASU au capital de 1000 euros, ayant son siège social 6 allée André Despons Clément
A Villeneuve sur Yonne, 881679799 RCS de Sens,Un fonds de commerce de licence de taxi avec l'autorisation de stationnement
Sur la commune de Champvallon comprenant la clientèle.
Siege sociale 6 allée Andres despons clément, 89500 Villeneuve sur Yonne.
La date d'entrée en jouissance est fixée au 10/02/2022
Pour avis.

AL22000873

CESSION DE FOND DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 18/02/2022, enregistre au service des impôts des entreprises de Sens
M.REUILLER Vincent, demeurant au 22 RUE DU THOLON, 89710 a SENAN,
On cède à
AJS TAXIS, SASU au capital de 1000 euros, ayant son siège social 6 allée André Despons Clément
A Villeneuve sur Yonne, 881679799 RCS de Sens,
Un fonds de commerce de licence de taxi avec l'autorisation de stationnement
Sur la commune de JOIGNY n8 comprenant la clientèle.
Siège sociale 6 allée Andres Despons Clément, 89500 Villeneuve sur Yonne.
La date d'entrée en jouissance est fixée au 18/02/2022Pour avis.

AL22000874

ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 28/01/2022, concernant : **BONS JOURS AU MOULIN ROUGE**, lire : dissolution à compter du 31/12/2021.

AL22000843

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence Alp00403968 parue dans Terre de boug, le 18/02/2022 concernant **MCerclaeys-Simon** , lire Objet social : achat, location , achat immeubles bâtis et non bâtis, la propriété, administration et exploitation par bail en lieu et place de Objet social : société forme civile .

AL22000883

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE LIGNY-LE-CHÂTEL

Mme Chantal ROYER - Maire
grande rue
89144 LIGNY-LE-CHÂTEL
Tél : 03 86 47 41 20
SIRET 21890227800017
Référence acheteur : 2022-01
L'avis implique un marché public
Objet : Aménagement du site de l'ancienne scierie
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 1 - VRD, Aménagements extérieurs
Lot N° 2 - Démolitions, Gros œuvre
Lot N° 3 - Couverture - Charpente - Structure métallique
Lot N° 4 - Serrurerie
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Valeur technique de l'offre
10% Délai d'exécution
60% Prix
Remise des offres : 25/03/22 à 15h00 au plus tard.
Envoi à la publication le :
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://agysoft.marches-publics.info/

AL22000871

ANNONCES LÉGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 12 avril 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation **à CHAUMONT-SUR-YONNE (89340)**
19 rue du Clos Terreau
de 61 m² environ (hors Loi Carrez et hors grenier), comprenant : séjour, chambre, pièce de repos, cuisine, salle de bain, buanderie/toilettes, grenier.
Le tout d'une contenance de 06 ares 40 centiares.
Occupée au 26 mai 2021 (à la connaissance du poursuivant)
MISE A PRIX : 30.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 62 77**. Sur **« www.avoventes.fr » VISITE sur place le Mercredi 30 mars 2022 de 10 H 30 à 11 H 30**

AL22000845

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 12 avril 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN APPARTEMENT à JOIGNY (89300)
« Résidence Forêt d'Othe » - 2 rue du Commerce
de 62 m² environ, au 4ème étage, **de 4 pièces principales**. Avec **une CAVE**
Occupé au 10 décembre 2019 (à la connaissance du poursuivant)
MISE A PRIX : 25.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 62 77**. Sur **« www.avoventes.fr » VISITE sur place le Mercredi 30 mars 2022 de 15 H 30 à 16 H 30**

AL22000846

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques sur réitération, **le Mardi 12 avril 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN IMMEUBLE à PONT-SUR-YONNE (89)
26 rue Carnot
de 111 m² environ (hors terrasse), comprenant niveau bas (côté Yonne),
2 paliers, sous-sol et cave, pièce au 1er étage et **terrasse**
Le tout cadastré section AE 1040 et 1041 pour une contenance totale de 01 a 13 ca
LIBRE de toute occupation au 10 décembre 2019 (à la connaissance du poursuivant)
MISE A PRIX : 10.000 Euros (outre les charges)
- Ce bien a été précédemment adjugé à la somme de 39.000 euros lors de l'audience d'adjudication du 09 mars 2021.
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 62 77** - Sur **« www.avoventes.fr » VISITE sur place le Mercredi 30 mars 2022 de 9 H 00 à 10 H 00**

AL22000847

➜ MARCHÉS PUBLICS

AVIS DE MARCHÉ

Département(s) de publication : **89**
Travaux
- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Seignelay.
Correspondant : Corniot Thierry, 1 Place Colbert 89250 Seignelay tél. : 03-86-47-72-83 télécopieur : 03-86-47-98-22 Courriel : mairie@seignelay.fr
Objet du marché : **Viabilisation de 17 lots : VRD**
Lieu d'exécution : Route Départementale n° 84 -chemin rural dit du marteau 89250 SEIGNELAY
Caractéristiques principales :
Des variantes seront-elles prises en compte: oui
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
21890382100013 .
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui
Critères d'attribution :
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 21 Mars 2022 à 17:00 Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 Février 2022.

AL22000872

➜ DIVERS

Avis de saisine de légataire universel
Délai d'opposition

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 28 janvier 2022,
Madame Jacqueline Mariane Prieux, en son vivant retraitée, demeurant à Migennes (89400) 8 rue André Gide.
Née à Paris 15ème arrondissement (75015), le 15 août 1935.
Veuve de Monsieur Henri Paul Marcel Journet et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à Migennes (89400) (France), le 28 septembre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Géraldine Renoult, notaire associé de la S.E.L.A.R.L «Office Notarial Vauban Saint Malo», titulaire d'un Office Notarial à Saint Malo, 15 boulevard de la Tour d'Auvergne, le 28 janvier 2022, et d'un acte de contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Renoult notaire associé à Saint Malo, en date du 22 février 2022.
duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent Baudoin, Officia Chartres, notaire à Chartres (Eure-et-Loir) 17 - 19 Place des Halles, référence CRPCEN : 28096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22000790

safer Bourgogne Franche-Comté

YONNE

AVIS DE LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
°°°

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MAILLY-LA-VILLE – Lande et Futaie résineuse
39 a 33 ca > - La cote aux ouasses: G-764[730]-765[730]-766[731]-767[731]-786[735]-787[735]
Zonage : zones N et Nz du PLU

18 a 27 ca > - La cote aux ouasses: G-761[730]-770[731]-783[735]
Zonage : zones N et Ni du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/03/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22000867

ENVOI EN POSSESSION

Avis de saisine de légataire universel
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à SAINT GEORGES SUR BAULCHE, le 9 septembre 2019, révoquant toutes dispositions antérieures déposé au rang des minutes de Me Laurent TOPIN notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal de dépôt et de description de testament du 28 janvier 2022, Mme Monique FOSSIER , a institué des légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.
Pour avis
Le notaire

AL22000832

Etude de Me Jean-Marie ODIN
Notaire à 89270 Vermenton

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par **Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne)**, CRPCEN 89027, le 23 février 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, entre :
Dominique Jacky **CARRÉ**, retraité, et Mme Marie-Jacques Josée **BATISSE**, Aide de Cuisine, demeurant ensemble à CHEMILLY-SUR-YONNE (89250), 43 rue des Accacias.
Mariés à la mairie d'AUXERRE (89000) le 27 octobre 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL22000864

Me Aude COLOMBO
Notaire associé
SAS AUTHENTICIS
4 avenue du Professeur Laubry
89360 FLOGNY LA CHAPELLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1700 du code civil.
Article 1378.1 du code de procédure civile.
Suivant testament olographe en date à VERGIGNY du 14/09/2015, déposé au rang des minutes de Me COLOMBO, notaire à FLOGNY LA CHAPELLE, aux termes du PV d'ouverture et de description de testament du 09/11/2021, Monsieur Patrick Charles Gérard MONCOURTOIS, retraité, demeurant à VERGIGNY(89600) 8 rue Gilbert Richardot, célibataire, né à MIGENNES (89400) le 29/07/1954, décédé à VERGIGNY (89600) le 09/09/2021, a institué un légataire universel. Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Me COLOMBO, notaire associé, SAS AUTHENTICIS, 4 avenue du Professeur Laubry, en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la date de réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament.
Pour avis le notaire.

AL22000909

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 31.12.2021, l'age de **Topcut**, capital 7700€,20 b r Champfeuillard, 89100 Sens, RCS Sens 485004204 décide la dissolution anticipée de la société a compter de cette même date, est nomme liquidateur gérant Anne Carton sis 20 b r Champfeuillard, 89100 Sens et fixe le siège de liquidation a 20 b r Champfeuillard, 89100 sens. RCS Sens.

AL22000554

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 31.12.2021, l'age de Topcut, capital 7700€, 20b r Champfeuillard, 89100 sens, RCS Sens 485004204 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation a compter de cette même date. rad Sens.

AL22000555

DISSOLUTION

SCI PIERON SCI au capital de 1500 €. Siège social : 31 avenue de la Gare 89120 Charny Orée de Puisaye. 429 709 579 RCS Sens. L'AGE du 20/12/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/02/2022, nommé en qualité de liquidateur M. Dalla Pozza Ronald, demeurant 31 avenue de la Gare 89120 Charny Orée de Puisaye et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS de Sens

AL22000669

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VERONIQUE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7622.45 euros
Siège social : 20, Place Charles Lepère
89000 AUXERRE
425820560 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 Janvier 2021 :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;- donné quitus au Liquidateur Monsieur BIGORRE Xavier, demeurant 18, rue Restif de la Bretonne 89000 AUXERRE et déchargé ce dernier de son mandat ;- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

AL22000911

DISSOLUTION

SARL MATHORE

E.U.R.L. au capital de 4 500 Euros
Siège social : 18 RUE ABBE THERIAT
INSTITUT GALILEE
89310 POILLY-SUR-SEREIN
R.C.S : 492 133 855 AUXERRE

SARL MATHORE
E.U.R.L. au capital de 4 500 Euros
Siège social : 18 RUE ABBE THERIAT
INSTITUT GALILEE
89310 POILLY-SUR-SEREIN
R.C.S : 492 133 855 AUXERRE
Le 28 février 2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2022. Mme MENETREY Marion demeurant 18 Rue ABBE THERIAT 89310 POILLY SUR SEREIN, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 18 Rue ABBE THERIAT 89310 POILLY SUR SEREIN.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL22000866

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de décisions en date du 18/02/2022 de l'EURL DU PAIN DORE, SARL en liquidation au capital de 7 622,45€, ayant son siège social 8 avenue du 8 Mai 1945 Centre commercial Champs Plaisants 89100 SENS et son siège de liquidation 8 impasse des Rouis 89150 FOUCHERES, immatriculée au R.C.S. de SENS sous le n°411037328, l'associé unique et liquidateur a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent BOULMIER, demeurant 8 impasse des Rouis 89150 FOUCHERES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL22000799

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

ELOCLEM

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social
12 Place de l'Hôtel de Ville
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
12 Place de l'Hôtel de Ville
89000 AUXERRE
488 271 800 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 24 février 2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er mars 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Corinne LACOUR, demeurant Les Piquets 89240 POURRAIN, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 12 Place de l'Hôtel de Ville - 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22000830

DISSOLUTION

VIANA

Société civile immobilière
au capital de 2.000 €
Siège social :
38 Grande Rue
89140 EVRY-SUR-YONNE
518 089 206 R.C.S. Sens

L'AGE du 28/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
Mr Arture LOPES GONCALVES 38, Grande Rue 89140 EVRY SUR YONNE a été désigné en qualité de liquidateur.
L'AGE décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à l'adresse du liquidateur le siège social restant par ailleurs fixé à 38, Grande Rue 89140 EVRY SUR YONNE
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS
Mention sera faite au RCS : SENS
Pour avis,

AL22000861

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AQUAFLORUS

SARL en liquidation
au capital de 1 000 €
34 rue des Ponts- Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON
490 879 863 RCS SENS

Suivant AGE du 31/12/2020, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur, M. Jean Jacques JULIEN, et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.
Dépôt légal au G.T.C. de SENS, en annexe au RCS.

AL22000863

DISSOLUTION

M@RKAT

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social :
14 route de Branches, Guerchy
89113 VALRAVILLON
850 460 973 R.C.S. Sens

Suivant délibération du 30 décembre 2021 à 9 heures de la SAS M@RKAT, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société. Il a nommé comme liquidateur Monsieur SOREZ Marc, demeurant 14 Route de Branches, Guerchy 89113 VALRAVILLON, en lui confiant les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé au 14 Route de Branches, Guerchy 89113 VALRAVILLON.

AL22000875

CLÔTURE DE LIQUIDATION

M@RKAT

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social :
14 route de Branches, Guerchy
89113 VALRAVILLON
850 460 973 R.C.S. Sens

Suivant délibération du 30 décembre 2021 à 10 heures de la SAS M@RKAT, l'associé unique a décidé la liquidation de la Société. Il a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, Monsieur SOREZ Marc et l'a déchargé de son mandat. Il a prononcé la clôture des opérations de liquidation qui fait apparaître un boni de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

AL22000877

DISSOLUTION

SCI DU PHOENIX

Société civile immobilière
au capital de 1 400,00 Euros
Siège social
11 rue du Général Leclerc
AVALLON (89)
R.C.S AUXERRE : 510699960

L'AGE du 12/02/2022, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 12/02/2022.Mme Karine HARDY demeurant à BLACY (89), 5 Grande Rue, a été nommée liquidateur.Le lieu où doit être adressée la correspondance est fixé au domicile du liquidateur.Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.Pour avis et mention,Le liquidateur.

AL22000885

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCP Sylvie LELIEVRE

Notaire à AVALLON (89)

2 BD
Société civile immobilière
au capital de 300,00 Euros
Siège social
3 Rue de la Tuilerie
MAGNY (89)
R.C.S AUXERRE : 830681979

L'AGE du 9 novembre 2021 a approuvé les décomptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de M. Christophe DUPUIS, liquidateur.Il a été constaté la clôture de la liquidation au 9 novembre 2021.Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.Le liquidateur

AL22000886

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COMMUNIC ACTION Société à responsabilité limitée en cours de liquidation Au capital de 3 000,000 eurosSiège social et siège de liquidation : 11 rue des Mésanges - 89000 AUXERRELiquidateur : Monsieur Georges CARLIERE demeurant 11 rue des Mésanges - 89000 AUXERRE 519 308 688 RCS AUXERREClôture de liquidationAux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL22000887

➜ CONSTITUTION

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne),Place de l'Eglise le 4 février 2022, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1 le 10 février 2022 bord2022N 0166 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAUNA ICAUNAIS MIXTE
Siège social : AUXERRE (89000) 21 rue Renoir
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Objet social : exploitation de commerce de commercialisation de services de relaxation, sauna, hammam, détente, vente de produits se rattachant à ce commerce
Capital social : DIX EUROS (10,00 EUR)
Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Président : Monsieur Jonathan GUENARD demeurant à AUXERRE 21 Rue Renoir.
La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

AL22000797

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitutionIl a été constitué une société par ASSP, en date du 26 janvier 2022, à VILLEFARGEAU. Dénomination : ELSA.Forme : SARL.Objet : Acquisition, prise de participation ou d'intérêts et gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, exécution de toutes prestations de services au profit de toutes sociétés, études, transactions, opérations d'intermédiaires, conseils, services, représentations, aides, prestations aux sociétés, acquisition, mise en valeur, administration, exploitation, location, vente et échange de tous terrains et immeubles, dépôt, prise, acquisition et exploitation de toutes marques de fabrique et tous brevets et licences de brevet, leur cession ou leur apport, la concession de toutes licences d'exploitation (...).Durée de la société : 99 année(s).Capital social fixe : 100 € Siège social : La Folie Mérat, 89240 Villefargeau.La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.Gérant : M. Tony GARCIA, demeurant Allée des Grandes Rayes, 89000 St Georges sur Baulche Pour avis.

AL22000801

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 14 janvier 2022 à AVALLON, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :FORME : Société Civile DENOMINATION SOCIALE : FINANCIERE KORUCAPITAL : 5 910 000 euros SIEGE SOCIAL : Zone industrielle rue de l'Etang – 89200 AVALLON OBJET : - L'acquisition par tous moyens et la gestion de valeurs mobilières et autres droits sociaux,- la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition et de financement, l'aliénation occasionnelle des biens immobiliers lui appartenant.DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. GERANCE : Monsieur Gautier PICQ, né le 5 septembre 1990 à Avallon, demeurant 8 rue du Président Doumer 89200 AVALLON, de nationalité française.Monsieur Vincent PICQ, né le 2 mai 1961 à Avallon – demeurant 13 rue du Général Leclerc – 89200 AVALLON, de nationalité française.

AL22000808

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 février 2022, à A ROUSSON.Dénomination : I MAÇON. Forme : EURL.Siège social : 6 Grande Rue, 89500 ROUSSON.Objet : Travaux de maçonnerie, de gros œuvre de bâtiment et de couverture.Durée de la société : 99 année(s).Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Sébastien HOVÉ, demeurant 30 Rue de la Dautine, 89500 ROUSSON La société sera immatriculée au RCS SENS.Pour avis.Le gérant

AL22000810

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 14 janvier 2022 à AVALLON, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :FORME : Société Civile DENOMINATION SOCIALE : FINANCIERE ELFE CAPITAL : 5 910 000 € SIEGE SOCIAL : Zone industrielle rue de l'Etang – 89200 AVALLON-OBJET : - L'acquisition par tous moyens et la gestion de valeurs mobilières et autres droits sociaux,- la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition et de financement, l'aliénation occasionnelle des biens immobiliers lui appartenant.DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.GERANCE : Mme Euphémie PICQ, née le 29 mars 1985 à Issy les Moulineaux, demeurant 9 route de Sermizelles – 89200 GIROLLES, de nationalité française.M. Vincent PICQ, né le 2 mai 1961 à Avallon – demeurant 13 rue du Général Leclerc – 89200 AVALLON, de nationalité française. LA GERANCE

AL22000812

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST FLORENTIN du 16 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée-Dénomination : POULIN PAYSAGES CREATIONSSiège : 4 rue du Château - Le Grand Champlandry, 89600 ST FLORENTIN Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 500 euros Objet : Entretien et création de jardins, parcs et pelouse ; plantations, élagage, arrosage automatique ; clôture, piscine et bassin, installation de jeux ; achat et vente de végétaux, engrais, produits de traitement, terreau, terres ; et tout aménagement extérieur et intérieur ; négoce de tous matériaux et matériels liés à l'objet ci-dessus. Sous

réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Président : Monsieur Thierry DEVOVE, demeurant 4 rue du Château - Le Grand Champlandry - 89600 ST FLORENTIN.La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22000816

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 14 janvier 2022 à AVALLON, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :FORME : Société Civile DENOMINATION SOCIALE : FINANCIERE GUPI CAPITAL : 5 910 000 € SIEGE SOCIAL : Zone industrielle rue de l'Etang – 89200 AVALLON-OBJET : - L'acquisition par tous moyens et la gestion de valeurs mobilières et autres droits sociaux,- la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition et de financement, l'aliénation occasionnelle des biens immobiliers lui appartenant. DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.GERANCE : M. Guirec PICQ, né le 19 novembre 1993 à Avallon, demeurant 28 rue des Chaussetiers 63000 CLERMONT FERRAND, de nationalité française.M. Vincent PICQ, né le 2 mai 1961 à Avallon – demeurant 13 rue du Général Leclerc – 89200 AVALLON, de nationalité française.

AL22000818

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 14 janvier 2022 à AVALLON, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :FORME : Société Civile DENOMINATION SOCIALE : FINANCIERE AP CCAPITAL : 5 910 000 € SIEGE SOCIAL : Zone industrielle rue de l'Etang – 89200 AVALLON-OBJET : - L'acquisition par tous moyens et la gestion de valeurs mobilières et autres droits sociaux,- la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition et de financement, l'aliénation occasionnelle des biens immobiliers lui appartenant.DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.GERANCE : Mme Agathe PICQ, née le 29 avril 1987 à PARIS 16, demeurant 96 rue du Bourg – 71680 VINZELLE, de nationalité française.M. Vincent PICQ, né le 2 mai 1961 à Avallon – demeurant 13 rue du Général Leclerc – 89200 AVALLON, de nationalité française.

AL22000821

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du15 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NEBAC Investissements
Siège : 69, Boulevard du Centenaire à SENS (89100)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : la prise de participation par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes entreprises ou personnes morales, financières mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles, quelle que soit la forme ou l'objet, par voie de création de société nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,
- la gestion de ces participations et notamment l'animation de ses filiales par leur contrôle effectif et par la participation à la définition et à la conduite de la politique générale du groupe, à la détermination des objectifs à moyen et long terme,
- la réalisation de toutes prestations de services, de quelques natures qu'elles soient à toutes les entreprises liées,
- La participation de la Société, par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise,l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- le conseil dans les domaines de la gestion d'entreprises,la technique, le business, le déploiement des entreprises,
- l'organisation d'ateliers dans les domaines de la gestion,des techniques de production, d'industrialisation, la qualité, la supply chain.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Christophe WEIBEL demeurant 69,Boulevard du centenaire à SENS (89100),
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis.

AL22000831

JAAC TRANSPORTS

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros

Siège social : 2 Route des Berthelots, 89130 FONTAINES

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINES du 21 Février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : JAAC TRANSPORTS

Siège : 2 Route des Berthelots, 89130 FONTAINES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 20 000 euros

Objet : Transport public routier de marchandises, d'engins, de déchets industriels, transport agricole, loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises,

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président :
Monsieur Christophe SERVAIS,
Demeurant 2 Route des Berthelots - 89130 FONTAINES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

POUR AVIS
Le Président

AL22000859

CP LELIEVRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89), le 25. février 2022, a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques. suivantes Objet : propriété et administration de tous immeubles et droits immobiliers à. destination agricole composant son patrimoine. Dénomination : GFA DE LA FEUILLEE. Siège social : SAINTE-COLOMBE (89), 22 grande rue. Durée : 99 ans. Capital social : 107 600 EUR. Les apports sont en nature et en numéraire. Gérants : M. Bruno PETIT et M. Benoît PETIT. La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE. Pour avis, le notaire.

AL22000879

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 février 2022 à MAILLY LE CHATEAU, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : ETA THIBAULT GODEFROY. Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.Objet : la réalisation de prestations de travaux agricoles, travaux public, terrassement et accessoirement la location de matériels.Capital social : 24 020 euros.Siège social : 36 rue de Coulanges, 89660 MAILLY LE CHATEAU.Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.Gérants : M. Thibault GODEFROY demeurant 36 rue de Coulanges, 89660 MAILLY LE CHATEAU.La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).Pour avis et mention, le gérant

AL22000893

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- pour 1 an 53 €
- pour 2 ans 106 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- Bovins viande
- Grandes cultures
- Lait élevage
- Porcs
- Vigne
- Volailles
- Fruits & légumes
- Pâtre
- Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

- Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
- Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
- Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____
 date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

MÉMOIRE L'empreinte de l'histoire dans les paysages ruraux

Michel Petit, 89 ans, est un retraité actif qui s'efforce de retracer l'histoire rurale de certains lieux par l'analyse géographique et la connaissance des archives publiques et privées.



Michel Petit, 89 ans, est un ancien professeur d'université en géographie physique. Il a passé une grande partie de sa carrière à Madagascar, aux Antilles ou encore au Congo.

Ancien professeur d'université en géographie physique, Michel Petit s'attelle aujourd'hui à rassembler des informations autour de la ruralité nivernaise et particulièrement du Sud Morvan. *« C'est en discutant que l'on peut avoir accès aux archives privées, qui sont des mines d'or pour comprendre les évolutions de notre territoire rural. En effet, il y a encore aujourd'hui dans les structures agraires des échos de la Révolution sans compter les témoignages inscrits dans les étangs, les forêts, les prairies par les Chartreux d'Apponay mais personne n'y prête attention »* souligne Michel Petit.

L'amour du Morvan

« Après mon départ en retraite, en 1995, j'ai réalisé quatre articles de morphologie sur le Morvan pour la Société de Sciences Naturelles d'Autun. J'ai donc beaucoup arpenté ce territoire. Mais, j'ai dû arrêter. Comme j'ai horreur de perdre mon temps, j'ai troqué mes promenades dans le Morvan pour l'histoire locale et ce par hasard ».

Prendre le temps

C'est en discutant avec un ami que les portes d'archives privées lui ont été ouvertes. De là, Michel Petit se dit : *« il ne faut pas que ces éléments tombent dans l'oubli »*. Partant de ce constat, il commence à engranger les informations. *« J'ai mis deux ans environ pour réaliser le premier essai, recherche, rédaction et impression comprises. Cela demande du temps car il faut discuter avec les héritiers s'il en reste, accéder aux archives, faire le tri des éléments, les classer et les contrôler… C'est très méticuleux. Mais, dans tous les cas, c'est toujours un plaisir de découvrir une source inconnue ou perdue depuis longtemps »*. Sans compter l'apport des Archives départementales !

L'écho du passé

« Pour moi, toutes ces archives sont de l'histoire concrète que l'on retrouve aujourd'hui. Il serait intéressant d'aborder ces sujets dans les classes au collège ou au lycée, car ces témoignages vivants permettent de toucher de très près à l'histoire des manuels - à l'image de la spoliation de certaines terres appartenant à des nobles lors de la Révolution — Ce qui est fou, c'est que tout le monde en a une vague connaissance mais personne ne s'en soucie vraiment. Mon but est de sortir de l'oubli ces archives riches d'enseignements, de les retrouver sur le terrain, d'en saisir les variations avec les aléas de l'histoire ». Il conclut : *« Cela serait fantastique de voir toutes les archives privées numérisées et accessibles à tous, afin que le partage de connaissance sur un territoire donné puisse se faire plus simplement »*.

Une mémoire qui perdure

Tout ce travail réalisé par Michel Petit ne tombe pas dans l'oubli, puisque des publications y sont liées. Si son premier ouvrage est dédié au Pays forestier de Fours et la Chartreuse d'Apponay, le second se focalisera lui sur la Sologne Bourbonnaise. L'ouvrage publié à compte d'auteur sera mis en vente, d'ici la fin de l'année, dans les commerces de Cercy-la-Tour (12 euros) et sera consultable à la médiathèque de Nevers, à Decize ainsi qu'aux Archives départementales.

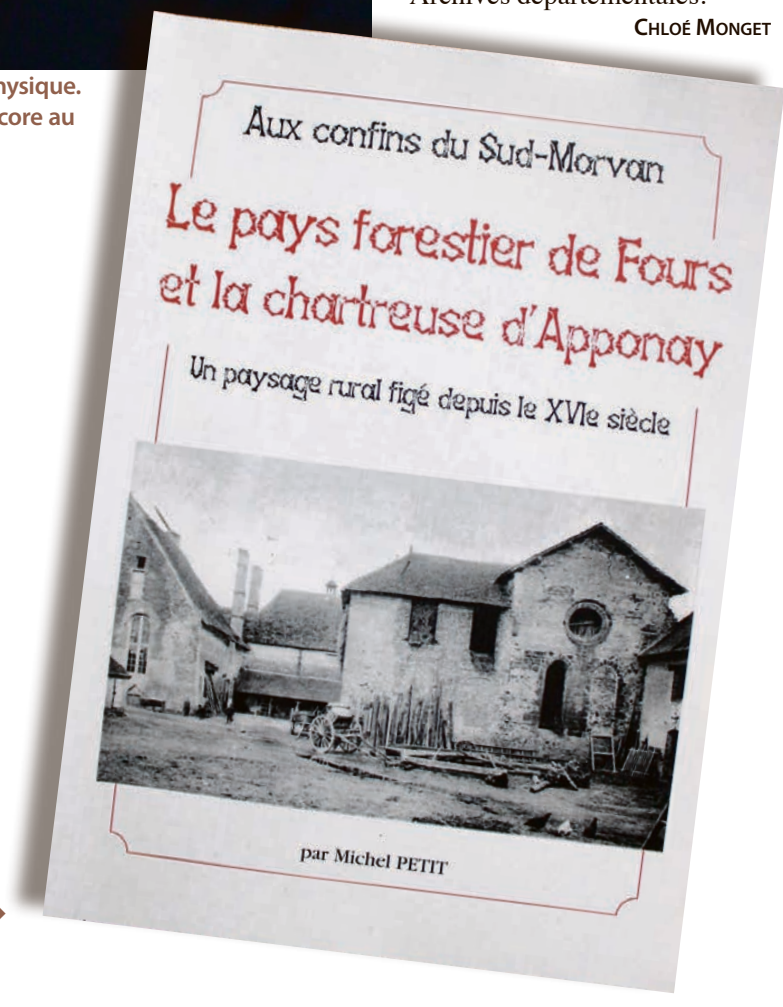
CHLOÉ MONGET

Une aide discrète

Michel Petit n'est pas totalement seul dans son travail. En effet, Bernadette, son épouse et ancienne enseignante de lycée en histoire-géographie, l'aide : *« Je participe par la force des choses car nous discutons beaucoup de ses recherches. De plus, je réalise, en partie, la rédaction sur ordinateur car l'informatique n'est pas son truc »*. Au-delà du fait que ces recherches sont intéressantes, elle explique *« Michel colle à la géographie, sur un site précis dont il analyse la vie économique et sociale à la lumière des documents d'archive pour comprendre et mettre en avant les évolutions qui ont encore des impacts aujourd'hui »*.

Bon pied, bon œil

Si Michel n'évoque aucune difficulté particulière pour réaliser ses ouvrages, il signale tout de même : *« plus on remonte dans le temps moins la lecture est facile. À partir des XVIe et XVe ainsi que pour les siècles précédents, il faut être un spécialiste pour comprendre les documents »*. Outre cela, il ajoute qu'*« avoir accès à des archives privées est un luxe précieux. Les propriétaires sont souvent attachés aux documents que je dois consulter chez eux sauf exception, ce qui, là encore, demande du temps »* mais est riche de contacts…



Le premier essai de Michel Petit est consultable aux archives départementales notamment.